

LE TOURNOI PEE WEE DE QUÉBEC EST-IL SAUVÉ ?



POUR VOUS SERVIR :

imprimerie
Journal - Librairie
Reliure - Photogravure
Lithographie

QUÉBEC — 61^e ANNÉE — Numéro 18,150

SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT
19 OCT 67 CS 7293

Action

SEPT CENTS

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

Vendredi, 22 décembre 1967

MÉTÉOROLOGIE

Nuageux avec averse aujourd'hui.
Samedi, nuageux avec périodes
ensoleillées et plus froid. Maximum
et minimum à Québec 42 et 20.

"Une législation qui passera à l'histoire" (Trudeau)

LIBERALISATION du code pénal canadien

Par GERARD ALARIE

OTTAWA (P.C.) — Les Communes ont été saisies jeudi d'une mesure législative de première importance qui propose notamment :

- D'exclure l'homosexualité entre adultes consentants de la catégorie des crimes sexuels;
- D'autoriser l'avortement quand la continuation de la grossesse d'une femme "mettrait ou risquerait de mettre en danger sa vie ou sa santé";
- D'assujettir les conducteurs de voitures suspects de conduire en état d'ébriété à un examen par l'ivressomètre;
- D'autoriser les loteries gouvernementales et la tenue de divers jeux de hasard sous la gouverne de permis délivrés par les autorités d'une province;
- De faire un crime du harcèlement par téléphone.

SUCCES EN PREMIÈRE LECTURE

Le projet de loi de près de 80 pages, parrainé par le ministre de la Justice, M. Pierre Elliott-Trudeau, a par exception subi la première lecture sans que les Communes engagées au préalable, comme le veut le règlement de la Chambre, un débat général sur sa substance. Le projet de loi, déjà distribué aux députés pour qu'ils l'examinent durant les vacances parlementaires de Noël, vise à modifier le Code pénal canadien, la loi sur la libération conditionnelle des détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et la loi relative aux enquêtes sur les crimes et au tarif des douanes.

M. Trudeau a déclaré hier au cours d'une conférence de presse que les amendements que le projet de loi — appelé bill omnibus — propose étaient en préparation "depuis quelques années". Il est destiné à passer à l'histoire comme une des législations majeures du gouvernement Pearson.

Le projet de loi propose de soustraire de la portée du Code pénal des actes d'homosexualité quand ceux-ci sont commis en privé par deux personnes âgées d'au moins 21 ans qui consentent tous les deux à l'accomplissement de l'acte.

Cette disposition du bill omnibus vise à introduire dans la loi canadienne une réforme récente de la loi britannique au chapitre des crimes sexuels.

HOMOSEXUALITÉ

Le projet de loi précise qu'un acte d'homosexualité continuera de tomber sous le coup du Code pénal s'il est commis dans un lieu public "ou si plus de deux personnes y prennent part ou y assistent".

Une autre disposition du projet de loi stipule que l'avortement sera permis quand il sera pratiqué par un médecin qualifié et qu'un comité d'avortement thérapeutique d'un hôpital aura certifié par écrit, avant que l'avortement n'ait été effectué, que la continuation de la grossesse de la patiente mettrait ou risquerait de mettre en danger sa vie ou sa santé.

En réponse à une question M. Trudeau a déclaré que cette disposition touchant l'avortement se rapportait à la santé mentale et qu'il appartiendrait aux médecins et aux tribunaux de définir les conditions dans lesquelles la continuation d'une grossesse risque de mettre en danger la santé mentale d'une femme enceinte.

Introduisant l'ivressomètre comme moyen d'établir sur-le-champ qu'un conducteur est en état d'ébriété, le projet de loi déclare qu'une personne au volant dont le sang à l'examen par l'haleine contiendrait 100 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang aurait contre elle la preuve prima facie du crime d'avoir conduit une voiture en état d'ébriété.

Cette infraction serait punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité et passible, pour une première infraction, d'une amende d'au plus \$500 et d'au moins \$50, ou d'un emprisonnement de trois jours, ou de deux peines à la fois.

Pour une deuxième infraction, l'emprisonnement d'un à trois mois et d'au moins 14 jours; et pour chaque infraction subséquente, d'un emprisonnement d'au plus un an et d'au moins trois mois.

Le projet de loi vise à obliger les conducteurs à se soumettre à un examen par l'ivressomètre quand un agent de la circulation aura des raisons valables de croire qu'ils sont en état d'ivresse. Le ministre de la Justice a déclaré que le projet de loi est ainsi rédigé qu'il n'autoriserait pas les policiers d'établir des barrières le long des routes à certains moments et de soumettre tous les conducteurs à l'examen par l'ivressomètre, ni de "forcer tout le monde qui sort d'un bar, d'une réception ou d'un hôtel à subir cet examen".

Une porte-parole du ministère de la Justice a déclaré qu'une personne de taille moyenne voit son sang s'alcooliser jusqu'à un degré de limite .10 prévue dans le projet de loi quand elle a bu en une heure six verres contenant chacun une once d'un spiritueux ou 8 verres en deux heures.

LOTÉRIES

Le projet de loi vise aussi à autoriser le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à organiser des loteries comme moyen d'accroître leurs recettes. La même autorisation serait accordée aux organismes religieux ou aux organismes de charité pourvu qu'ils opèrent sous l'empire d'un permis du gouvernement provincial et que le montant de chaque prix à gagner ne dépasse pas \$100 et que l'argent à payer pour obtenir une chance de gagner ne dépasse pas 50 cents.

Les gouvernements provinciaux seront en outre autorisés à émettre à toute personne des permis d'administrer des loteries dans un lieu d'amusement public aux conditions spécifiées pour les organismes religieux ou de charité.

Le projet de loi introduit dans le Code pénal canadien une disposition nouvelle qui propose de qualifier d'infraction le fait de harasser une personne par des appels téléphoniques répétés.

"Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité, lit-on dans le projet de loi, quiconque, avec intention de harasser quelqu'un, lui fait ou fait faire des appels téléphoniques répétés".

ARMES À FEU

Le projet de loi d'autoriser la ressource des dispositions légales pour prévenir la cruauté contre les animaux, pour mieux contrôler la possession et l'usage d'armes à feu, pour empêcher au besoin la publication des éléments de preuve recueillis à l'enquête préliminaire d'un prévenu.

- Autoriser l'avortement dans certains cas
- Autoriser les loteries gouvernementales
- Rendre obligatoire le test de l'ivressomètre

Le Canada aide les Etats-Unis à soutenir la valeur du dollar

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a annoncé hier aux Communes que le Canada avait vendu pour \$100,000,000 d'or aux Etats-Unis pour aider à soutenir la valeur du dollar américain.

Cet or faisait partie du fonds de change officiel du Canada et les revenus ainsi requis ont été investis dans les obligations à court terme de ce fonds.

M. Sharp, en réponse à des questions aux Communes, a précisé que notre pays avait

déjà consenti de semblables ventes aux mêmes fins dans le passé.

Il a révélé que l'or avait été vendu au prix de \$35 l'once.

Cette vente est accueillie avec "une grande satisfaction" à Washington qui la considère comme un "acte de coopération monétaire", a dit un fonctionnaire de la Trésorerie américaine.

Les Etats-Unis ont acheté au début de l'année pour 50 millions de dollars d'or et les ventes d'or canadien aux Etats-Unis s'élevaient en 1966 à 200 millions de dollars.

Au cours de ces 10 dernières années, le Canada a vendu aux Etats-Unis pour 540 millions de dollars d'or, soit plus qu'aucun autre pays. Les dollars rapportés par ces transactions sont généralement destinés à l'achat d'obligations américaines.

Projet de loterie

Le cabinet Johnson ne se prononce pas

(J.D.) — Le cabinet provincial a réagi avec prudence hier à l'annonce que le ministre fédéral de la Justice, M. Pierre Elliott Trudeau, venait de déposer en première lecture aux Communes un projet de loi visant à l'institution d'une loterie.

Les membres de l'exécutif du Québec ont préféré ne faire aucun commentaire officiel avant d'avoir pris connaissance du projet de loi dans son entier. Celui-ci propose, dans les grandes lignes, un amendement au Code criminel de façon à permettre au fédéral, au provincial ou encore à des organismes religieux, charitables ou agricoles d'instituer une loterie.

Un bref communiqué émanant du cabinet des ministres, hier après-midi, rappelle toutefois que l'Union nationale réclame depuis 1950 la législation des loteries provinciales. Même, le Parlement a déjà adopté une loi créant une loterie provinciale au Québec, à condition évidemment que le Code criminel soit révisé. Ce que le gouvernement fédéral semble disposé à entreprendre.



• HUMOUR — Des milliers de soldats américains devront passer les Fêtes loin de leur famille, à combattre au Vietnam. Le soldat Ron Grove, 21 ans, de Harbor City, en Californie, a décidé de se donner un cachet de Noël, en décorant son casque de cloches et divers autres objets.

L'Assemblée législative siégera à la mi-février

(L.B.) — La deuxième session régulière de la 28^e législature, la troisième si on tient compte de la session spéciale provoquée par la greve des services de transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal, débutera vraisemblablement vers le 15 février 1968.

C'est ce que le premier ministre, M. Daniel Johnson a

laissé entendre hier après-midi, lorsqu'il a été interrogé par les journalistes, sur la date de la convocation des chambres pour la prochaine session. Il dit que ce serait le plus tôt possible après la conférence fédérale-provinciale convoquée par M. Pearson, pour le début de février, mais dont la date définitive n'a pas encore été fixée.

"Nous pouvons dire que ce sera vers le 15 février", a dit M. Johnson. Par ailleurs, nous avons appris que les directives ont été données aux hauts fonctionnaires dans tous les ministères de donner la priorité à la préparation des législations qui seront soumises lors de la prochaine session.

Nombres sont les mesures que le premier ministre a promis de réaliser au cours de cette session. Pour n'en énumérer que quelques-unes, nous pouvons mentionner la création d'un nouveau ministère de la Fonction publique, devenu un sujet d'actualité depuis que le premier ministre a désigné le ministre d'Etat à l'Education comme ministre responsable de mettre en place les structures de ce futur ministère.

Nous pourrions parler également de la création du ministère des Loisirs et des Sports dont héritera vraisemblablement le député de Lévis, M. Jean-Marie Morin. Cependant il se peut que le gouvernement se contente de créer l'Office des loisirs et des sports en collaboration avec les autorités francophones, tel que convenu lors de la visite de M. Peyrefitte au Québec. Cet office serait le premier à parler de la création du ministère.

Manifestation

NEW YORK (Reuter). — Une foule d'un millier de personnes, tenant à la main des chandelles, a manifesté hier soir devant le siège des Nations unies en faveur de la paix au Vietnam.

Les manifestants, rassemblés sur la place Dag Hammarskjöld, ont fait remettre à M. Ralph Bunch, sous-secrétaire des Nations unies, une pétition appuyant les appels réitérés d'U Thant en faveur de nouvelles initiatives de paix.

Points saillants

OTTAWA (P.C.) — Voici les points saillants du bill omnibus touchant le Code pénal qui a été déposé hier aux Communes :

• Les actes d'homosexualité commis dans l'intimité entre deux adultes consentants sont soustraits de la portée du Code pénal.

oOo

• Autorisation donnée aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux organisations religieuses ou de charité et à toute personne qui obtient un permis du gouvernement de sa province, de conduire et d'administrer les loteries.

oOo

• Examen obligatoire par l'ivressomètre de tout conducteur soupçonné de conduire une voiture en état d'ébriété.

oOo

• Autorisation est donnée à un magistrat d'interdire la publication des éléments de preuve recueillis à l'enquête préliminaire d'un prévenu quand celui-ci le demande.

oOo

• Revision périodique de l'état des personnes placées dans des institutions, comme malades mentales inaptes à subir un procès ou acquittées pour motifs de débilite mentale.

oOo

• Le nombre des courses de chevaux avec pari-mutuel en une journée est augmenté de 8 à 10.

oOo

• Le fait de harasser quelqu'un par des appels téléphoniques répétés devient une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

oOo

• La vente ou la possession d'une clef passe-partout d'automobiles devient une infraction, à moins qu'un permis délivré par l'autorité provinciale ne l'autorise.

oOo

• Contrôle plus sévère sur la possession et l'usage d'armes à feu.

oOo

• Dispositions plus sévères pour prévenir la cruauté contre les animaux.

Québec demandera la juridiction exclusive en matière de divorce

par Jacques DALLAIRE

"Dans la perspective d'une nouvelle Constitution, il est évident que nous allons demander que le Québec ait juridiction exclusive en matière de mariage et de divorce".

En s'exprimant en ces termes, hier après-midi, au cours d'une conférence d'information qu'il accordait au Parlement provincial, le Premier ministre Daniel Johnson donnait ainsi écho à une loi que les Communes ont adopté mardi soir, réformant la loi du divorce au Canada.

Le chef de gouvernement a mentionné qu'il serait anormal qu'une telle législation ne relève pas éventuellement de la juridiction du Québec, puisque cette politique touche les gens de la province et prend de ce fait un aspect humain.

On sait que le projet de loi constitue la première réforme en profondeur des lois canadiennes ayant trait au divorce, et ce depuis l'avènement de la Confédération. Il étend les motifs de divorce pour que ceux-ci englobent désormais, outre l'adultère, la bestialité, la

cruauté physique ou mentale, le viol, l'homosexualité, la bigamie, l'emprisonnement pour une période prolongée, l'abandon, le défaut de consommation d'un mariage, la séparation, l'alcoolisme ou la narcomanie incurables.

Commissions d'enquête

Dans un autre ordre d'idées, le Premier ministre prévoit que la loi régissant les commissions d'enquête au Québec subira d'ici quelque temps des amendements importants.

Se refusant à préciser si de tels amendements pourraient être apportés dans le cadre de la 3^e session de la Législature qui doit reprendre à la mi-février, M. Johnson s'est contenté d'affirmer que la loi dans son contenu actuel est vieillotte et dépassée.

Il faisait alors allusion au présumé scandale de ville St-Michel, dans lequel le gouvernement provincial a décidé d'intervenir, cette semaine.

"Cette loi a besoin d'être épurée, c'est le moins qu'on puisse dire", a conclu M. Johnson.

l'Action

	Pages
Annonces classées	6
Décès et funérailles ..	7
Editorial	4
Féminine	12
Finances	11
Horoscope	16
Mots croisés	6
Nouvelles canadiennes	8
Nouvelles internationales	8-9
Nouvelles provinciales	10
Spectacles, T.V.	17
Sport	18-19-20

RIVE-SUD — RIVE-SUD — RIVE-SUD — RIVE-SUD

Selon un mémoire du Centre d'affaires St-Roch Inc.

L'avenir de Québec dépend beaucoup de la réalisation d'une voie directe Québec-Lévis

par Eddie LABRIE

Dans un récent mémoire présenté au Premier ministre québécois, le Centre d'Affaires Saint-Roch Inc., croit que l'avenir de la ville de Québec, du nord et de l'est de la région métropolitaine de Québec dépend de la réalisation d'une communication directe entre Québec et Lévis ayant son aboutissement du côté nord de la falaise de Québec. Selon cet organisme, deux endroits semblent favorables à la sortie et à l'entrée d'un tunnel sous le cap qui serait le prolongement d'un tunnel dans le roc ou préfabriqué et déposé sur le lit du fleuve entre les deux rives. Ce sont le boulevard Longueuil et un ou plusieurs points situés entre la rue St-Roch et le carré Parent. A l'un ou l'autre de ces endroits, les conditions énumérées ci-dessus pourraient facilement être rencontrées. Le raccordement au réseau routier primaire pourrait se faire facilement, soit avec le boulevard Charest, le boulevard Sainte-Anne (boulevard Montmorency).

Serait aussi rencontrée cette condition qui veut que de telles voies de communication directes soient directement les automobilistes aux endroits où ils désirent se rendre, et cela, les relevés du ministère de la Voirie le démontrent et probablement ceux faits plus récemment par la firme Vandry, Jobin, De Leuw, Cather & Associés, pour la Commission d'aménagement de Québec, le prouvent également.

Toujours selon le Centre d'Affaires Saint-Roch Inc., "faire déboucher la voie de communication directe entre Québec et Lévis à l'un ou l'autre des points déjà mentionnés, ce serait aussi permettre aux Urbanistes de la Cité de faire un meilleur tracé des voies secondaires au moment où ils sont à terminer les plans de rénovation urbaine de l'aire numéro 10 (St-Roch).

Le coût du projet... "Nous réalisons, ajoute d'autre part le Centre St-Roch, que l'item coût est important dans le choix de l'emplacement d'une voie de communication, surtout lorsqu'il s'agit d'un pont ou d'un tunnel. Nous nous permettons de prétendre qu'amener la voie de communication directe entre Québec et Lévis directement par voie de tunnel sous le cap, à l'un ou l'autre des endroits suggérés, ne serait pas plus onéreux que de terminer le boulevard Champlain vers l'est, tout en étant cependant beaucoup plus pratique. La partie du tunnel sous le cap entre l'Anse-au-Foulon et les points précités aurait une longueur d'environ 3,000 pieds".

En 1963...

Le mémoire révèle par ail-

leurs qu'au moment où le Bureau de l'Industrie et du Commerce de Québec Métropolitain a présenté son étude en 1963, deux sociétés en particulier qui avaient fait des propositions au bureau en vue de la construction d'un tunnel, ont soumis des rapports. Ce sont les compagnies A. Janin Limitée et Foundation of Canada Engineering Corporation Limited (Fencol).

Le rapport Janin, dit le mémoire, prévoyait un coût de \$34,027,400 tandis que le rapport Fencol estimait que la réalisation d'un tunnel dans le roc coûterait \$75 millions et qu'un tunnel préfabriqué déposé sur le lit du fleuve nécessiterait des déboursés de l'ordre de \$72 millions. Dans les deux cas, cependant, le tunnel traverserait la falaise et les aboutissements étaient du côté nord de la falaise de Québec.

A l'aide de communications adéquates

Un plus grand nombre de véhicules passeraient entre les deux rives

(E.L.) — Si un moyen de communication adéquat existait entre les deux rives, un minimum de 52 pour cent et un maximum de 60 pour cent des véhicules passeraient directement de Québec à Lévis.

ou vice versa. Et seulement (de 40 à 48) pour cent de ces véhicules utiliseraient un pont dans l'axe du "pont de Québec" actuel.

C'est ce que déclare le Centre d'Affaires Saint-Roch, dans un mémoire présenté dernièrement au gouvernement provincial.

"Evidemment, de poursuivre le Centre St-Roch, si le réseau routier continue à se développer en fonction non plus seulement d'un pont de Québec, mais de deux ponts de Québec au même endroit, il viendra un temps où les mouvements de population se rapprochant des moyens de communication directe permettront à ceux qui ont établi l'ordre prioritaire de dire qu'ils ne se sont pas trompés."

Il reste cependant que c'est un moyen direct d'empêcher le développement de toute cette partie du territoire au sud et à l'est de Lévis et au nord et à l'est de Québec, et de drainer de la ville de Québec un apport économique qui lui appartient et dont elle a été frustrée.

Le mémoire ajoute: "Nous croyons, M. le premier ministre, que la nécessité et l'urgence d'un moyen de communication directe, centre à centre, entre Québec et Lévis, sont maintenant admises et si nous avons insisté sur ce point, c'est afin d'appuyer d'une façon non équivoque le ou les projets de construction d'une voie de communication directe entre Québec et Lévis."

Les actionnaires de la Banque de l'Ouest recevront \$14.25 pour \$15

WINNIPEG (PC) — Les actionnaires de la Banque de l'Ouest du Canada ont appris hier qu'ils recouvreraient au moins \$14.25 et peut-être davantage pour chacune de leurs actions de \$15.

C'est ce qu'a déclaré mercredi de la compagnie Clarkson Ltd. chargée par la cour de liquider les affaires de la banque. Clarkson a annoncé pour le 15 février une distribution provisoire de l'actif de la banque, évaluée à \$13,000,000.



Le tunnel Québec-Lévis, tel qu'il est envisagé, traverserait la falaise de Québec et se dirigerait vers Lévis.



TUNNEL QUÉBEC-LÉVIS

Dans un mémoire, dont nous présentons l'essentiel aujourd'hui en exclusivité, le Centre d'affaires St-Roch Inc., préconise, lui également, l'insulation de voies rapides entre Québec et Lévis pour stimuler l'économie de la région, autant que celle de Québec.

La ville de Québec ne dispose pas d'un code d'éthique et de discipline pour ses policiers

Par André BELLEMAIRE

La ville de Québec ne dispose pas d'un code d'éthique et de discipline à l'intention de ses policiers. C'est un comité du personnel, formé du gérant de la ville, du directeur de police et d'un conseiller municipal, qui veille sur la force constabulaire. L'ex-directeur Roger Lemire avait, cependant, soumis un projet de code d'éthique et de discipline au conseil de ville en 1964 mais la suggestion du chef Lemire n'avait pas été adoptée et elle fut tout simplement reléguée aux filières. Depuis janvier 1967, un autre projet dans le même sens a été présenté devant l'office du personnel et il est actuellement l'objet d'une étude.

Voilà, en substance, la déclaration que faisait le directeur de la police municipale de la Ville Capitale, M. Gérard Girard, alors qu'il comparait devant la Commission Prévoist, chargée d'enquêter sur l'administration de la justice au Québec. En réponse à une autre question du président de la Commission, M. Girard a ajouté qu'un règlement général devant régir tous les fonctionnaires municipaux, y compris les agents de l'ordre, sert de code aux policiers.

Par ailleurs, le directeur de la police éditée ce qu'il appelle le "code du jour" au sujet de tel ou tel aspect de la discipline que doivent suivre les policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Or, cet ordre du jour est affiché dans les salles de garde et il appartient aux policiers de prendre connaissance des directives spéciales du chef de police.

Quand un agent doit-il se servir de son arme?

Le directeur Girard a précisé qu'un agent de police est autorisé à faire usage de son arme à feu quand sa vie ou celle d'une autre personne est en danger. Mais, à toutes les fois qu'un policier de Québec tire un coup de feu quand il est en devoir, il doit immédiatement soumettre un rapport à ses supérieurs sur les circonstances entourant son geste. Et cela depuis que l'ex-directeur Roger Lemire fit adopter un tel règlement en 1958.

M. Girard fut appelé à témoigner devant les commissaires après que plusieurs personnes eurent défilié dans la boîte des témoins pour relater les faits connexes à un incident au cours duquel un policier a tiré deux coups de feu sur la voiture d'un citoyen. Ce dernier alléguait, de plus, qu'il avait été rudoyé de façon excessive par ce même policier au quartier-général de la police de Québec, le soir du 24 février 1965. Aux dires de cet homme, il aurait été impossible de déposer une plainte au bureau de la police quand on lui répondit de revenir le lendemain.

Aucune sanction disciplinaire

Le directeur Girard a fait savoir, un peu plus loin, que le comité de discipline ne s'est

pas réuni à la suite de cet incident et celui-ci fut considéré comme clos. Depuis qu'il occupe les fonctions de directeur de la police municipale de Québec, M. Girard a affirmé n'avoir reçu aucune plainte officielle de la part de citoyens contre un des agents de l'ordre. Il a dit qu'il tâche de veiller à ce que les policiers se comportent de façon polie avec les citoyens et donnent un service adéquat à la population.

Le témoignage de M. Girard mettrait fin à deux jours et demi d'audiences de la Commission Prévoist dans la ville de Québec. Les séances ont été ajournées au 23 janvier prochain au Palais de Justice de Montréal.

Comme l'a répété à quelques reprises M. Prévoist, le mandat de la Commission est d'organiser l'avenir en matière d'administration de la justice au Québec de façon à assurer un bon fonctionnement de la machine judiciaire. Les commissaires espèrent soumettre des recommandations au gouvernement après qu'ils auront étudié certains agissements de policiers par le passé.

Identification de deux noyés

PENTICTON (PC) — La police a identifié deux hommes qui se sont noyés mardi quand leur voiture a plongé dans les eaux glacées d'un lac avoisinant Keremeos, en Colombie-Britannique. Il s'agit de M. Georges Drouin de Saint-Jacques et de M. Pierre Beaudoin de Jacques Cartier, Québec.

Les deux victimes étaient âgées d'une vingtaine d'années. Le véhicule se dirigeait vers l'est sur la route Transcanadienne quand il a quitté la route, basculé d'une vingtaine de pieds et a plongé à travers la glace.

Les ouvriers de la Dosco seront réembauchés

SYDNEY (PC) — Une nouvelle société de la Couronne de la Nouvelle-Ecosse a fait savoir, hier, que les ouvriers de l'aciérie de la DOSCO, à Sydney, seront embauchés aux mêmes salaires et sous les mêmes conditions de travail, et ce, dès le 1er janvier. Les ouvriers doivent remettre leurs formulaires d'emploi avant le 27 décembre.

Plus tôt dans la journée à Montréal, les actionnaires de la Dominion Steel and Coal Corporation avaient approuvé la vente de la compagnie au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

Défaite pour la CSN?

Les employés d'entreprises de nettoyage optent pour la FTQ

QUÉBEC. — (P. C.) — La Confédération des syndicats nationaux a subi, hier soir, dans la capitale, sa plus cuisante défaite jamais enregistrée au cours de l'année écoulée, dans la région de Québec.

En effet, c'est par un vote de 96 voix contre 12, que les employés des entreprises de nettoyage de Québec Ltee, ont clairement manifesté leur intention d'adhérer au local 298, de l'Union des services d'édifices, elle-même affiliée à la Fédération des travailleurs du Québec.

Dans un communiqué remis

à la presse, hier soir, M. Victor Macmaniman, représentant de l'Union de services d'édifices, déclare que le vote faisait suite à une décision prise par la Commission des relations de travail du Québec, après que la CSN eut tenté, elle aussi, de recruter ces employés.

La CSN, qui refusait systématiquement, depuis plusieurs années, de s'occuper de cette catégorie de travailleurs, prédisait-on dans le communiqué, avait jugé bon de s'y mettre, après que l'USE, affiliée à la FTQ, eut entrepris une campagne de recrutement.

CITE DE LEVIS BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Membres du Conseil de la Cité de Lévis, à la séance spéciale du 21 décembre 1967, ont adopté en deuxième et dernière lecture le règlement no 725 attendant le règlement de zonage de la Cité de Lévis, portant le numéro 477, pour permettre d'inclure dans la zone CH-1 les lots de la zone RC-2 se trouvant de chaque côté de la Côte du Passage.

Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles sera tenue à l'Hôtel de Ville de Lévis, Edifice des Postes, 160 Commerciale, Lévis, le 8 janvier 1968, à sept (7) heures du soir.

Cette assemblée a pour but de permettre aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles de se prononcer sur le règlement susdit. Si avant qu'il se soit écoulé une (1) heure depuis l'ouverture de l'assemblée, un nombre suffisant d'électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles, présents habiles à voter en vertu de l'article 426-1 de la Loi des Cités et Villes, demandent que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles, le Président de l'assemblée fixera le jour du vote sur ce règlement à une date appropriée dans les quarante jours suivant cette assemblée. Dans le cas contraire, le règlement sera réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Lévis, 22 décembre 1967.

Yvan Dallaire, Greffier.

CITE DE LEVIS BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Membres du Conseil de la Cité de Lévis, à la séance spéciale du 21 décembre 1967, ont adopté en deuxième et dernière lecture le règlement no 724, attendant le règlement de zonage de la Cité de Lévis, portant le numéro 477, pour permettre d'inclure dans la zone CH-1 les lots de la zone RC-2 se trouvant de chaque côté de la Côte du Passage.

Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles sera tenue à l'Hôtel de Ville de Lévis, Edifice des Postes, 160 Commerciale, Lévis, le 8 janvier 1968, à sept (7) heures du soir.

Cette assemblée a pour but de permettre aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles de se prononcer sur le règlement susdit. Si avant qu'il se soit écoulé une (1) heure depuis l'ouverture de l'assemblée, un nombre suffisant d'électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles, présents habiles à voter en vertu de l'article 426-1 de la Loi des Cités et Villes, demandent que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles, le Président de l'assemblée fixera le jour du vote sur ce règlement à une date appropriée dans les quarante jours suivant cette assemblée. Dans le cas contraire, le règlement sera réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Lévis, 22 décembre 1967.

Yvan Dallaire, Greffier.

CITE DE LEVIS BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Membres du Conseil de la Cité de Lévis, à la séance spéciale du 21 décembre 1967, ont adopté en deuxième et dernière lecture le règlement no 725, attendant le règlement de zonage de la Cité de Lévis, portant le numéro 477, pour permettre d'inclure dans la zone CH-1 les lots de la zone RC-2 se trouvant de chaque côté de la Côte du Passage.

Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles sera tenue à l'Hôtel de Ville de Lévis, Edifice des Postes, 160 Commerciale, Lévis, le 8 janvier 1968, à sept (7) heures du soir.

Cette assemblée a pour but de permettre aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles de se prononcer sur le règlement susdit. Si avant qu'il se soit écoulé une (1) heure depuis l'ouverture de l'assemblée, un nombre suffisant d'électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles, présents habiles à voter en vertu de l'article 426-1 de la Loi des Cités et Villes, demandent que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles impossibles, le Président de l'assemblée fixera le jour du vote sur ce règlement à une date appropriée dans les quarante jours suivant cette assemblée. Dans le cas contraire, le règlement sera réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Lévis, 22 décembre 1967.

Yvan Dallaire, Greffier.

LA SOURIS MIQUETTE



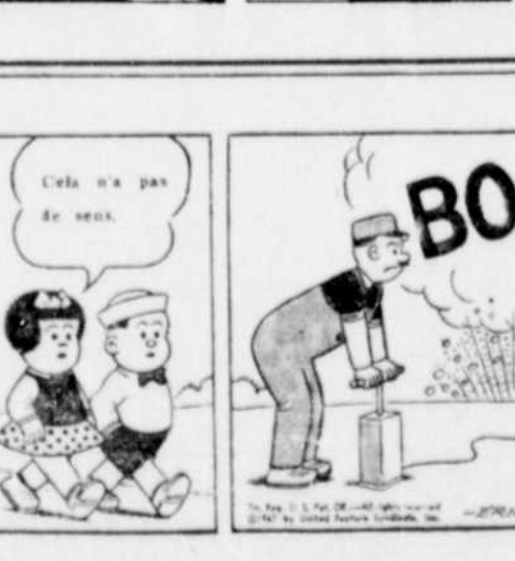
LE FANTÔME



PHILOMÈNE



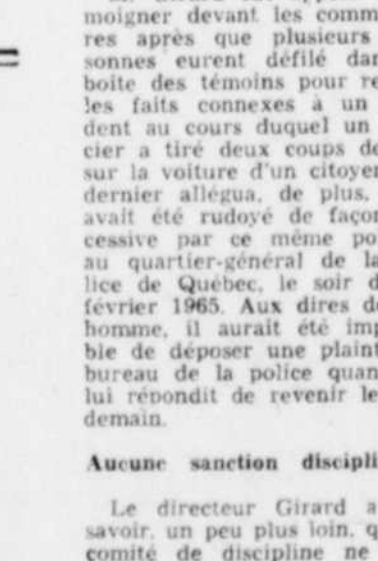
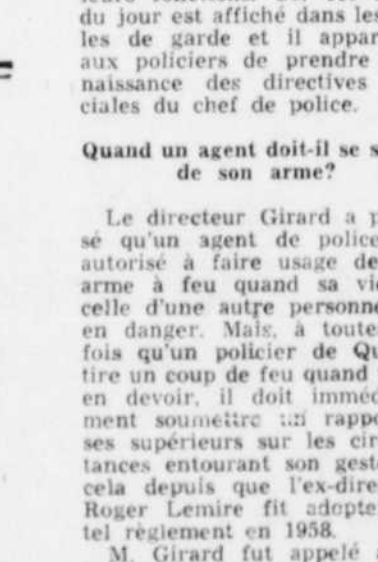
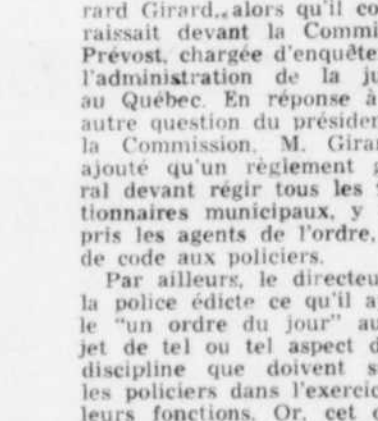
BOOM



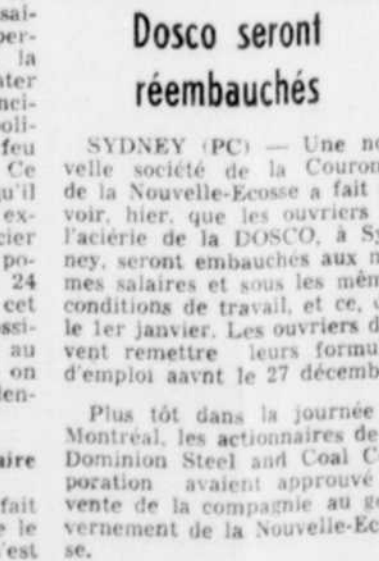
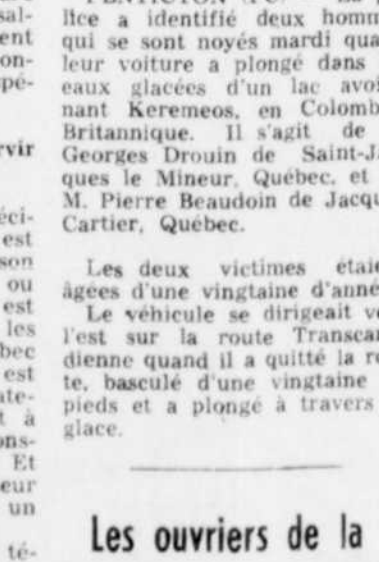
par Walt Disney



par Lee Falk et Roy Moore



par Ernie Bushmiller



Apportez-en chez vous ce soir!

Deux vins merveilleux à la nature pétillante bien caractéristique que Jordan capte si délicieusement.

Un double plaisir!



Savourez le goût merveilleux des

VINS JORDAN

Partout... en tout temps

Rosé pétillant Jordan Valley RAQ 532(F) \$1.85
Perle Blanche Pétillant Jordan RAQ 532(I) \$1.85

L'HOMME devant LA LOI

par Guy Baillargeon



Quatre jeunes gens de la Rive-Sud avouent leur culpabilité à une série d'offenses criminelles

Quatre des jeunes qui ont été arrêtés par la police provinciale à la suite d'une fructueuse enquête menée sur la Rive-Sud passeront les fêtes en prison en dépit de leur jeune âge et même s'ils n'ont aucun casier judiciaire.

"Il faut qu'ils s'aperçoivent qu'ils ont mal agi... ils ne méritent pas de passer les fêtes chez eux... ils ont commis là des crimes passibles du pénitencier à vie," a déclaré le juge Alphonse Garon, tranchant les demandes répétées des avocats des prévenus.

Me Anatole Coriveau, Procureur de la Couronne, avait d'ailleurs déclaré que les jeunes accusés, tous de la Rive-Sud, avaient commencé leur vie d'une façon inusitée.

"Dimanche soir, à Ste-Justine, ils ont attaqué un certain M. Léonidas Lessard et l'ont frappé à coups de barres de fer sur la tête... ils ont manqué de le tuer..." a dit Me Coriveau.

De l'enquête menée par le sergent d'Etat-Major Bernard Grenier, de l'Escouade des hold-up de la PP, il ressort qu'une bonne dizaine d'individus très jeunes formaient ce "gang" qui opérait depuis quelque temps sur la Rive-Sud. Les principaux coups ont été commis à Ste-Romuald, à St-David, à Lévis et jusqu'à Ste-Justine, dans le comté de Dorchester.

Les quatre prévenus âgés respectivement de 16, 17, 17 et 18 ans ont tous avoué leur culpabilité. Ils demeureront dans les cellules de la police provinciale, sur la rue St-Cyrille, jusqu'au 17 janvier alors que le magistrat prononcera sa sentence.

Le premier accusé, un jeune soudeur de St-Romuald, faisait face à des accusations nombreuses et assez graves: le 26 décembre, vol d'outils (\$145), la propriété de Roland Cantin; le 17 décembre, il a été trouvé en possession d'une carabine 20, à canon tronçonné et d'une garette; le 27 novembre, il aurait volé à M. Paul-Henri Cantin, la somme de \$66; le 6 décembre, alors qu'il était muni d'une arme offensive, le jeune homme a volé la somme de \$30 à M. Roger Brissou; quatre jours plus tard, il volait une somme de \$115 à Denis Garbier; six jours plus tard, le jeune matamore forçait M. Jean Godbout à lui remettre la jolte somme de \$441, alors qu'il était muni de la carabine et de la garette. Un des complices de St-David, à pour sa part avoué les mêmes crimes. Il aurait de plus participé au vol avec violence commis le 17 décembre au Gaz-Bar ou travaillait M. Léonidas Lessard, à Ste-Justine.

Un troisième prévenu, de Lévis, faisait face à trois chefs d'accusation.

Enfin, le dernier, âgé de 18 ans, n'aurait participé qu'au vol avec violence commis à Ste-Justine.

L'agent Percy Gagnon qui a participé à l'enquête a rapporté à ce sujet que les trois individus qui avaient commis ce vol n'avaient pas ménagé leur victime, M. Lessard.

De tout l'argent et la marchandise qui a été rattrapé par les malteurs, seule une arme à feu aurait été retrouvée de même que quelques outils.

"Ils peuvent se compter chanceux d'avoir été arrêtés, car ils se seraient peut-être rendus coupables de meurtre..." a dit le Procureur de la Couronne.

Le juge Garon s'est dit entièrement de l'avis de Me Coriveau et a dit qu'il ne pouvait et ne devait pas rendre la sentence immédiatement.

"C'est un cas difficile et je veux y penser" a-t-il dit.

Puis s'adressant aux Procureurs de la défense qui insistaient pour qu'une sentence soit rendue sur le champ, le magistrat s'est dit d'avis que le meilleur service à rendre aux prévenus c'était de les laisser penser à leur affaire derrière les barreaux.

"Laissez-les tranquilles... il faut qu'ils prennent conscience de tout le mal qu'ils ont fait..." a-t-il tranché.

Un récidiviste se voit refuser tout cautionnement

Alexandre Gobo, un récidiviste âgé de la trentaine, s'est vu refuser tout cautionnement hier après-midi par le juge Alphonse Garon de la Cour des Sessions de la Paix.

"Je ne peux faire autrement que de le laisser derrière les barreaux, a dit le juge Garon, en face d'un tel dossier... il a été libéré le 22 juin dernier et il recommence aussitôt..."

"C'est un gars dangereux" s'est contenté de dire le Procureur de la Couronne, Me Anatole Coriveau.

Le 22 juin dernier, Gobo sortait du pénitencier où il venait de purger une peine de trois ans.

Il était maintenant accusé de s'être introduit par effraction dans le magasin Ste-Foy Electronique et d'y avoir volé des appareils de radio et des enregistreuses, la propriété de M. Jean-Pierre Cadoret.

On lui reprochait aussi le recel d'une partie de cette marchandise.

Une troisième accusation faisait valoir que Gobo avait conduit sans permis, le 15 octobre dernier. Le vol par effraction aurait été commis dans la nuit du 5 au 6 novembre, à Ste-Foy.

L'enquête préliminaire a été fixée au 28 novembre "pro forma".

Sentence au 17 janvier

Deux individus au lourd casier judiciaire qui sont à l'ombre depuis le 25 août dernier entendront leur sentence du juge Alphonse Garon le 17 janvier prochain.

Les deux hommes sont accusés d'avoir frustré Michel Marola d'une somme de \$197 en argent, le 13 août 1967.

Edgar Arseneault, menuisier de 34 ans du 805 de la rue St-Augustin, a avoué sa culpabilité à cette accusation de fraude.

Roland Cauchon, technicien du 1680 de la rue Vitre, a pour sa part protesté de son innocence. Il a déclaré au juge qu'il n'avait rien fait dans cette affaire.

"Je distribuais des cartes d'adhésion," a-t-il prétendu.

"A mon avis il a distribué des cartes un peu partout au Canada..." a répliqué Me Anatole Coriveau, Procureur de la Couronne, qui avait devant lui "les feuilles de routes" du prévenu.

Cauchon a en effet eu des démêlés avec la justice un peu partout au pays. Il a même été condamné à Miami et à Windsor, Ontario, suite de dernières condamnations remontaient à 1964 alors qu'il avait été déçu de deux ans pour tentative de pègre, effraction et vol et fraudes.

Les deux hommes sont d'ailleurs détenus dans une affaire de vol de lettre.

Me Coriveau a fait une violente sortie contre les gens qui sont capables d'un tel acte. "Toute la société en souffre, a-t-il souligné, c'est une véritable épidémie".

C'est le 17 janvier que le juge Garon fera connaître la sentence des deux hommes.

Le juge a déclaré qu'il serait injuste de le garder en prison plus longtemps.

Quatrième individu mis en accusation

en rapport avec une affaire

de billets de loterie

Un quatrième individu a été mis en accusation hier

avant-midi en Cour des Sessions de la Paix en rapport avec

une affaire de billets de loterie.

L'individu, le frère de l'un de ceux qui ont été accusés

antérieurement, aurait "illégalement conduit ou administré

un plan ou un arrangement en ayant en sa possession des bil-

lets de loterie.

Le juge Garon a fixé à \$500 le cautionnement personnel

de l'accusé.

L'individu a évidemment protesté de son innocence et

son enquête préliminaire a été reportée à la mi-janvier.

Le jeune homme de 18 ans n'avait aucun antécédent judi-

ciaire.

On se souvient que les trois individus précédemment mis

en accusation avec cette affaire avaient tous des plaidoyers de

non culpabilité.

Un gouvernement métropolitain pour la région de Québec: Le premier ministre Johnson dévoilerait ses intentions à ce sujet le 28 février prochain

Par François DEMERS

Nous espérons fortement que le Premier ministre Johnson dévoilera ses projets en ce qui a trait à la régionalisation du Québec métropolitain lors du dîner-causerie de la Chambre de Commerce du district de Québec qui doit avoir lieu le 28 février prochain au Château Frontenac, alors qu'il sera le conférencier invité. M. Johnson parlera alors, à l'invitation de la Chambre de Commerce, de "Québec 68: deuxième pôle d'attraction de la province."



● Bien que la période des achats de Noël touche à sa fin, et que, déjà, plusieurs magasins réduisent peu à peu leurs étalages des Fêtes, une foule encore nombreuse se presse dans les rues le soir pour procéder aux dernières emplettes, au choix d'un cadeau oublié, quand ce n'est pas, tout simplement, pour une promenade dans cette ambiance bien particulière des rues illuminées.

Succès de la campagne de la Plume Rouge

Sans atteindre son objectif, le COBEC a réuni un montant record

"La campagne de la Plume Rouge du COBEC aura rapporté la somme de \$939,843.11 en 1967". C'est ce qu'a dévoilé le président, M. Paul Racine, au cours de la conférence de presse qui a clôturé hier la 22ème campagne annuelle de souscription de la Plume Rouge.

Son Eminence le Cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, était également présent à cette conférence. Dans la brève allocution qu'il a prononcée, le cardinal Roy a souligné qu'il y avait dans le travail exécuté par les personnes qui se sont dévouées à cette œuvre un développement et un progrès qui représentent, pour le peuple, la paix.

"Il faut des œuvres de ce genre pour permettre à un arbre rabougri de pousser droit: à un enfant, de devenir un homme par développement normal".

Satisfaction du COBEC

"Le COBEC a de la difficulté à s'interpréter, à faire connaître ce qu'il fait, et nous devons prendre les dispositions nécessaires pour remédier à ce problème afin que la population soit mieux informée de ce que font COBEC et ses organismes bénéficiaires avec l'argent récolté lors de la campagne de souscription de la Plume Rouge".

C'est ce qu'a déclaré hier soir le président du Conseil des Œuvres et du Bien-Être de Québec, M. Marcel Fortier, lors de la conférence de presse marquant la clôture de la 22ème campagne annuelle de la Plume Rouge tenue dans les locaux du COBEC en fin d'après-midi.

M. Fortier a poursuivi en expliquant que le champ d'action du COBEC était le bien-être, et le Bien-Être étant d'ordre abstrait, il n'était pas facile d'interpréter auprès du public. "D'ailleurs, tous les organismes qui œuvrent dans le champ d'action éprouvent les mêmes difficultés d'interprétation", a-t-il ajouté.

Le président de COBEC a tenu à remercier et à féliciter tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de la campagne. Il a également adressé de vifs remerciements à toute la population du diocèse qui, "en cette année où la sollicitation a été particulièrement lourde et où les occasions de dépenser son argent ont été des plus nombreuses et séduisantes, s'est montrée si généreuse".

M. Fortier s'est réjoui de l'augmentation enregistrée au sein du secteur des employés. "Nous sommes d'avis que ce secteur constitue un élément essentiel au succès futur de nos campagnes et que les jalons qui ont été posés cette année représentent une garantie de succès pour l'avenir", a-t-il conclu.

Cette année, plus du tiers du montant recueilli servira à maintenir en opération les services sociaux du diocèse et leurs filiales. La Sauvegarde de l'Enfance, les services médicaux sociaux, le Service d'orientation des foyers, la Fédération des loisirs, les patronages des camps de vacances, le commissariat des Scouts et des Guides et le Y.W.C.A. se partageront environ 38 pour cent de la somme récoltée.

Bien que le moment soit inférior à l'objectif fixé, il représente tout de même le montant le plus élevé qu'a recueilli COBEC depuis sa fondation, puisqu'il affiche une augmentation de \$12,752.51 par rapport à l'an dernier.

De souscription, le président de la campagne, M. Racine, a ajouté: "Nous sommes d'autant plus fier du résultat obtenu, si l'on tient compte des circonstances particulières qui ont soulevé l'année 1967 dans la région de Québec", en se référant à la campagne de l'Université Laval, à l'Expo '67 et au Centenaire de la Confédération.

"Toutefois, il est à déplorer

que nous n'ayons pas pu atteindre l'objectif de \$1 million qui représentait les besoins minima du COBEC et de ses organismes bénéficiaires pour l'année à venir", avoue M. Racine.

Voici un tableau indiquant par secteur les sommes récoltées:

Corporation	\$476,736.26
Paroisses	\$400,897.29
Religieux	\$ 27,431.00
Ecoles	\$ 2,205.57
Universitaires	\$ 578.87
Employés	\$ 31,994.12
Total	\$939,843.11

A la Régionale Jean-Talon

Certains étudiants pourraient subir les conséquences du retard des C.S. locales

Par Claude Marsolais

Que se passera-t-il après la période des Fêtes à la Régionale Jean-Talon? Des étudiants au niveau secondaire seront-ils obligés de rester à la maison? Tout semble possible après que la Régionale Jean-Talon eût fait parvenir une lettre aux commissions scolaires par laquelle elle menaçait de refuser les étudiants du niveau secondaire si les locales n'ont pas acquitté les arriérés qui s'élevaient à \$213,000 au 1er décembre.

La lettre aurait été expédiée à toutes les commissions scolaires locales, sauf celle de Charlesbourg qui n'a aucune redevance, le 11 ou 12 décembre après que les commissions scolaires de la Régionale Jean-Talon eurent adopté une résolution en ce sens lors de leur dernière assemblée publique tenue le 7 décembre.

La résolution 674-271 se lit comme suit: "Considérant que ces arriérés créent de graves problèmes d'administration, considérant que le gérant de la Banque refuse d'accorder des crédits supplémentaires prétextant de percevoir des commissions scolaires locales les arriérés de scolarité, considérant que les frais de scolarité dus en date du 1er décembre s'élevaient à \$1 million et de ce montant \$213,000 représentent les arriérés de scolarité."

Accident mortel boul. Ste-Anne

QUÉBEC. — Une personne a été tuée et trois autres blessées dans une collision impliquant deux automobiles survenue sur le boulevard Sainte-Anne à proximité du boulevard des Chutes, peu avant 19 heures hier.

La victime est Mme Omer Frechette, âgée de 60 ans, domiciliée à La Baie dans le comté de Yamaska.

Le corps a été transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus par les ambulanciers de la maison Bouchard et Fils et c'est là que le décès a été constaté.

M. Frechette et deux autres personnes ont subi des blessures plus ou moins graves dans cette collision.

C'est ce que nous a révélé hier au cours d'une conversation téléphonique M. Marcel Jobin, président de la Chambre de Commerce du district de Québec. Pour ce dernier, a précisé M. Jobin, nous avons invité à la table d'honneur les 28 maires du Québec métropolitain. "Nous espérons, a-t-il dit, que non seulement M. Johnson répondra à notre 'mémoire sur la restructuration de la Commission d'Aménagement de Québec pour en faire un Gouvernement régional', mais encore, qu'après ce discours, la population de la région saura à quoi s'en tenir sur les intentions des autorités gouvernementales en ce domaine".

Deuxième questionnaire

M. Jobin nous a révélé par ailleurs qu'il a été invité par le comté des cinq maires à participer à titre d'observateur à la rédaction du deuxième questionnaire sur la formation éventuelle d'un gouvernement supramunicipal. Ce questionnaire qui sera envoyé, comme le premier, à tous les conseils de ville de la région, sera rédigé sous la forme définitive mardi prochain. Le maire de Ste-Foy, M. Roland Beaudin, a d'ailleurs déclaré à ce sujet que les questions porteront principalement sur le genre d'organisme qui sera appelé à prendre en charge les problèmes de répercussion régionale, cet organisme pouvant d'ailleurs n'être qu'une extension de la "commission d'assainissement du bassin de la rivière St-Charles" qui doit être créée par la Législature provinciale au cours de la prochaine session parlementaire et qui aura pour fonction première d'administrer la construction et l'opération du projet d'égouts intermunicipal mis de l'avant dernièrement par le Ministère des Affaires Municipales.

Porte ouverte aux journalistes

D'un autre côté, M. Jobin a affirmé que la Chambre de Commerce fera des pressions pour que les réunions des maires soient ouvertes aux journalistes. La population saura alors qui a parlé et dans quel sens, qu'il n'a pas parlé et pour quelle raison, a-t-il expliqué. Car, j'ai été fort surpris, a-t-il précisé, de la récente déclaration du maire de Sillery, M. Jules Beaulieu, déclaration qui laissait entendre que tous les participants à la réunion des maires à Duberger n'avaient pas eu la possibilité de se faire entendre. Pour ma part, a-t-il dit, j'ai assisté à cette réunion et je puis dire que le maire Beaulieu a eu toutes les possibilités de parler.

Ce n'est d'ailleurs pas la politique de la Chambre de Commerce, a ajouté M. Jobin, d'imposer notre point de vue aux municipalités. Le mémoire que nous avons soumis au gouver-

nement provincial, c'est un outil de travail pour faciliter le dialogue entre elles. Il est malheureux cependant de constater que quelques conseils municipaux ne semblent pas vouloir dialoguer...

Rumeurs

Par ailleurs, des rumeurs laissent entendre que M. Jobin a déjà eu l'occasion de rencontrer en privé le Premier Ministre Johnson le serait montré plus qu'intéressé à ce qui se passe dans la région métropolitaine de Québec ainsi qu'au mémoire présenté par la Chambre de Commerce...

La restructuration des services municipaux se poursuit à Québec

(F.D.)—La restructuration des services municipaux de la ville de Québec se poursuit rapidement, à partir des recommandations du Rapport Ross.

En effet, le Comité exécutif a procédé mercredi à la création d'un "comité technique" pour assister le chef de police dans la restructuration de son service. Hier, le Comité a accepté les recommandations du "comité de mise en application du Service des Travaux Publics" présidé par l'échevin Armand Trotter.

Par ailleurs, pour ce qui est de la restructuration du service des incendies, le Comité

exécutif a accepté hier les recommandations du Service du Personnel pour l'engagement de M. Cyrille Mainy, actuellement chef-instructeur au service des incendies comme chef des opérations du service. De son côté, M. André Simard, actuellement capitaine-instructeur, devient "pour une période indéfinie et à titre temporaire" chef-instructeur en même temps que chef de district. Deviennent lieutenant-instructeurs MM. Dominique Gonthier et Marcel Michaud ce dernier étant déjà membre du service des incendies de la Ville.)

Au Carnaval d'hiver 1968 :

Reprise du Défilé de la Joie pour le bénéfice des jeunes

QUÉBEC. — Le Défilé de la Joie sera repris cette année dans le cadre du Carnaval d'hiver pour le bénéfice des jeunes, a annoncé hier le vice-président de l'organisme, M. Gilles Richard.

Les préparatifs de cet événement typique qui revient après avoir été exclu pendant trois ans des activités du Carnaval vont bon train.

C'est M. François Cyr qui assume la présidence du comité chargé de mener à bien le Défilé de la Joie, assisté par MM. Yvon Asselin, René Villeneuve, Marc DesRoches et Guy Fortin.

Dans les écoles

Les directeurs de près de 150 écoles ou patros du Québec métropolitain ont déjà été visités par une équipe destinée à même les effectifs de neuf clubs Optimistes, afin d'inciter les jeunes fréquentant leurs institutions à faire valoir leurs talents autour du thème du Défilé: "La Jeunesse à l'œuvre".

Ce thème général pourra se subdiviser en autant d'interprétations qu'il y a d'occasions pour les jeunes d'être à l'œuvre, à l'école, au jeu, au foyer, dans le Carnaval, et ailleurs.

Tous les jeunes de 8 à 17 ans inclusivement ont jusqu'au 1er février pour s'inscrire au Défilé de la Joie. Les chars du défilé peuvent être construits individuellement ou en équipe, pourvu que tous les membres de l'équipe respectent le règlement de l'âge maximum.

Les chars en question pourront être de dimensions variables, mais ils ne devront pas dépasser huit pieds de largeur par 12 de longueur avec une hauteur ne limitant pas être motorisés ni porter d'inscriptions commerciales à caractère publicitaire sous peine de disqualification.

Le Défilé partira vers 16 heures dimanche le 25 février, après la Course en canots. Le départ se fera Place Jean Talon, à l'extrémité du boulevard Charest et le défilé se terminera au coin des boulevards Charest et Langevin.

Les participants, dont on ignore encore le nombre à ce stade-ci de l'affaire, seront accompagnés de fanfares et de corps de majorettes sur tout le parcours.

Pour la formule

d'inscription,

voir en page 7

Transport

Les organisateurs du Défilé étudient actuellement la possibilité de mettre sur pied un service de transport en vue de faciliter le déplacement des parents des jeunes participants.

"Plus il y aura de jeunes, a dit M. Cyr, plus ce sera un succès."

Les beaux côtés de la vie Le bien devrait faire du bruit

Monsieur GAILLARD.

"Tant crie-t-on NOEL qu'il vient". C'est le refrain d'une vieille ballade de Villon... Autrement dit pour nous: Tant appelle-t-on Noël, qu'il finit par venir. Fête tant désirée, des petits, des grands, des chrétiens surtout, puisque c'est la fête du Libérateur qui vient avec son pardon, sa paix promise à tous les hommes de bonne volonté.

L'EGLISE se réjouit, célèbre trois messes au milieu de la nuit, nous invite à adorer "Celui qui est la lumière éclairant tout homme venant en ce monde".

"Noël et minuit", quel beau mariage chrétien! disait Peguy.

Oui, pour qui possède vraiment l'esprit de la fête de la Nativité.

Au pied de la crèche du Divin petit Grand, demandons ce pardon, cette misère qu'il vient donner, celle qui nous montre toute notre misère, et aussi la brève de la vie car 1967 agonise. L'année s'en va, l'année s'en vient".

C'est ainsi qu'on est vite remplacé et que les jours vécus sont déjà rendus dans l'éternité, tels que nous les avons faits, avec le bien que nous y avons mis, les efforts tentés, les reprises courageuses, mais aussi avec le mal échappé à notre inconstance. En scrutant notre conscience, tant mieux si on peut dire: je suis content de moi, mais la vie d'un chrétien doit être une continuelle ascension "Toujours davantage au service du Maître."

On peut comparer la vie à un grand escalier et se dire: "Combien de marches à descendre avant l'entrée dans le noir?"

Et après... ce sera le Bon Dieu penché sur ma vie!

Voilà un bon sujet de méditation pour la nuit de la venue du Rédempteur.

Recueillons - nous, vivons cette année comme si elle devait être la dernière... alors elle sera bonne, saintement remplie.

C'est une pareille année que je souhaite à tous vos lecteurs.

Une lectrice assidue,

Y. M. D.

L'Action éditoriale

Il était temps!

Le gouvernement Johnson se décide enfin à confier à un ministère la responsabilité de la fonction publique. La création du ministère, prévue pour la première session du présent gouvernement, a déjà subi un retard majeur et il faudra attendre encore plusieurs semaines avant que naisse officiellement le ministère. Pourtant, la nomination de M. Masse constitue un premier pas.

Il est quand même fort tard et la mutation de M. Masse laisse le ministère de l'Éducation dans une curieuse situation. Au départ, MM. Bertrand et Masse se partageaient les responsabilités de ce ministère majeur; à l'heure actuelle, les deux ministres élus sont passés à de nouvelles fonctions et M. Cardinal demeure le ministre en titre sans avoir pourtant subi le test d'une élection. Le gouvernement avait le droit de nommer M. Cardinal ministre avant même de le faire élire, mais il devra régulariser une situation qui devient ambiguë avec le départ de M. Masse vers un autre ciel.

Quant à la fonction publique, elle représente une marque de confiance en même temps qu'un défi majeur pour le jeune député de Joliette. L'année 1968 sera celle de l'affrontement entre l'État et presque tous les salariés. On compte aujourd'hui par dizaines de milliers ceux qui se rangent directement ou indirectement parmi les fonctionnaires. Il s'agit donc de groupes syndicaux qui peuvent sans effort paralyser d'un coup l'ensemble du Québec. Le gouvernement ne peut utiliser toujours contre eux des arguments-masse dans le genre des bills 25 et 1, car ceci équivaudrait vite à abolir un droit de grève explicitement reconnu par la loi. Du moins faut-il que nous assistions à de véritables négociations entre l'État et les différents syndicats de la fonction publique. Pour cela, il est nécessaire que l'État possède en nombre suffisant des équipes complètes de négociateurs avertis et compétents. Et c'est là que le bât blesse. Depuis des années, on s'aperçoit que l'État doit constamment

mettre les mêmes individus à contribution. Ce n'est pas si grave quand les négociations se déroulent à tour de rôle, mais l'année 1968 s'annonce comme différente.

Nous aurons très bientôt un véritable assaut contre l'État et on peut redouter un engorgement des services de négociations gouvernementaux. C'est là le premier défi que doit relever M. Masse avant même que passe la législation créant officiellement un ministère de la fonction publique. Pour M. Masse, c'est la fin d'une éclipse qui en a surpris plusieurs. Il avait eu le mérite et le crédit de coordonner les efforts de tous ceux qui ont participé à la rédaction du programme de l'UN, mais il était ensuite retombé dans l'ombre. M. Masse trouve aujourd'hui l'occasion de faire la preuve de sa valeur réelle. On lui confie une tâche qui dépasse d'emblée les capacités des meilleurs esprits: qu'il s'en acquitte honorement et il aura déjà réussi un exploit. Disons, à sa décharge, qu'il part avec le handicap sérieux des retards. Ce fut toujours le drame de nos conflits syndicaux que de se dérouler dans un climat d'émotivité qui rendait impossible la mise en place de mécanismes permanents. M. Masse, lui, devra bâtir son ministère au moment où déjà tous lui demanderont d'agir sur des problèmes spécifiques.

Il n'est pas du tout impensable que le gouvernement Johnson, qui aime assez à surprendre, soit déjà rendu plus loin qu'on ne le croit dans l'édification des nouvelles structures. Les échéances demeurent pourtant pressantes: définir le rôle exact du ministère, multiplier les équipes gouvernementales de négociations, les relier toutes à une planification générale des salaires et des conditions de travail, définir dans quelle mesure ces équipes pourront prendre des décisions de nature à lier le gouvernement. Le pessimiste dirait qu'il est déjà trop tard; en optimiste, disons qu'il est grand temps...

Laurent Laplante

Sous la foi du serment

Le président de la Commission royale d'enquête sur la justice, Me Yves Prévost déplore le fait que des témoignages diamétralement opposés puissent être rendus sous la foi du serment, soit devant un tribunal, soit devant une commission d'enquête.

Généralement, lorsque deux témoignages contradictoires sont rendus sous la foi du serment, il en est un qui est faux, qui est un parjure. Il ne faut pas un long examen pour se rendre compte de ce fait, mais il devient beaucoup plus difficile de déterminer sans erreur lequel des deux témoins dit la vérité ou non. Parfois, les avocats réussissent, par d'habiles questions, à mettre un témoin en contradiction avec lui-même ou à faire planer le doute sur la crédibilité de cette personne. Mais parfois, et c'est souvent le cas, l'incertitude reste complète et des accusés qui semblent à prime abord condamnés pour les crimes dont on les accuse, s'en tirent à bon compte à cause de faux témoignages de certains amis.

Si Me Prévost déplore un tel fait, il ne doit certainement pas s'en surprendre, car c'est une malheureuse pratique que l'on constate chaque jour devant nos tribunaux.

Y aurait-il un remède à cette situation? Comment trouver un moyen de réduire le nombre de faux témoignages, de faux serments devant les tribunaux comme devant les commissions d'enquête? La loi prévoit déjà des sanctions assez contraignantes contre les personnes qui se parjurent devant les cours, mais il y aurait peut-être lieu de se montrer encore plus sévère à ce sujet. Les coupables de faux témoignages causent un grand tort à la justice et favorisent des criminels ou des actes illégaux, lorsqu'ils ne sont pas la cause de condamnation de personnes innocentes. C'est donc un crime contre la vérité, contre la justice, contre la charité et contre la société tout entière et, à ce compte, il mérite d'être interdit sous peine des plus graves sanctions.

Sous l'aspect de la foi chrétienne, le parjure est une atteinte grave à la justice divine que l'on prend pour témoin de ses mensonges; c'est injurier Dieu lui-même. Faudrait-il donc que les juges

ou les commissaires, avant de faire prêter serment à un témoin, s'assurent que ce témoin comprend exactement la portée d'un faux témoignage, tant sur le plan matériel et civil que sur le plan moral? Il est évident qu'un chrétien comprenant exactement la solennité d'un témoignage sous serment, n'oserait déroger à la règle de la vérité.

Autrefois, l'on jurait, l'on promettait, l'on s'engageait sur l'honneur, et cela valait un bon contrat notarié du XXe siècle. Personne ne se serait risqué à manquer à des engagements pris de cette façon. C'est qu'on avait de l'honneur à l'époque. Aujourd'hui, le mot n'est plus beaucoup en usage et malheur à celui qui s'y fie; pour le moindre engagement, pour le moindre prêt, l'on exige un tas de papiers appuyés sur des garanties innombrables. C'est qu'on ne peut plus se fier à personne et que les promesses sur l'honneur valent autant que la fausse monnaie.

Il en est de même, bien entendu, pour les déclarations et les témoignages qui reposent sur l'honneur, c'est-à-dire qui reposent sur rien.

Les temps ont bien changé. Aujourd'hui, même le serment n'est plus respecté et le président d'une commission d'enquête est préoccupé parce qu'il est devenu impossible de voir blanc ou noir dans les témoignages fournis sous la foi du serment.

Puisque nous traversons actuellement une époque révolutionnaire dans le domaine de l'éducation, ne faudrait-il pas songer à inculquer aux générations montantes ce respect de la justice, des serments que l'on prête et des témoignages que l'on rend? Cela pourrait certainement faire partie, non seulement de l'enseignement moral ou spirituel, mais de l'éducation civique de notre peuple. Être un bon citoyen, c'est avoir le respect des lois comme de l'autorité et des organismes chargés de faire respecter la législation. Si l'on pouvait un jour redonner à chaque citoyen la confiance qu'il doit avoir envers tous les autres, nous aurions fait un grand pas vers la paix sociale et nous éviterions de longues recherches pour la découverte d'une machine capable de déceler le mensonge.

Roger Bruneau

LA PAROLE est aux lecteurs

Un témoignage de fidélité à l'Action

Monsieur,

Comme je suis né le 21 décembre 1907, je suis venu au monde enveloppé en quelque sorte dans le premier numéro de votre journal.

Cela double en quelque sorte

mon intérêt et ma sympathie pour votre journal.

Longue vie! Sainte et heureuse année!

J.-Oscar Fortin, ptre, curé
Eglise St-Mathias
Cabano.

Une fidèle lectrice

Une fidèle lectrice, Mlle Dolores Trépanier, demeurant sur la rue Saint-Luc, à Saint-Sauveur de Québec, nous informe du fait suivant: Sa famille est de celles qui sont abonnées à notre journal, depuis la parution de son premier numéro, le 21 décembre 1907.

Les parents: M. Arsène Trépanier et madame Trépanier, décédés à quelques semaines d'intervalle, en 1946, furent tou-

jours des adeptes convaincus de la presse catholique. Notre fidèle amie se rappelle fort bien que, lors d'un moment difficile dans l'histoire de "L'ACTION", M. Trépanier et son épouse n'hésitèrent pas à y aller de leurs deniers pour aider le quotidien auquel elle-même demeure toujours très attachée.

Merci sincère à Mlle Trépanier et aux membres de sa famille!

La Maison Painchaud: un acte de foi en l'homme

Le 8 décembre dernier, avait lieu l'ouverture officielle de la Maison Painchaud, sise à 1, rue Simard, Québec. De hauts dignitaires de l'Eglise et de la Magistrature rehaussaient la cérémonie de leur présence. On remarquait tout spécialement Son Eminence le Cardinal Roy, accompagné de quelques membres du clergé. Messieurs les Juges Thomas Tremblay et Gérard LeMay avaient également répondu à l'invitation. C'est suffisamment dire l'intérêt considérable que suscite pareille oeuvre dans le Québec. La Maison a pour mission de favoriser la réhabilitation des ex-détenus qui, au sortir de prison, doivent s'intégrer à la société. Malheureusement, le monde des affaires écarte trop facilement ces gens qui semblent alors condamnés à l'inaction, au chômage. Il reviendra à l'oeuvre, avec la collaboration des membres de la Société St-Vincent de Paul, de favoriser l'accès aux entreprises commerciales et industrielles. Donc première ac-

tion sur le marché du travail. Son rôle jouera également sur un autre plan: le plan moral. L'ex-détenu est conscient de la situation que lui a créée un casier judiciaire. Il lui semble être marqué au fer rouge et croit que tout le monde le rejette comme une brebis galeuse. Ce sera à nous de lui manifester de l'intérêt, en lui faisant comprendre qu'il a payé sa dette à la société et qu'il est maintenant réintégré à celle-ci. Notre amitié, de plus, déterminera, dans une large mesure, son comportement futur dans cette même société. C'est là que réside le problème. C'est là que l'oeuvre de la Maison Painchaud subira son épreuve de force. Nous avons pleine confiance qu'elle relèvera le défi que présentent les difficultés qui ne manqueront pas de surgir. Le risque étant froidement calculé, mettons-nous à l'oeuvre avec courage.

David-Laurent Gagnon
965, Holland
Québec

La religion dans les Ecoles Normales

Nous voudrions faire une petite mise au point dans votre journal, au sujet d'une déclaration que le poste C.H.R.C. nous a fait entendre le 30 novembre dernier. Cette déclaration est la suivante: "Les Normaliens peuvent ne pas suivre les cours de religion dans les Ecoles Normales, pourvu qu'ils prennent une autre branche". C'est clair, tout simple n'est-ce pas? Mais il y a des chefs de familles qui ne chantent pas sur ce ton, qui protestent énergiquement.

Nous demandons en notre nom, à tous les parents catholiques de se réveiller une fois pour toutes au sujet de la religion dans les écoles. Un jour viendra où le ministère de l'Éducation en fera disparaître toutes les traces. De connivence avec ce ministère, les Francs-maçons agissent fortement dans la province de Québec. Qu'on relise leur fameux "Plan de laïcisation" publié déjà dans votre journal, et spécialement l'article 9 que voici, qui regarde en particulier les jeunes: "Au début on tolérera un certain enseignement religieux dans les institutions scolaires aux heures les moins favorables; on acceptera aussi la visite d'un prêtre-aumônier, pour sauver les apparences. Mais dans quelque temps, on viendra à se débarrasser de toute influence religieuse, comme des croix, des statues, images et tout ce qui entretient un climat chrétien dans nos écoles, afin de former une jeunesse "libre de tout préjugé sectaire".

C'est ça qu'on appelle "chasser Dieu de nos écoles". Nous nous en allons vers cette laïcisation, et ça vient vite. Tous nos normaliens ne sont-ils pas des futurs professeurs? Que diront-ils alors à nos jeunes si ces derniers leur posent des questions sur la religion? Pourquoi toutes ces attaques contre Dieu?

Il est grand temps de pren-

dre position. Avec respect, nous supplions nos autorités religieuses "gardiennes de la Foi", de bien vouloir parler, soutenir, appuyer encore davantage les réclamations des parents catholiques qui ont à coeur l'avenir religieux de leurs enfants, et réveiller la conscience de ceux qui ne s'en occupent pas. Et cela, avant que cette laïcisation soit un fait accompli, imposé sans retour à toute notre jeunesse. Ce qui a fait et fait encore le malheur de la France est en train de s'implanter chez nous. Ne vaut-il pas la peine de protester?

Et quand nous aurons ces fameuses Ecoles Polyvalentes, est-ce que ce sera mieux? Aux États-Unis, après expérience faite, on les a mises de côté ces écoles qui formaient des délinquants, de futurs bandits. Avons-nous à faire, nous aussi, cette expérience? Nous accusons l'ancien ministre de l'Éducation de nous avoir jetés dans cette voie pour notre plus grand malheur à notre tour.

En plus, et pour finir, nous savons que le ministère de l'Éducation a présentement les services de l'ancienne Principale de l'Ecole Normale de Pont-Rouge (comté de Portneuf) qui s'occupe de la "formation des maîtres". Nous demanderions à cette religieuse de prendre position elle aussi, car nous savons également qu'elle a des idées très larges. Serait-elle là (tout comme une certaine présence ecclésiastique bien connue) pour cacher le jeu du ministère? Nous lui demandons de parler et de ne pas avoir peur de le faire, au risque de perdre sa place. Soeur "Une Telle" et Rrère "Un Tel", défendez donc plutôt notre foi et notre religion.

Les jeunes crient après la liberté... pour un bon nombre, que font-ils de cette liberté?

Des parents inquiets.

N.L.D.R. — Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres publiées dans cette rubrique doivent traiter d'un sujet d'actualité, être brèves et concises (environ 300 mots ou 25 lignes dactylographiées), et porter la signature et l'adresse de leur auteur. En règle générale, les envois signés d'un pseudonyme ou d'initiales seulement seront refusés.

Qui, en 1968, fera face au président Johnson?

Le président des États-Unis, M. Lyndon B. Johnson, sera-t-il, lors des élections de novembre 1968, de nouveau candidat à l'important poste qu'il occupe présentement? Rien, dans le moment, ne vient indiquer, laisser prévoir le contraire. Sans doute, la popularité du titulaire actuel a-t-elle subi une baisse. Mais l'intéressé a rude écorce, et est, de longtemps, habitué aux luttes politiques. Il ne semble pas qu'il soit disposé à abandonner comme cela la partie.

Et si M. Johnson revient sur les rangs, qui aura-t-il, en face de lui, comme porte-étendard républicain? Il est encore trop tôt pour le dire, le grand congrès des oppositionnistes ne devant avoir lieu qu'au mois d'août, à Miami. Mais, d'ores et déjà, quatre ou cinq noms figurent au premier plan. Pour sa part, décidé à arriver à l'heure, le gouverneur de l'État du Michigan, M. George Romney, fait savoir qu'il est bel et bien en lice. L'on en mentionne d'autres: le gouverneur de l'État de New York, M. Rockefeller; le gouverneur de la Californie, M. Reagan, etc. Celui qui, après certains revers, pourrait, d'après les sondages, effectuer une spectaculaire rentrée en scène est l'ancien vice-président et collaborateur de l'ex-président Dwight D. Eisenhower, M. Richard Nixon.

Il y a maintenant sept ans, en novembre 1960, Richard Nixon, candidat du parti républicain, vint à un cheveu d'être élu président des États-Unis. Sur un total de près de 69 millions de voix réparties entre lui et feu le président démocrate John F. Kennedy, il n'y eut qu'une marge de 118.500 votes. Sans compter que plus de 500.000 voix allèrent à d'autres candidats bien moins en vue que les représentants des deux grandes formations en présence.

Sans doute, le président américain n'est-il pas élu par scrutin populaire au premier degré. Le système électoral d'outre-frontières a des complexités et bizarreries qui, parfois donnent lieu à d'étranges résultats — comme c'est, d'ailleurs le fait, en certains cas, chez nous. Toutefois, c'est le cas de dire que la joute fut excessivement serrée: Face à 49.72 p. 100 du vote populaire accordé à M. Kennedy, Richard Nixon obtint un pourcentage de 49.55. A toutes fins pratiques, une sorte de partie nulle.

Le temps a passé. Beaucoup de choses sont survenues depuis 1960. D'autres

encore, va de soi, surviendront d'ici à un an. Si, en août prochain, M. Nixon est le choix du congrès républicain, ses chances d'être vainqueur contre le président sortant de charge seront-elles bonnes? D'aucuns le pensent. L'intéressé lui-même — il n'aurait, du reste, pas tellement intérêt à parler autrement — se dit pleinement convaincu que la conjoncture demeurant ce qu'elle est aujourd'hui, tout porte-drapeau républicain choisi par un parti qui ne connaîtrait pas de graves dissensions aura le haut du pavé. Et si un troisième candidat, l'ex-gouverneur George Wallace, de l'Alabama, par exemple, s'avisaient de briguer aussi les suffrages? En définitive, opine M. Nixon, semblable entrée en scène nuirait plus aux démocrates qu'aux républicains.

Au demeurant, Richard Nixon, que certains hésitent à appuyer à cause de sa défaite dans la lutte à la présidence en 1960 et d'un autre échec subi, en 1962, comme candidat au poste de gouverneur de la Californie, sera apparemment le choix d'un très grand nombre d'adeptes de son parti. Il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'il fût l'adversaire de l'hôte actuel de la Maison Blanche.

L'homme jouit d'une vaste expérience, à titre d'ancien membre de la Chambre des représentants et du Sénat et comme ex-colleague du général Eisenhower, à la vice-présidence du pays. Il a beaucoup étudié, voyagé. Il diffuse présentement ses vues sur les problèmes de politique intérieure et extérieure. Il est d'avis, notamment, qu'un succès des communistes au Vietnam affecterait l'avenir des États-Unis eux-mêmes et de quelque 200 millions de personnes vivant dans les pays du sud-est asiatique non soumis à la domination "rouge". Il ne se fait point d'illusion sur les attitudes de "détente" du Kremlin vis-à-vis des États-Unis. Si, dit-il, les communistes tendent à se rapprocher des Américains, c'est qu'ils ont maintenant un éventuel ennemi à l'est — la Chine de Mao Tsé-Toung — et qu'ils ont besoin d'amis à l'Ouest. Au fond, leur objectif fondamental, l'expansion du système communiste, est demeuré absolument le même.

De toute façon, on aura hâte de voir quels seront les résultats des autres sondages d'opinion à venir, d'ici à la tenue du congrès républicain du mois d'août 1968.

Odilon ARTEAU

Soixantaine de l'Action

Ce mois-ci, le journal L'Action célèbre son sixième anniversaire.

Fêter sa sixième année pour un quotidien est sûrement une note d'appréciation par le fait même. Quoique ce confrère de Québec ait changé son appellation plusieurs fois, au moins trois, il n'en est pas moins resté fidèle à la mission que ses fondateurs et promoteurs s'étaient donnée en 1907: à une époque où les polémiques, les tiraillements, les conflits de doctrine sociale et religieuse se donnaient libre cours.

En plusieurs pays, les révolutions, les luttes scolaires, les crises de confessionnalité faisaient rage, un peu comme aujourd'hui. Le milieu québécois n'échappait pas à ces courants d'idées diverses et des écoles de pensée différentes s'affrontaient. Paru d'abord sous le titre de l'Action Sociale, ce journal fut bien accueilli, com-

me en font foi les commentaires de la presse de l'époque.

Soucieuse de refléter une grande partie de l'opinion des Canadiens français, le quotidien a évolué et l'Action devint l'Action Catholique, puis l'Action, appellation de l'époque actuelle. Soixante ans de travail d'information et de formation de l'opinion représentent une étape qu'il convient de marquer d'une pierre blanche. L'Action a joué un grand rôle au cours de son existence et elle a participé à nombre de luttes au niveau municipal, provincial, national et international. Elle a vu croître et prospérer la capitale du Québec et n'a pas ménagé ses efforts pour encourager son développement et son expansion.

L'Action a duré et elle reste encore en lice contrairement aux échecs subis par plusieurs autres journaux de la ville de Québec. Depuis le tournant du

siècle, deux témoins du quotidien de leur temps sont restés actifs à Québec, l'Action et Le Soleil, outre le confrère de langue anglaise, le Chronicle-Telegraph, dont les droits d'aînesse sont reconnus.

Il convient que toute la population lui rende un hommage approprié en ce sixième anniversaire. Nous nous joignons au concert de louanges et de félicitations qui ont afflué de tous les milieux et convergé vers ce carrefour achalandé de la Vieille Capitale, illustré par la présence de l'Action.

Après soixante ans, un journal peut estimer qu'il a des assises solides et qu'il s'est implanté de façon permanente dans la vie d'une collectivité. Tous et chacun feront le voeu que l'Action vogue allègrement vers son centenaire.

"LE SOLEIL"

Le sixième anniversaire de l'Action

Un des pionniers dans le domaine du journalisme au Québec, le quotidien "L'Action" célèbre cette année ses soixante ans d'existence. Soixante ans, c'est une époque. C'est plus d'un demi-siècle de luttes et d'efforts constants pour satisfaire un public de plus en plus exigeant tout en restant fidèle à un idéal.

En effet, "L'Action", qui s'affiche comme quotidien catholique, a toujours voulu être un journal de pensée et c'est un tour de force d'avoir pu se tenir debout, face à des entreprises beaucoup plus puissantes, à une époque où tout devient commercial. Ce journal a certainement beaucoup évolué de-

quidiens québécois. Une équipe jeune et dynamique, sous la direction de chefs expérimentés, lui assure un avenir de plus en plus brillant et de plus en plus prospère.

Ces soixante ans de labeur ont été très fructueux. Souhaitons que toutes les années qui s'ajouteront, et nous sommes certains qu'elles seront nombreuses, continuent d'apporter un succès toujours grandissant à l'Action, ce quotidien de Québec dont nous pouvons être fiers.

Longue vie à L'Action!
(Editorial diffusé par
CJLR jeudi le 14 décembre)

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 1967



● DE GAULLE est accueilli triomphalement par les Québécois à l'occasion de sa visite à l'Expo '67. Devant l'hôtel de ville de Québec, la foule a crié: "Vive de Gaulle!" "Vive la France!"



● JUILLET 1967 — La guerre du Vietnam se poursuit avec acharnement. Les fusées vietcong attaquent Da-Nang, le 16 juillet au Sud-Vietnam et détruisent 42 avions américains. Ce fut une attaque surprise.



● La reine Elizabeth d'Angleterre et son mari, le prince Philippe, effectuent une visite au Canada, le 1er juillet, à l'occasion du centenaire de la Confédération canadienne. La reine s'adresse au Parlement et se rend voir la flamme du Centenaire à Ottawa.

Juillet

1—Le Canada célèbre le centenaire de sa Confédération; la reine Elizabeth s'adresse au Parlement.

3—La reine et le prince Philip visitent l'Expo 67 de Montréal.

Billy Casper remporte par 303 le championnat canadien de golf.

4—L'Assemblée générale des Nations unies rejette la proposition de l'URSS de condamner Israël comme agresseur dans la guerre du Moyen-Orient.

6—Le quotidien La Presse est vendu à la Corporation Trans-Canada.

7—Trente-cinq Canadiens deviennent Compagnons de l'Ordre du Canada.

9—Le typhon Billy tue 340 personnes au Japon.

15—Une grève des mécaniciens suspend le service ferroviaire aux États-Unis.

16—La violence raciale prend fin après cinq jours à Newark, au New Jersey, ayant fait 24 victimes.

Les fusées vietcong attaquent Da-nang au Sud-Vietnam, endommageant 42 avions et tuant huit Américains.

17—Le président Johnson signe la législation mettant fin à la grève du rail.

21—Le premier ministre Pearson inaugure le barrage Gardiner, sur la rivière Saskatchewan-sud.

24—Le président Charles de Gaulle crie "Vive le Québec libre" lors d'une réception en son honneur à Montréal.

25—Le pape Paul VI visite Istanbul, en vue de promouvoir un rapprochement entre les Églises catholique et orthodoxe.

26—Le président de Gaulle annule sa visite à Ottawa et rentre à Paris après une rebuffade du premier ministre Pearson.

Elaine Tanner, de Vancouver, établit un record mondial de 2:24.4 au 200 mètres féminin, aux Jeux panaméricains de Winnipeg.

27—Elaine Tanner établit un record mondial au 100 mètres féminin, aux Jeux panaméricains.

28—L'industrie britannique de l'acier est nationalisée.

Émeutes raciales à Détroit; elles dureront six jours et feront 36 morts.

29—Un incendie fait 132 victimes à bord du navire USS Forrestal, dans le Pacifique.



● Le 25 juillet 1967. — LE PAPE PAUL VI pose un grand geste en faveur de l'unité de la chrétienté. Il se rend à Istanbul rencontrer le patriarche Athénagoras, de l'Eglise orthodoxe.



NOËL EST LA FÊTE DES ENFANTS...

... qui n'ont sûrement pas envie de devenir orphelins à la plus belle époque de l'année!

L'Association des marchands de Place Laurier rappelle à tous les adultes qui tiendront un volant sur une route encombrée (et peut-être glissante) après avoir lu ces lignes, de redoubler de prudence en pensant à leurs familles... et aux enfants des autres parents. Oui, parce que Noël est la fête des enfants, soyons très prudents au volant.

Joyeux Noël de la part de « toute une ville sous un seul toit »...



Ça c'est Place Laurier!



LA MINOLTA "P"

Caméra 35mm. à prix très abordable. Lentille 2.8, photomètre incorporé.

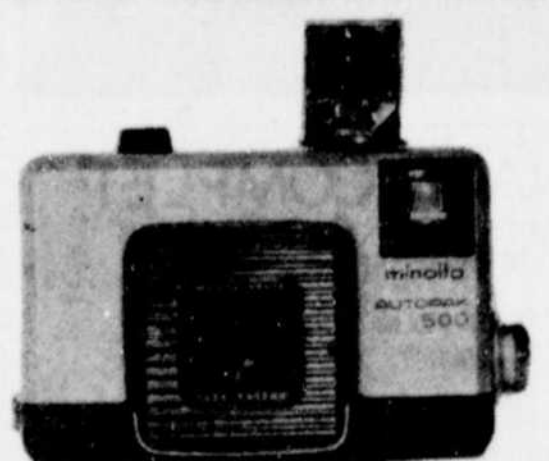
SPECIAL POUR NOËL

52⁴⁵



1200 RUE ST-JEAN
TEL.: 522-5214

Cette année,
MINOLTA
a solutionné
le problème
des cadeaux...



LA AUTO-PACK 500

La merveilleuse petite caméra à chargement par cassette. Photomètre automatique, incorporé, ainsi que l'adaptateur pour lampes éclair, facile d'opération.

NE COUTE QUE
43⁴⁵

Raymond Denis en appelle de sa condamnation

TORONTO (P.C.) — M. Raymond Denis, qui a reçu une sentence de deux ans d'emprisonnement pour avoir tenté d'entraver le cours de la justice, en appelant de sa condamnation, prononcée le 15 décembre.

Le juge G.T. Evans, de la Cour d'Appel de l'Ontario, a consenti à l'avocat montréalais âgé de 35 ans, un cautionnement en Ontario et au Québec pour seulement \$1,000 en argent ou \$2,000 sur propriété.

Me Denis est détenu à la prison de Carleton à Ottawa depuis sa condamnation. Il était le secrétaire exécutif de M. René Tremblay, ministre de l'Immigration en 1964, lorsque cette tentative de corruption a eu lieu.

Me Pierre Lamontagne, qui représentait le gouvernement américain dans les procédures judiciaires visant à extraire le trafiquant de drogues Lucien Rivard, a accusé Denis de lui avoir offert \$20,000 le 14 juillet 1964 afin qu'il consente à un cautionnement pour Rivard. Ce dernier purge actuellement une sentence de 20 ans d'emprisonnement à Atlanta, Ga.

M. L.C. Assaly, l'avocat de Denis, en annonçant la demande d'appel a déclaré que le juge Bruce Macdonald avait incorrectement influencé le jury, en négligeant de tenir compte des théories de la défense et en exprimant des commentaires préjudiciables à l'impartialité du procès, et "en étant tellement hostile à l'accusé qu'il avait, en fait, enlevé la cause au jury".



● Raymond Denis (à gauche), l'avocat montréalais de 35 ans, qui a reçu une sentence de deux ans d'emprisonnement la semaine dernière après avoir été trouvé coupable d'avoir nui à la procédure judiciaire, en a appelé de sa sentence, Louis C. Assaly (à droite) le conseiller de Denis a porté la cause en Cour d'Appel de l'Ontario, à Toronto.

Le bill omnibus occupera les députés pendant la période des vacances

Par GERARD ALARIE
OTTAWA (P.C.) — Les Communes canadiennes ont suspendu jeudi leurs travaux à l'oc-

cas des Fêtes juste avant de recevoir du ministre de la Justice un volumineux projet de loi sur le code pénal touchant une foule d'aspects de la vie des citoyens qui risquent d'occuper chaque député durant une bonne partie du mois des vacances parlementaires de Noël.

Canada à Montréal qui y ont vu une tentative de défendre, par voie législative, la publicité qui est faite couramment sur les ondes de Radio-Canada aux mouvements séparatistes québécois.

Jusqu'ici, depuis qu'un comité restreint de la Chambre a retourné le projet de loi aux Communes, ce sous-article n'a fait l'objet d'aucun commentaire de la part des députés. Le débat sur ce projet de loi reprendra également après la rentrée parlementaire d'après les Fêtes.

Hier en Chambre, le projet de loi a fait l'objet de discussions générales de la part de porte-parole de tous les partis, discussions qui de l'avis des observateurs ne portent pas à conséquence.

De Gaulle et l'uranium québécois

"L'exemple parfait d'un faux problème"

— Johnson

Par Lucien Bouchard

"Les accusations portées contre le général de Gaulle voulant qu'il s'intéresse au Québec pour mettre la main sur les ressources québécoises en uranium sont l'exemple parfait d'un faux problème", a déclaré hier le Premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

Au cours d'une conférence de presse, le chef du gouvernement québécois a affirmé qu'il n'avait jamais été question de vendre de l'uranium à la France au cours des négociations qu'il a eues avec les représentants du gouvernement français en prévision d'échanges culturels.

Selon M. Johnson, il y a un programme d'échanges qui permet à des ingénieurs québécois, principalement de l'Hydro-Québec, de faire des stages de formation au centre d'énergie nucléaire français, à Saclay. En retour, des ingénieurs français font des stages de recherche également dans le Grand-Nord québécois.

Mais jusqu'à maintenant, ces échanges se sont limités au plan culturel.

Ce canard a été lancé lundi dernier, par un journaliste de la Presse Associée qui prétendait qu'il faut "chercher du côté des riches gisements d'uranium récemment découverts au Québec" les raisons des tentatives du général de Gaulle de détruire le climat existant entre la France et le Canada en se prononçant pour la sécession du Québec.

Ce journaliste prétend que

cois, principalement de l'Hydro-Québec, de faire des stages de formation au centre d'énergie nucléaire français, à Saclay. En retour, des ingénieurs français font des stages de recherche également dans le Grand-Nord québécois.

Mais jusqu'à maintenant, ces échanges se sont limités au plan culturel.

Ce canard a été lancé lundi dernier, par un journaliste de la Presse Associée qui prétendait qu'il faut "chercher du côté des riches gisements d'uranium récemment découverts au Québec" les raisons des tentatives du général de Gaulle de détruire le climat existant entre la France et le Canada en se prononçant pour la sécession du Québec.

Ce journaliste prétend que

cois, principalement de l'Hydro-Québec, de faire des stages de formation au centre d'énergie nucléaire français, à Saclay. En retour, des ingénieurs français font des stages de recherche également dans le Grand-Nord québécois.

Mais jusqu'à maintenant, ces échanges se sont limités au plan culturel.

Ce canard a été lancé lundi dernier, par un journaliste de la Presse Associée qui prétendait qu'il faut "chercher du côté des riches gisements d'uranium récemment découverts au Québec" les raisons des tentatives du général de Gaulle de détruire le climat existant entre la France et le Canada en se prononçant pour la sécession du Québec.

Ce journaliste prétend que

cois, principalement de l'Hydro-Québec, de faire des stages de formation au centre d'énergie nucléaire français, à Saclay. En retour, des ingénieurs français font des stages de recherche également dans le Grand-Nord québécois.

Mais jusqu'à maintenant, ces échanges se sont limités au plan culturel.

Ce canard a été lancé lundi dernier, par un journaliste de la Presse Associée qui prétendait qu'il faut "chercher du côté des riches gisements d'uranium récemment découverts au Québec" les raisons des tentatives du général de Gaulle de détruire le climat existant entre la France et le Canada en se prononçant pour la sécession du Québec.

Ce journaliste prétend que

cois, principalement de l'Hydro-Québec, de faire des stages de formation au centre d'énergie nucléaire français, à Saclay. En retour, des ingénieurs français font des stages de recherche également dans le Grand-Nord québécois.

Mais jusqu'à maintenant, ces échanges se sont limités au plan culturel.

Ce canard a été lancé lundi dernier, par un journaliste de la Presse Associée qui prétendait qu'il faut "chercher du côté des riches gisements d'uranium récemment découverts au Québec" les raisons des tentatives du général de Gaulle de détruire le climat existant entre la France et le Canada en se prononçant pour la sécession du Québec.

Ce journaliste prétend que

L'aide fédérale à l'habitation atteindra \$500 millions en 68

Par BENOIT HOULE

OTTAWA (P.C.) — Le ministre du Travail, M. John R. Nicholson, a révélé hier au cours d'un débat spécial sur la question du logement aux Communes, que l'aide fédérale à la construction d'habitations publiques passera de \$335,000,000 qu'elle était en 1967 à \$500,000,000 l'an prochain.

Cette augmentation se fera en transférant à la Société centrale d'Hypothèques et de Logement une somme déjà consacrée à un programme direct de prêts accordés à des constructeurs.

M. Nicholson a annoncé cette nouvelle lors du débat sur le logement de trois heures hier. Le gouvernement avait déjà annoncé que la somme d'argent consacrée à l'habitation publique serait augmentée, mais n'avait pas donné de détail.

C'est le premier ministre Lester Pearson lui-même qui a amorcé ce débat spécial au cours duquel le député néo-démocrate de Danforth, M. Reid Scott, a réclamé la création d'un ministère du Logement.

M. Scott a également demandé qu'Otawa consacre la somme de \$1,500,000,000 par année à la question du logement. Cette année, la SCHL a un budget de \$950,000,000.

M. Pearson a indiqué que la récente conférence fédérale-provinciale sur le logement n'avait pas été une échec, comme certains l'ont prétendu, et il a nié qu'elle ait pris fin abruptement.

Le chef du gouvernement fédéral a dit que cette conférence s'était tenue le but pour lequel elle avait été convoquée, soit d'étudier les problèmes du logement et de l'urbanisation et que l'on s'était entendu pour faire suivre cette conférence d'autres rencontres entre représentants des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le premier ministre a également soutenu qu'il fallait faire preuve de tact dans l'approche des questions de la croissance urbaine et de l'habitation, à

cause de la juridiction constitutionnelle.

La responsabilité première en matière de logement incombe aux gouvernements provinciaux. Quelques personnes insistent pour que le gouvernement fédéral agisse rapidement sans s'occuper de la question constitutionnelle.

Torpillage constitutionnel

"Si nous lançons la barque à toute vapeur, de dire M. Pearson, sans nous préoccuper des 'torpillages' constitutionnels, elle coulera rapidement".

M. Pearson a affirmé que le gouvernement fédéral avait invité les provinces à assister à une conférence qui devait débuter le 11 décembre "et peut-être se poursuivre durant une seconde et une troisième journée". La conférence avait pris fin après le second jour.

Il n'a pas été question de mettre fin à la conférence avant qu'elle n'ait accompli ce pour quoi elle avait été convoquée.

Les sous-ministres fédéral et provinciaux responsables du logement se rencontreront dans trois mois afin de donner suite aux suggestions formulées à la conférence des ministres à Ottawa.

Le but de cette conférence était d'examiner les problèmes importants en matière d'habitation et ceci a été fait. Les députés se sont penchés sur la question de la hausse du coût de construction de 50 pour cent durant les 15 dernières années, malgré l'efficacité accrue de l'industrie de la construction.

M. Pearson a fait remarquer que les salaires ont augmenté de 10 pour cent durant la même période.

Les ministres ont également abordé des problèmes tels que la pollution et le transport et leur influence sur le développement urbain.

Modifications à la loi

M. Pearson a admis que, par suite des modifications à la Loi nationale sur l'habitation, l'entreprise privée n'a pas investi autant d'argent qu'Otawa l'espérait dans le domaine du logement et il a répété les quatre propositions qu'il a faites à la conférence en vue d'aider davantage à la construction de nouvelles habitations.

"En temps et lieu", des mo-

difications seront adoptées à la Loi nationale sur l'habitation afin d'amener tous les niveaux de gouvernement à investir davantage dans ce secteur de première importance pour l'économie du pays.

Ces propositions ont trait à des prêts fédéraux pour la planification urbaine et des subventions aux familles nombreuses qui ont besoin de logement et qui ne peuvent s'en procurer. Le tout entre dans le programme de lutte contre la pauvreté entrepris par Ottawa.

M. Pearson a indiqué que la mise en chantier de 180,000 logements en 1967 est loin du nombre de 180,000 fixé par le Conseil économique du Canada mais qu'il se rapproche du nombre record de mises en chantier notées en 1965.

M. Pearson a enfin exprimé l'espoir que les provinces acceptent l'idée qu'il a mise de l'avant en faveur de la création d'un Conseil fédéral-provincial du logement chargé de fournir aux divers gouvernements les détails dont ils ont besoin sur la question du logement et de l'urbanisation.

Mises en chantier

M. George Chatterton, PC d'Esquimalt-Saanich, a indiqué de son côté que le premier ministre avait omis de dire, en soulignant qu'il y avait plus de mises en chantier en 1967 qu'en 1966, que l'année 1966 avait été très pauvre dans ce domaine.

Il a ajouté que l'on avait construit moins de nouveaux logements en 1966 qu'en 1965 et en 1958.

Selon lui, le gouvernement fédéral, devrait administrer les affaires du pays de façon à amener l'entreprise privée à investir davantage dans le secteur de la construction domiciliaire.

M. Chatterton a rappelé que le premier ministre Daniel Johnson du Québec a promis d'enlever la taxe de huit pour cent sur les matériaux de construction si Ottawa abolit lui-même la taxe fédérale de 11 pour cent.

Une maison de \$15,000, au Québec, coûterait ainsi \$1,300 moins cher. Le député se demande si Ottawa ne pourrait conclure une entente semblable avec toutes les provinces afin de réduire le coût des maisons.

La succession de Pearson

McEachen laisse supposer qu'il sera candidat

Par DAVE MCINTOSH

OTTAWA (P.C.) — Pouvez-vous imaginer le ministre de la Santé M. Allan MacEachen, étudiant la procédure parlementaire en Angleterre pendant que la campagne libérale du leadership fait rage au Canada?

Vous avez raison. M. MacEachen, lui-même, ne peut s'imaginer dans cette situation.

Le ministre âgé de 46 ans et originaire du Cap-Breton est président du comité spécial chargé d'étudier la procédure des Communes. Ce comité a l'intention de se rendre en Angleterre tout l'an prochain afin d'étudier le système parlementaire en usage à Westminster.

Le ministre a agi comme s'il voulait donner un indice sur ses intentions en marge de la course à la chefferie, lorsqu'il s'est adressé aux Communes mardi.

"Il m'est impossible de vous assurer qu'en tant que président du comité, je n'aurai pas à annuler mon propre voyage".

De toute façon, M. MacEachen est également leader parlementaire aux Communes et en tant que tel, il est responsable des affaires du gouvernement auprès des Communes.

Démission possible

Cette occupation exige une somme importante de planning opérée en compagnie des autres membres du cabinet et des leaders, oppositionnistes ainsi qu'une présence presque constante aux Communes ou dans leurs environs.

Il serait pratiquement impossible pour le ministre de se lancer dans la course au leadership s'il était obligé de demeurer au parlement.

Conséquemment, selon des sources d'information, le ministre de la Santé songe à démissionner de son poste de leader parlementaire.

On ne croit pas d'autre part que le ministre définisse clairement ses intentions avant les deux premières semaines de janvier. A ce chapitre, il agit comme la plupart des candidats en puissance pour le leadership.

M. MacEachen passe pour être à l'aise gauche du parti libéral. Il a fait plusieurs discours sur la possibilité d'introduire le salaire annuel garanti pour tous les travailleurs canadiens.

Spécialiste en économie politique, M. MacEachen a été

élu pour la première fois en 1953 dans le comté de Inverness-Richmond.

Il a subi la défaite durant le raz-de-marée conservateur de 1958, mais il a été réélu en 1962, 1963 et 1965.

On lui a décerné le portefeuille du ministère du Travail en 1963. Il est ministre de la Santé depuis deux ans.

Médecins canadiens au Sud-Vietnam

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a confirmé hier que le Canada avait envoyé une équipe de médecins au Vietnam du Sud, afin d'apporter du secours aux civils victimes de la guerre qui sévit dans ce pays.

M. Martin répondait alors à une question de M. Ed Schreyer, NPD — Springfield qui avait demandé au ministre si notre pays songeait à envoyer une aide médicale accrue au Vietnam pour soigner le nombre de plus en plus important d'enfants blessés et brûlés.

LA BIBLIOTHEQUE CANADIENNE Ltée
3 magasins pour vous servir
309 de la Canadienne
Tél.: 325-3119
Centre d'Achats Canadienne
Centre d'Achats Laurier

Un CADEAU de NOEL
ACHETE au ROYAUME de la CAMERA

Un CADEAU de NOEL
ACHETE au ROYAUME de la CAMERA

Le Canada en faveur du prolongement de la force de l'ONU à Chypre

OTTAWA (P.C.) — Le Canada est en faveur d'un prolongement de trois mois du mandat de la force de police de l'ONU à Chypre dans l'espoir que ce geste contribuera à maintenir les pressions vers un règlement politique durable de la crise. C'est ce que révélait jeudi une source gouvernementale dans la capitale.

La durée des autres mandats des pacificateurs internationaux a été de six mois en général. On croit que le conseil de sécurité de l'ONU qui se réunissait hier à New York votera un autre mandat de trois

mois qui débutera à l'expiration du présent engagement le 26 décembre.

Le Canada aimerait voir quelques changements dans les modalités de la surveillance pour rendre l'action de la force de sécurité de l'ONU beaucoup plus efficace.

Mais les Canadiens croient tout de même qu'il est impossible d'opérer ces changements maintenant.

C'est pourquoi le gouvernement aurait décidé d'appuyer la prolongation de trois mois dans l'espoir qu'elle contribuera à régler le différend entre

les Chypriotes turcs et grecs.

Un indice significatif

Il faudrait voir dans l'approbation éventuelle d'un mandat de trois mois, un indice significatif de l'espérance qu'entretenaient les membres de l'ONU de voir la situation évoluer vers un règlement politique.

Le Canada est l'un des plus importants participants à la force de police de l'île de Chypre. Quelque 800 militaires canadiens sont en faction sur l'île.

Les dirigeants canadiens sont soulagés de voir que les retraits promis des troupes turques et grecques sont amorcés.

La force de l'ONU n'est cependant pas autorisée à se rendre compte officiellement des retraits de troupes.

CALENDRIER

VENDREDI, 22 décembre 1967

Quatre-Temps

Demain:

Quatre-Temps

SOLEIL: 7:39

LUNE: 11:32

Coucher: 4:19

Lever: 11:32

Coucher: 11:37

Les marées de vendredi le 22

Hautes: 9:37 a.m. — 10:11 p.m.

Basses: 3:10 a.m. — 5:06 a.m.

Les marées de samedi le 23 déc.

Hautes: 10:47 a.m. — 11:03 p.m.

Basses: 5:50 a.m. — 5:58 p.m.

Phases de la lune en décembre

Nouvelle lune le 1, à 11 h 10 a.m.

Premier quart le 2, à 0 h 57 p.m.

Pleine lune le 16, à 6 h 31 p.m.

Dernier quart le 24, à 3 h 48 a.m.

Nouvelle lune le 30, à 10 h 30 p.m.

N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

OFFRES D'EMPLOIS

Mécaniciens d'ajustement
Mécaniciens tuyauteurs
Soudeurs

De préférence avec expérience en montage de machineries, pompes, moteurs et arbres, etc.

HYDRO-MECHANIQUE INC.

8 22-3662

avant d'acheter les

CHAUSSURES

DONT VOUS AVEZ BESOIN

voyez d'abord:

J.-E. ROUSSEAU

MARCHAND DE CHAUSSURES

211-213 Est, rue St-Joseph

Québec 2.

"Sans la pénitence, il n'y a pas de chrétien."

(Jean XXIII)

(Espace payé par H.P.)

Groupe de travail

Concernant strictement le renouvellement des conventions collectives de travail, M. Johnson a précisé que M. Masse dirigerait un groupe formé de M. Raymond Guérin, sous-ministre du Travail, et de M. Roch Bolduc, qui coordonnera le travail des tables de négociations.

"Nous croyons", a dit notamment le premier ministre, "que M. Guérin doit être présent pour ce qui touche les conventions collectives parce qu'il jouit d'une vaste expérience et de la connaissance de toutes les modalités inhérentes aux négociations collectives".

Autre nomination

D'autre part, le premier ministre a annoncé que M. Louis-Philippe, membre de la commission Castonguay mandatée par le gouvernement provincial pour faire enquête sur la Santé au Québec, deviendra sous-ministre du nouveau ministère des Institutions financières, des corporations et des coopératives.

M. Bouchard, selon les révélations de M. Johnson, entre immédiatement au service de la régie de l'assurance-dépôt, où il occupera éventuellement le poste de président directeur-général.

Pour le remplacer au sein de la Commission Castonguay, le gouvernement a fait appel à M. Edouard Laurent, fonctionnaire au ministère des Finances, qui a participé activement à l'institution du régime de Rentes du Québec.

Le premier ministre a fait remarquer en terminant que la loi créant le ministère des Institutions financières, des corporations et des coopératives, adoptée lors de la première session de la 28e Législature, prévoit en outre la nomination d'un sous-ministre associé.

"Ca reste à venir", a poursuivi M. Johnson, se contentant d'esquisser un sourire quand les journalistes lui ont demandé si le titulaire de ce futur ministère pourrait être M. Marcel Faribault qui, lors de la première étape du remaniement ministériel à l'automne, devenait conseiller spécial du gouvernement en matières constitutionnelles et économiques.

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30

A.M. jusqu'à 7.00 P.M.

du lundi au vendredi

et jusqu'à 1.00 P.M. le

samedi.

A l'occasion des Fêtes
UN CADEAU
qui se renouvellera
chaque jour de l'année...
UN ABONNEMENT
à
l'Action
Téléphonez au numéro
522-4771
Service du Tirage,
et nous ferons le nécessaire...

Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

Les cours pour adultes

L'un des problèmes les plus sérieux est la persévérance

Par Lucien Bouchard
— Les adultes qui suivent les cours de pré-emploi du ministère de l'Éducation sont plus prudents, plus consciencieux et beaucoup plus exigeants que les enfants. Voilà ce qu'ont révélé aux représentants de la Direction générale de la Planification du ministère de l'Éducation les professeurs qui ont participé à la campagne phénomenale de cours de pré-emploi dans le territoire-pilote de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, avec le concours du BAEQ, en 1964-1965.

Le BAEQ était alors à préparer un plan global d'aménagement du territoire au moyen d'une enquête — participation. Cette campagne avait donné des résultats tels que 87% des inscriptions aux cours de pré-emploi dans l'ensemble du Québec avaient été enregistrées dans le territoire-pilote. Ce fut le coup d'épaule qui a fait démarrer la vague de popularité que connaissent ces cours depuis dans le reste de la province.

L'étude menée par la direction générale de la Planification du ministère de l'Éducation porte sur les années 1964-1965 et 1965-1966, dans le territoire-pilote où la situation du chômage permettait une application très large des programmes d'éducation des adultes prévue par l'Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle.

En collaboration avec le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) le ministère de l'Éducation réalisait alors une campagne intensive de socialisation des adultes qui allait

se poursuivre l'année suivante sous la responsabilité cette fois des commissions scolaires de la région.

Le rapport souligne tout d'abord la proportion extrêmement forte de jeunes aux cours de récupération scolaire. En 1964-1965, la proportion de "jeunes adultes" de moins de 25 ans, était de 60,8% des effectifs d'élèves adultes.

La persévérance
L'un des plus sérieux problèmes concernant l'éducation des adultes est celui de l'abandon des cours. Dans l'ensemble, le pourcentage des démissions en 1964-1965 se maintenait dans la région — pilote autour de la moyenne de 38,5%.

La raison indiquée le plus souvent au cours de l'enquête fut le retour au travail. Ce facteur est évidemment lié à la structure saisonnière des industries de la région. Les autres motifs d'abandon étaient dans l'ordre : la maladie, la fatigue, l'incapacité physique et intellectuelle, le découragement, etc.

Les pourcentages de réussites aux cycles 1 et 2 ont diminué entre 1964-1965 et 1965-1966. Cette diminution est de 6,4% en première année et de 29,2% en 2e année. Cette baisse peut s'expliquer, dit-on, par la baisse relative dans l'ardeur populaire par rapport à "la période héroïque de 1964-1965".

Les professeurs
Par ailleurs, dit le rapport, si l'on considère la qualification des professeurs aux cours de pré-emploi, il est intéressant de constater que 68% seulement d'entre eux étaient "légalement qualifiés" et que

88,5% avaient au moins une année d'expérience. Toutefois, la majorité de ces professeurs enseignaient à des élèves adultes pour la première fois de leur vie.

Ils ont donc dû affronter des classes avec des moyens pédagogiques et une expérience acquise seulement par un enseignement confiné à des enfants et à des adolescents.

Dans ce domaine, l'expérience-pilote de la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent était d'un grand intérêt car elle montrait que la pratique avait, encore une fois, précédé la pensée théorique. Plusieurs observations indiquent, en effet, que dans le domaine de l'éducation des adultes, la pédagogie doit être d'une grande souplesse.

Chose que le rapport ne dit pas mais que l'expérience a révélé, les professeurs qui ont le mieux réussi sont ceux qui ont su adapter l'éducation livresque aux préoccupations quotidiennes de cette population du territoire. Un curé de la Gaspésie, qui était le seul dans la paroisse à posséder une instruction suffisante pour dispenser les cours à ses paroissiens, avait mis de côté grammaires et autres manuels pour leur faire écrire des lettres de demande d'emploi, leur faire préparer un rapport d'impôt personnel en prévision du jour où leur situation se serait suffisamment améliorée pour avoir à payer de l'impôt et autres exercices pratiques du genre.

La campagne
La campagne avait été lancée à grand renfort de publicité le 19 novembre 1964, une enquête

sociologique ayant révélé que le niveau d'instruction était en général dans la région insuffisant pour assurer un développement économique durable. La campagne était sous la direction du Coordonnateur du Comité de mise en valeur de l'Éducation du BAEQ, M. Lucien Parent.

Le thème qui revenait le plus souvent dans la publicité et qui fut capté par la population désireuse de sortir du marasme économique dans lequel elle végétait, était celui de l'adaptation de la société régionale à la technologie moderne en prévision d'une industrialisation relative du territoire.

On lisait dans le journal du BAEQ "L'Aménagement" des titres tels que : "L'instruction : une assurance contre la misère" — "Face à la machine, l'homme n'a qu'une solution : s'instruire". "Les personnes instruites sont celles qui chôment le moins" — "Porte ouverte sur les métiers" — "Les travailleurs forestiers deviendront techniciens" — etc.

La population répondit à l'invitation et se lança à la poursuite des années perdues. Le 29 janvier, "L'Aménagement" rapportait que dans le seul territoire, plus de 5.000 personnes suivaient les cours pour adultes et le journal racontait même qu'un groupe d'adultes de la région de Matane avaient noyé des "autos-neige" à leurs frais pour braver les tempêtes gaspésiennes et se rendre en classe.

Il y eut d'organisé au cours de cette année plus de 200 classes alors que l'année précédente il y en avait 13, ce qui constituait une augmentation en pourcentage d'environ 1.600 pour cent.

Le transport des écoliers et ses multiples problèmes



● L'autobus scolaire fait maintenant partie de notre réalité quotidienne. Son apparition a obligé le législateur à formuler de nouvelles lois de la route. Les automobilistes sont donc tenus de s'immobiliser lorsqu'un autobus s'arrête pour laisser monter ou descendre des étudiants. Parallèlement, une foule de problèmes viennent se greffer à ce mode de transport : son financement, le personnel compétent et l'indiscipline. Ces difficultés sont inhérentes au développement ultra-rapide de ce moyen de locomotion des élèves. Il ne faut pas oublier que le Québec a réussi en cinq ans à implanter un réseau d'autobus scolaires sur son territoire alors qu'aux États-Unis, il a fallu vingt ans.

Ce sont les entrepreneurs qui écopent des contrecoups du problème de financement

par Claude MARSOLAIS

Phénomène encore nouveau chez nous, le transport scolaire connaît une expansion rapide consécutive à une fréquentation toujours plus importante des élèves à l'école. Ce système de transport qui a nécessité vingt ans pour s'organiser aux États-Unis et seulement cinq au Québec connaît naturellement certaines faiblesses dont les plus importantes sont le financement, le recrutement de spécialistes du transport et la discipline à l'intérieur des autobus.

Les entrepreneurs sont les premières victimes du problème en étroite liaison avec celui que peut con-

naître les commissions scolaires. Ainsi, ils peuvent attendre plusieurs mois avant de toucher leur premier chèque ce qui les amène à contracter des emprunts et quelquefois à les accuser à la faillite.

M. C.-E. Blouin, officier d'administration au ministère de l'Éducation pour le transport scolaire, soutient que les appels d'offre pour l'obtention des contrats de transport sont désavantageux pour le contracteur car celui-ci peut perdre facilement son mandat après quelques années de service même si celui-ci fut excellent. Il admet que les soumissions sont un palliatif aux abus mais qu'il serait plus avantageux d'établir des normes et même de créer une Régie provinciale du transport scolaire.

Les régionales sont toujours à la recherche de spécialistes du transport scolaire

Quelles sont les fonctions des directeurs de transport dans les Régionales ? M. André Paquet de la Régionale Jean-Talon répond qu'il doit préparer et vérifier les contrats, distribuer les circuits d'autobus sur le territoire, répartir les élèves dans les autobus, rencontrer les chauffeurs et tenir des dossiers sur eux, voir aux doléances des parents, faire l'inspection des autobus selon les directives et enfin rencontrer les organismes de la sécurité routière.

Comme on le voit, le spécialiste du transport scolaire accomplit des tâches multiples et doit voir au bon fonctionnement du système. Selon M. Jos Farrah qui possède

une flotte de 140 autobus scolaires, les spécialistes se font rare dans ce domaine. "Bien souvent, dit-il, nous sommes obligés d'élaborer nous-mêmes les circuits des autobus sur un territoire scolaire car personne n'est en mesure de les préparer". Plus loin, il ajoute qu'à la Régionale de Tilly, on recherche encore un homme compétent dans les transports même si 155 personnes ont offert leur service.

Il semblerait que dans plusieurs endroits, on s'aperçoive qu'un problème existe lorsque les parents font des représentations auprès des commissions scolaires.

Les écoliers sont souvent de petits vandales qui saccagent l'intérieur des véhicules

M. André Paquet, directeur du transport à la Régionale Jean-Talon, déclare que le chauffeur d'autobus est roi et maître à bord. Il est d'avis que les cas d'indiscipline se retrouvent au niveau de la 7e année dont les élèves commencent à être transportés pour la première fois. "Après des explications, dit-il, ils comprennent".

M. Jos Farrah n'est pas du tout de cet avis. Il soutient qu'au niveau secondaire, on fume à l'intérieur, on brule les bancs, on prend de la boisson ou de la liqueur douce, on barbouille ou encore quelquefois on dissequé gentiment le caoutchouc-mousse des sièges. "Le chauffeur, explique-t-il, ne peut pas maintenir la discipline et conduire en même temps. On donne trop de liberté à l'élève de sorte que lorsqu'un chauffeur dépose une plainte contre un individu en particulier, il se pro-

duit un processus compliqué et très lent qui ne donne pas justice à l'entrepreneur. Ainsi, toute plainte est inscrite sur une formule en trois exemplaires qui doit être approuvée par la Régionale et par le ministère de l'Éducation. À ce moment, la bureaucratie tue la démocratie" ajoute-t-il.

L'entrepreneur nous signale que dans le passé, on a causé des dommages de l'ordre de \$1.000 à \$2.000 à ses véhicules. Il a réussi à repérer quelquefois des délinquants, mais il hésite à remettre l'affaire devant la cour du Bien-Être à cause des délais très longs.

Enfin, il précise que l'indiscipline au secondaire est généralisée partout sur tous les territoires. Il fonce cependant de l'espoir sur le système de brigadier à l'intérieur des autobus qui est actuellement à l'essai dans certaines localités.

L'école polyvalente apportera des solutions à un certain nombre de problèmes

Plusieurs parents ne cachent pas leur indignation devant la directive qui interdit de faire monter les élèves à moins d'un mille de l'école, surtout ceux dont les enfants demeurent au 9/10 de mille.

M. C.-E. Blouin, du ministère, soutient qu'au Québec, nous sommes quant même gâtés puisque dans les autres provinces, cette distance est portée à 1 1/2 milles et à 2 milles. Dans certaines régions de l'Ontario, les enfants âgés de 10 ans et plus ne peuvent monter dans les autobus dans un rayon de trois milles de l'école.

Il semble que la venue des écoles polyvalentes régiera vraisemblablement une foule de problèmes. Citons entre autres la longueur des trajets et la disparition de la boîte à lunch.

Ainsi, les distances seront d'autant plus courtes que

les écoles polyvalentes seront situées au centre d'une communauté éliminant les trajets d'une durée de 60 minutes et plus. Enfin, comme ces écoles seront pourvues d'une cafétéria, la "sandwich" traditionnelle qui exacerbe le nombre de parents sera définitivement éliminée à l'avantage des étudiants.

Somme toute, le gouvernement peut s'attendre à déboursier encore plus qu'il ne le fait présentement pour le transport des écoliers car certaines régionales prévoient une augmentation du nombre d'élèves dépassant parfois le millier d'ici deux ou trois ans. Comme il subventionne le transport à près de 75% ce qui représente \$60 par élève à l'élémentaire et \$100 au secondaire, on peut s'attendre à un accroissement du budget à ce chapitre d'ici les prochaines années.

Les adultes veulent profiter d'une "deuxième chance"

Par Lucien Bouchard
La campagne en faveur des cours de pré-emploi dans la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec et qui avaient entraîné une participation record des adultes à ces cours, la plus importante au Québec, en 1964-1965, avait provoqué dans la région-pilote un accroissement sensible de la confiance des adultes envers le ministère de l'Éducation.

C'est ce qui ressort d'une enquête menée sur cette campagne qui avait donné des résultats sans précédents à cause des facteurs suivants : l'information par les moyens de communication de masse, l'animation sociale dans les localités, la collaboration des commissions scolaires locales, la réponse étonnante de la population à une action collective suscitée par le ministère de l'Éducation (Opération '55)

et enfin, l'intérêt de la population pour la scolarisation.

Cependant, les responsables de l'enquête menée par la Direction générale du ministère de l'Éducation reconnaissent qu'une telle confiance implique une responsabilité nouvelle et qu'il ne faudrait pas déclencher une vague d'aspirations qu'il serait ensuite impossible de satisfaire à cause, notamment, de l'incertitude qui rend difficile la précision des besoins économiques de la région.

Une analyse de 154 lettres reçues au ministère de l'Éducation indique que les adultes ayant suivi des cours de pré-emploi en 1964-1965 veulent profiter de cette "deuxième chance". Le thème est étroitement lié à celui qui souligne le caractère le plus en plus indispensable à l'éducation, son utilité pour obtenir un emploi stable et son caractère

pratique dans la vie courante.

Sortir de la stabilité sociale.

Le rapport des enquêteurs conclut que l'éducation des adultes ne doit pas seulement se borner à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée mais aussi veiller à la suppression progressive des cloisons institutionnelles (assistance publique etc.) qui conservent dans l'incertitude et la stérilité sociale et culturelle des catégories entières de population.

La scolarisation des adultes rend nécessaire l'adoption d'une loi-cadre en matière de main-d'œuvre proposée récemment par le ministre d'État à l'Éducation, M. Marcel Masse, loi qui devrait reconnaître no-

tamment le principe de la mise sur pied d'un fonds de reclassement où les employeurs seraient appelés à cotiser et celui de l'institution d'un système de congé-éducation pour permettre le perfectionnement et le recyclage des travailleurs.

L'intérêt de cette enquête est de permettre d'apporter des améliorations constantes dans le domaine de l'éducation des adultes, soit dans la formation des maîtres, la détermination du contenu du manuel pour offrir une formation de base intéressante pour les adultes et la recherche de solutions aux difficultés qu'ont rencontrées les responsables des cours dans le domaine du recrutement et de l'orientation des élèves.

Selon M. Jean-Noël Tremblay

Le Québec serait doté d'un "Théâtre lyrique permanent"

Par Lucien Bouchard

Une fois de plus, le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, a laissé entendre que le Québec serait doté d'un "Théâtre lyrique permanent" en 1968, dont le siège social serait à Montréal mais qui donnerait des représentations à Québec et dans les villes régionales du Québec possédant l'équipement suffisant, et que l'Opéra de Québec serait en mesure d'entreprendre sa première saison l'automne prochain.

Cependant, le ministre n'a pas été très affirmatif. Il n'a parlé qu'au conditionnel, utilisant les mots "possibilité", "éventualité" pour n'annoncer en somme que la remise du rapport par le comité qui avait été chargé de faire une étude sur le projet. Il n'a pas voulu dévoiler la teneur du rapport ni les conclusions qu'en dégageait, quoiqu'elles semblent favorables au projet puisque M. Tremblay a déclaré que son ministère étudierait maintenant les modalités d'application du projet.

Le ministre a d'abord récité tout d'un trait son discours puis il a éludé les questions en disant que le ministère annoncerait les développements de la façon et au moment qu'il jugerait opportun. Il a dit que le rapport du comité que présidait M. Léopold Simoneau était pour l'usage interne du ministère mais qu'il se réservait le privilège de le publier de la manière, où et quand il le jugerait à propos et nécessaire.

"En somme, a dit un journaliste, nous ne savons pas plus si oui ou non il y aura un Théâtre Lyrique ni quand il sera créé". Le ministre avait

dit qu'il ne pouvait se prononcer sur la matérialisation de ce projet parce qu'il comportait des implications budgétaires assez sérieuses, mais que le ministre avait prévu les crédits nécessaires dans la préparation du budget.

M. Tremblay a dit qu'il voulait au départ dissiper toute équivoque et combattre certains préjugés voulant que l'Opéra du Québec puisse n'avoir recours qu'à des talents locaux ou canadiens. Ceci, à son avis est impensable car même les plus grandes compagnies d'opéra du monde font appel à des artistes étrangers. Mais la préférence sera donnée cependant aux artistes québécois et canadiens.

Il a aussi tenu à préciser que le centre d'activité de ce Théâtre lyrique sera à Montréal, métropole du pays et capitale culturelle par excellence tant par ses facilités que par le large public qu'il peut intéresser. Mais cela ne signifie pas que ce sera le "Théâtre lyrique de Montréal". Il donnera des représentations à Québec et également dans toutes les principales villes régionales du Québec pouvant offrir l'équipement suffisant. Ceci afin que ce soit l'Opéra de tout le monde et de continuer la politique de déconcentration de la culture entreprise par son ministère.

Le volumineux rapport a été préparé par un comité dont le président était M. Léopold Simoneau et les membres, M. Raymond Morissette, chef du cabinet du ministre, M. Victor Bouchard, directeur général de musique au Conservatoire, M. Michel Gélinas, administrateur à la Comédie canadienne, M. Pierre Héty, chef d'orchestre, M. Emilien Morissette, économiste et administrateur, et comme conseiller, M. Wilfrid Pelletier.

Au Parlement

La toxicomanie chez les jeunes

(LB) — L'OPTAT, Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies poursuit une enquête présentée dans la province pour déterminer l'ampleur du problème que pose la toxicomanie chez les jeunes Québécois.

Cet organisme révèle que depuis quelque temps déjà, il reçoit quotidiennement des lettres et des appels téléphoniques l'informant de l'utilisation de produits toxiques par les jeunes.

S'agit-il de cas isolés ou d'une prise de conscience d'une habitude bien généralisée chez les jeunes ? Seule une enquête pourra le déterminer et l'OPTAT dit qu'il sera en mesure d'en faire connaître les conclusions très bientôt et de recommander des mesures urgentes pour prévenir la toxicomanie et en soigner les victimes.

Les ministères de la Santé et de l'Éducation sont actuellement sensibilisés au problème et travaillent en collaboration avec l'OPTAT, dont le siège social est au 969, route de l'Église, Québec.

Appel lancé aux automobilistes

(J.D.) — Le Premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, attristé du fait qu'un trop grand nombre d'accidents automobiles chaque année la période des Fêtes de Noël et du Nouvel An, a lancé, hier, un pressant appel à tous les pie-

tons et automobilistes en les invitant à la prudence durant ce temps de réjouissances.

Donnant suite à la campagne de sécurité routière que le ministère des Transports et Communications a lancée du 22 décembre au 2 janvier, le chef du gouvernement a recommandé à tous "de ne pas se fier à leur bonne étoile, de ne pas briser le bonheur des êtres qui leur sont chers par leur négligence durant cette période de réjouissances et de se rappeler qu'un accident peut arriver à tous et chacun".

Devant les membres de la tribune de la presse parlementaire, qu'il avait convoqués au Parlement, M. Johnson a mentionné que l'an dernier, entre le 24 décembre 1966 et le 3 janvier 1967, le Québec a enregistré 4.174 accidents de la circulation, entraînant la mort de 37 personnes, en plus de causer des blessures à 1.143 autres.

Subventions à l'Éducation

Le ministère de l'Éducation vient de distribuer \$2.879.000 en subventions, soit \$919.800 pour la construction d'une école secondaire polyvalente à La Sarre, en Abitibi, \$1.760.000 pour l'agrandissement du Rosemere High School de la Commission scolaire protestante de North-Island, en banlieue de Montréal. Également une subvention fut accordée au montant de \$200.000 au collège général et professionnel (CEG-EP) d'Abitibi.

L'Action féminine

L'armateur Dan-Axel Brostrom

L'un des hommes les plus riches de Suède se marie

GÖTEBORG, Suède (P.A.) — L'armateur Dan-Axel Brostrom, 52 ans, l'un des hommes les plus riches de Suède, a épousé une jeune fille de 28 ans, Heidi Boyce, dont le père travaille dans une mine de nickel au Canada.

La cérémonie religieuse s'est déroulée sans faste à Göteborg, en Suède. C'était le premier mariage pour Heidi Boyce et le troisième pour M. Brostrom. Celui-ci avait récemment obtenu le divorce de sa seconde femme, une ex-hôtesse de club de nuit d'origine britannique.

Dans le petit groupe d'invités au mariage se trouvaient une vingtaine de membres de la famille Brostrom, ainsi qu'un oncle et une tante de la mariée, M. et Mme W.J. Pritchard, et leur fille, une adolescente de 14 ans.

Heidi Boyce avait vécu avec la famille Pritchard après avoir quitté la demeure paternelle il

y a 14 ans pour fréquenter l'université d'Ottawa.

Les parents de la mariée, M. et Mme Hartley Boyce, de Sudbury, Ont., n'étaient pas présents à la cérémonie nuptiale. Aucune publicité n'avait été faite pour ce mariage qui cependant a attiré une foule de curieux et des photographes qui tentaient, malgré la température de neige, de voir le couple de plus près.

Les mariés avaient fait connaissance l'an dernier à Acapulco, au Mexique où tous deux passaient des vacances.

On décrit la nouvelle Mme Brostrom comme une très jolie femme, aux manières posées et qui a une prédilection pour les voyages.

On raconte qu'elle avait fait un jour du tourisme à pied au Moyen-Orient, profitant parfois de l'amabilité des conducteurs de voitures pour parcourir certaines distances.

Mlle LaMarsh est indécise pour sa candidature au leadership libéral

OTTAWA. — (P.C.) — On a demandé au secrétaire d'Etat Judy LaMarsh si elle songeait à poser sa candidature pour le leadership libéral.

La réponse semblait indécise

pour l'instant. Mlle LaMarsh a déclaré au cours d'une interview qu'il était trop tôt pour faire connaître ses intentions à ce sujet, ajoutant toutefois qu'aucune raison empêcherait une femme de participer à cette course électorale.

"Les femmes sont aussi nombreuses que les hommes au Canada," a commenté le secrétaire d'Etat.

Mlle LaMarsh, âgée de 43 ans, a supervisé les célébrations du Centenaire, et continuera à jouer ce rôle jusqu'à la fin de l'année. Elle retournera ensuite à ses fonctions régulières, et c'est alors qu'elle prendra une décision, a-t-elle dit.



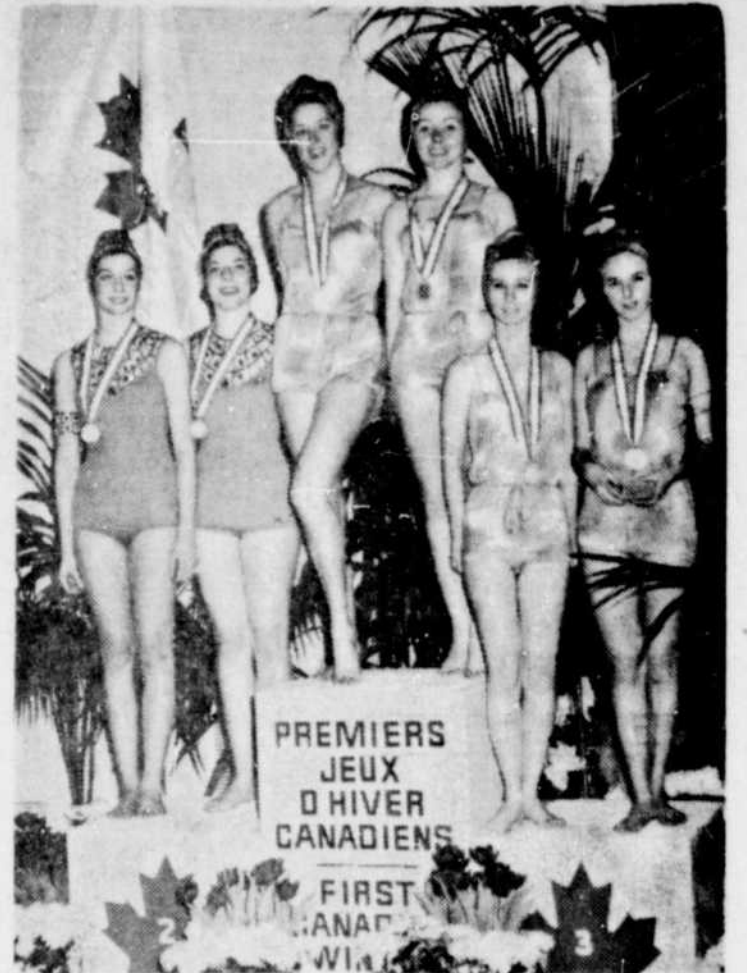
● L'ENFANT ET LA CHANDELLE — La petite Marianne Karsh fait revivre une vieille coutume de Noël en allumant une chandelle dans la fenêtre à l'occasion des Fêtes. La couronne est faite de toujours-vert, auquel on a ajouté des pommes polaires et des noix dorées. Cet arrangement a été reconstitué par la Florists' Transworld Delivery Association comme projet de recherche de Noël. (Photo MALAK, Ottawa)

Petit poème

NOËL !...
Dans une pauvre étable,
Sourit un nouveau-né.
Et d'un geste adorable,
S'offre à L'HUMANITÉ !...
Sylvie Francoeur, J.I.
— Soc. Can. de Poésie.
(Décembre, 1967).

Sourit un nouveau-né.
Et L'AMOUR sur la terre,
S'offre à L'HUMANITÉ !...

Elles ont fait l'actualité en 1967



● L'équipe des nageuses du Y.W.C.A. qui s'est mérité toutes les médailles dans la nage synchronisée à l'occasion des premiers Jeux d'Hiver Canadiens.

Québec a connu ses premiers jeux d'hiver

Par Thérèse Dallaire

Les manifestations ont été nombreuses et nos Québécoises ont fait belle figure. L'équipe des nageuses du Y.M.C.A., sous la direction de Mlle Suzanne Eon, s'est mérité tous les honneurs, a décroché toutes les médailles dans la nage synchronisée.

Québec était fier de ses athlètes féminines. Un autre groupe de femmes qui ont tenu la vedette en 1967.



● Mlle Barbara Malenfant, qui est l'un des principaux piliers de l'équipe du Y.W.C.A.



● Qu'elle qu'en soit la forme, — mini-coffret, bandoulière, ou genre enveloppe, saches menues ou plus spacieuses, — elles sont toutes construites en cuir souple et doux au toucher et présentent à la femme un choix infiniment varié.

Le temps des fêtes en 1867

Il faisait froid le jour de Noël 1867, mais la chaleur de l'intérieur des foyers n'avait d'égal que la chaude hospitalité qui y régnait. Pendant les semaines qui ont précédé le temps des Fêtes, le magasin général ainsi que la cuisine ont débordé d'activité.

Les marchands avaient importé des parfums, des dentelles, de la vaisselle, des jouets, sans oublier les figues au sucre, les fruits en conserve et les traditionnelles oranges pour les bas de Noël des enfants. L'odeur de la cuisson avait envahi les foyers tandis que le garde-manger regorgeait de viandes épicées, de gâteaux aux fruits, de poudings, de brioches, de saucisses et de tartes.

La maison elle-même avait pris un air de fête avec ses décorations de guirlandes vertes, de fleurs séchées, de cônes de pin, de noix et de baies. Sur les tables et les buffets se trouvaient de grands plats remplis de pommes, de noix, de maïs éclaté. Dans certains foyers, on ajoutait des biscuits de fantaisie.

Seules les familles à l'aise pouvaient se permettre le luxe de fleurs fraîches et on ne pou-

vait pas les transporter très loin, contrairement aux services de livraison-éclair, à l'échelle mondiale, qui existent de nos jours. Aujourd'hui, le temps des Fêtes est tellement identifié aux fleurs et aux plantes de Noël que la Florists' Transworld Delivery Association est débordée, à cette époque de l'année, de commandes de fleurs dont la livraison se fera dans tous les coins du monde par l'un ou l'autre de ses 30,000 membres affiliés. Mais, en 1867, on suppléait à l'absence de fleurs fraîches avec des toujours-vert, des baies et du feuillage.

On suspendait des couronnes dans les fenêtres et il arrivait souvent qu'on y ajoute une chandelle la veille de Noël pour éclairer l'Enfant Jésus sur son chemin. Les arbres de Noël prenaient déjà de la vogue, mais la plupart du temps l'arbre et ses cadeaux étaient réservés aux enfants. On l'installait surtout dans le vivoir, de préférence sur une table basse et on le décorait d'un grand nombre de chandelles, de petits jouets, de fruits et de fleurs en cire, de bonbons clairs et de chocolats. On dis-

posait les livres et autres articles plus volumineux au pied de l'arbre.

On échangeait des visites entre voisins, parents et amis. Dès que les chevaux étaient à l'abri, on pénétrait dans le foyer pour s'adonner à des jeux de société et manger copieusement. Pendant que les jeunes s'amusaient autour de l'arbre de Noël, les plus âgées se distraient autour d'une couronne suspendue où on se livrait aux embrassades traditionnelles.

Dans le Québec, le temps des Fêtes commençait le 25 novembre avec la distribution de la tire qui se faisait le jour de la sainte Catherine, patronne des vieilles filles, surtout celles qui avaient dépassé les 25 ans. Suivaient toute une série de sauteries ou le violoneux se faisait aller jusqu'à une heure avancée de la nuit. On se plaisait à dire que lorsque trois Canadiens se rencontraient, l'un d'eux jouait le violon pendant que les deux autres dansaient. Et cela se continuait tout au cours de l'hiver, jusqu'au temps du Carême.

Le Jour de Noël était uniquement une fête religieuse dont le point culminant était la messe de minuit, la veille de Noël. Dès l'office religieux terminé, les carrolles et tréneaux filaient à toute allure à travers les champs pour se rendre au réveillon dans le foyer paternel.

Les tables étaient bondées de mets appétissants du pays et les boissons alcooliques étaient servies copieusement jusqu'aux petites heures du matin. Il y avait une autre réunion de famille pour le Jour de l'An. Les enfants se réunissaient de nouveau sous le toit paternel pour recevoir la bénédiction du chef de famille, prélude d'une année de paix et de prospérité.

Il y avait aussi l'ancienne tradition du Jour des Rois qui

Téléviseur mini-portatif

Un autre téléviseur portatif a été mis sur le marché ce mois-ci par Natsushita Electric Industrial Company. Le modèle "à pile intégrée 100" est un appareil de 9 pouces à dispositif automatique de chargement. C'est le premier du genre qui se fabrique au Japon. Il prend très peu d'espace. Il est muni d'une pile durable qui peut se charger par courant alternatif ou courant direct, il fonctionne uniquement à l'aide de transistors de silicium. On n'en connaît pas le prix. (Japan Times Weekly, 3 octobre)



est heureux de présenter

LE QUINTET DE CUIVRES

de l'Orchestre Symphonique de Québec

Ce quintet interprétera pour les clients de Place Fleur de Lys de la musique genre Tijuana, des airs canadiens-français, anglais et aussi de Noël... Magasinerez l'après-midi et le soir à Place Fleur de Lys et écoutez la plus belle musique de Noël.

Horaires des concerts:

Vendredi 22 décembre : 2 à 4 et 7 à 9 h. p.m.

Samedi 23 décembre : 2 à 4 h. p.m.

DES EMISSIONS POUR MADAME

SAMEDI — RADIO

CBV :
"TANTE LUCILLE", 9 h. 05 à 9 h. 30 a.m. "Conte de Noël". Tante Lucille parlera de la célébration de la fête de Noël dans différents pays.
"LA SEMAINE DES ARTS", 11 h. à 12 h. a.m. Commentaires sur l'actualité artistique: Jean Sarrazin (arts plastiques); Raymond-Marie Léger (théâtre); Gilles Sainte-Marie (cinéma); Maryvonne Kendergi (musique); Lysianne Gagnon (chansons); Denys Morisset (peinture); Pierre Olivier (chansonniers); Charles Meunier (happenings); les humoristes Carl Dubuc et Réginald Martel et Jacques Thériault, auteur des textes et chronique de jazz.
"L'histoire comme ils l'ont faite", 12 h. 02 à 12 h. 30 p.m. Sujet: Alphonse Desjardins ou le créateur d'une révolution économique et sociale.

Très jolie



9384

SIZES 10-18

Marianne Martin

Collet roulé, bordure légère, boutons sur le côté. Elle fait très jeune, svelte et très jolie. Choisissez le lainage. Demandez le patron 9384 — grandeurs : 10 à 18 ans inclus.

Envoyez 65 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Ci-inclus 65

(Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

Mesure désirée

Nom

Adresse



● Tricotez une robe ce soir pour la fin de semaine ? Allons donc, vous plaisantez ! Avec ces nouveaux tricots à grosses mailles, tout est possible. La dernière mode au Canada, c'est la robe que vous pouvez tricoter vous-même en six à huit heures avec des aiguilles de 4 à 6 mm et quatre à six brins de laine. Avec de l'imagination, choisissez vos propres coloris et modèles, mélangez et assortissez les coloris, soyez aussi originaux que vous le sentez et vous aurez une robe qui sera la vôtre. Elle n'aura la même robe que vous. Pour changer du point de Jersey simple, essayez le point de côtes (à gauche) ou de damiers (à droite). Ces deux robes ont été réalisées avec des aiguilles géantes de Patons & Baldwins et avec de la pure laine vierge Canadienne pour tricoter à la main.

LOISIRS-DÉTENTE-ARTS-LETTRES-SCIENCES

l'Action

En Ontario

Cerveau électronique au service des pêcheurs

TORONTO (P.C.) — Le pêcheur à la ligne d'Ontario qui se cherche un bon lac où s'adonner à son sport favori recourra bientôt aux services d'un cerveau électronique.

Un appareil du genre digère présentement les renseignements qu'on lui fournit pour établir des cartes des lacs. Ces cartes indiqueront quels poissons vivent dans les divers lacs et suggéreront également le meilleur moyen de les pêcher.

Jusqu'à maintenant, un relevé a touché quelque 3.000 lacs dans leurs moindres détails. Il faudra plus d'un an avant que les premiers résultats soient à la disposition des pêcheurs sportifs.

Là encore, cependant, les cartes ne concerneront que les paradis de pêche les mieux connus. Il existe pas moins de 200.000 lacs en Ontario et il faudra plusieurs années pour en relever même une fraction de ce nom-

bre sur des cartes.

Pour préparer ces cartes, les équipes d'enquêteurs ont vu à déterminer quelle sorte de poisson se trouve dans tel lac. Une autre enquête scientifique, parrainée par le programme ARDA, doit relever tous les lacs du secteur concerné par ARDA pour en déterminer les possibilités de pêche sportive.

La province a commencé, le printemps dernier, à effectuer des études des lacs dans 14 districts administratifs des Terres et Forêts.

Les lacs excellents sont cotés 1, les bons 2, les moyens 3, et les pauvres 4. Des lettres viennent encore ajouter à la précision.

Programme national

Par exemple, la lettre D indique qu'il existe dans ce lac un problème de profondeur, et la lettre L, un problème de pénétration de lumière.

Les cotes seront établies d'après les renseignements apportés par les relevés et les tests effectués sur les lieux par des biologistes et fonctionnaires de l'aménagement naturel au ministère des Terres et Forêts. Les informations seront inscrites sur des cartes topographiques à l'échelle de quatre milles au pouce.

Selon un porte-parole du secteur des pêcheries du ministère ontarien, le relevé touchera surtout la région du Sud, mais également certains secteurs du Nord ontarien.

Le gouvernement fédéral, a-t-il révélé, divise la province selon les lignes de partage des eaux et étudiera en détails un lac représentatif de chaque secteur, pour ajouter ensuite certains renseignements sur les autres lacs.

Le relevé effectué sur les lacs fait partie d'un programme national d'inventaires des terres et des eaux, réalisé pour le compte du gouvernement fédéral, qui entend déterminer les régions les meilleures pour l'agriculture, l'exploitation forestière, les mines et les pêcheries.

Un policier de Vancouver

VANCOUVER. — (P.C.) — L'agent Mike Wellman était seul pour la première fois depuis six ans pour prendre son café : le chien qu'il a élevé et entraîné pendant toutes ces années a été tué par un gunman tra-

vaillant, un membre de la police canine de Vancouver, a essayé un coup de feu lundi alors qu'il se ruait vers un appartement pour forcer l'entrée de Joseph McKenna à se rendre.

L'animal est mort peu après dans un hôpital vétérinaire.

"Maintenant qu'il est parti, de dire son maître, ça me fait mal. Ça devait arriver un jour, il avait été entraîné pour ça. Nous avons vécu six bonnes années ensemble."

McKenna, un détenu âgé de 32 ans, s'est évadé lundi du pénitencier à sécurité minimum d'Agassiz, à une soixantaine de miles à l'est de Vancouver. Il purgeait une sentence d'emprisonnement à vie pour meurtre au moment de son évadement. Il a été repris par les policiers quelques instants après avoir fait feu sur le chien.

Richard Aral, un bagnard emprisonné à la suite d'une affaire de faux chèques et sous le coup d'une sentence de trois ans, s'est également enfui en compagnie de McKenna. On rapportait lundi soir qu'il était toujours en liberté.

Sur la foi d'un renseignement, les policiers ont cerné McKenna dans un appartement de la partie ouest de Vancouver. Après un échange de coups de feu, l'agent Wellman a envoyé son chien à l'intérieur de l'immeuble.



● EN VOITURE — Des étudiants de Pittsburgh ont organisé des courses de voitures de magasinage, lors du "Winter Madness Weekend". Il s'agissait d'équipes composées d'un garçon habillé en bébé, qu'une jeune fille était chargée de pousser vers la ligne d'arrivée. Les joyeux "bébés" ont été refroidis par le vent qui soufflait. (Téléphoto U.P.I.)

Le Prince-Vaillant

ROMAN HISTORIQUE DU TEMPS DU ROI ARTHUR

par HAROLD R. FOSTER



Résumé: La caravane entre dans la cité de Balda Han et les esclaves parquent devant le surveillant. Tous ceux qui gardent la tête haute, ou qui, par leurs épaules ou leurs muscles, montrent que ce sont des guerriers, sont mis de côté comme ayant trop d'esprit pour faire de bons esclaves.



Pour briser leur résistance, on les attache à des poteaux et laisse, dévêtus, sous le soleil de plomb. La peau blanche de Vaillant devient violette, des ampoules se forment et pour rendre le supplice plus dur, les joyeux gardes gagent pour savoir qui pourra crever les plus grosses d'un simple coup de fouet.



À la fin de la journée, les travailleurs des champs reviennent en chantant. Et la chanson qu'ils doivent chanter est le "chant de l'esclave". Ceci les empêche de murmurer entre eux. Le dernier chante dans la langue celte. "Prétends, prétends, et la torture prendra fin. Demande pitié et du vin, et nous vaincrons ces pour-
ceux".



Il boite, l'un de ses bras pend, sans vie, mais ces larges épaules et ces jambes musclées? Sire Gawain! Peu après, Vaillant prétend qu'il demande pitié, il crie de douleur et se lamente. Le surveillant, croyant que sa résistance est brisée, ordonne qu'il soit relâché.



Dans la nuit, Vaillant et Gawain se rejoignent enfin. "Es-tu sérieusement blessé?" demande Vaillant. "Non", répond Gawain. "Je ne fais que prétendre, afin d'éviter le mortel travail des carrières".
"Je suis malade, moi aussi", grimace Vaillant alors qu'il pratique une toux rauque. "Le sable du désert a affaibli mes poumons".



"Les esclaves sont dix fois plus nombreux que les gardes, mais ils sont désespérés. Si nous pouvions trouver quelques armes, leur désir de vengeance surmonterait peut-être leur désespoir".



Le jour suivant, Vaillant, toussant fortement, est assigné à la même troupe de travail que Gawain.
Prochainement: L'ÉPÉE DE BRONZE.



La Famille TETEBCHE

par Chic Young



Ce sera \$8.00. Voici les huit dollars... Je suis heureux de faire ceci pour mon bon ami Herbert.



Notre amitié a toujours été une belle chose pendant toutes ces années... une joie constante.



Je viens de voir Herb arriver... Je vais aller lui porter son paquet.



Une amitié ne devrait pas être de simples mots, mais des gestes concrets, tels que celui-ci.



C'est arrivé, payable sur livraison, pendant que tu étais parti. Ça doit être quelque chose que Tootsie a acheté... entre nous, allons l'ouvrir.



Une courte blouse de nuit en angora... elle doit être devenue folle pour acheter quelque chose d'aussi ridicule.



Alors, à propos de mon \$8.00? Si tu as été assez stupide pour l'accepter, c'est ton problème.



Allons, cesse tes idioties et donne-moi mes huit dollars.



Sors d'ici... tout ça est de ta faute!



Je ne sais pas comment te dire cela, chérie, mais je viens d'acheter une courte blouse de nuit en angora à Tootsie Woodley!



Sur la foi d'un renseignement, les policiers ont cerné McKenna dans un appartement de la partie ouest de Vancouver. Après un échange de coups de feu, l'agent Wellman a envoyé son chien à l'intérieur de l'immeuble.

TOURISME VOYAGES

La NOËL à Bethléem...

De très nombreux pèlerins sont attendus

Dans les montagnes de Judée, la tranquille petite cité de Bethléem se prépare à recevoir un flot de visiteurs et de pèlerins comme jamais sans doute elle n'en a vu. En temps normal, Noël rassemble à Bethléem environ 10.000 pèlerins. Cette année, le prix du voyage ayant été réduit et les barrières supprimées, qui empêchaient les chrétiens d'Israël de se rendre en territoire jordanien jusqu'à la basilique de la Nativité, on peut y attendre en pareille occasion le double de ce chiffre. Les pèlerins venus par avion atterriront soit à l'aéroport de Lod, soit à l'aéroport de Jérusalem. Ceux qui viendront par bateau entreront au port de Haïfa, traverseront la Galilée, monteront à Jérusalem et de là à Bethléem.

Déjà, à Nazareth, comme également dans certains quartiers de Jérusalem, s'allument les lampadaires multicolores. Dans les régions boisées de la Judée, on a marqué les arbres de Noël; ils seront coupés et expédiés à temps.

Bethléem, qui se trouve à quelques milles seulement au sud de Jérusalem, envoyait autrefois au marché de cette ville ses produits agricoles. Sa renommée remonte à la plus haute antiquité. Lieu de naissance du Christ, elle fut également le berceau de David, le berger qui s'illustra dans ses combats contre les Philistins et devint roi. Bethléem, cité de verdure et d'abondance! Le nom hébreu Ephraïm, qui signifie fertilité, désignait les collines environnantes.

Naturellement, la plupart des pèlerins de la Noël 1967 logeront dans les hôtels de Jérusalem. Cependant, vu l'extraordinaire demande il a fallu

retenir les chambres des hôtels de Tel-Aviv sur la côte de la Méditerranée.

Le Ministère Israélien du Tourisme et d'autres organismes du Gouvernement ont pris leurs dispositions pour répondre aux besoins des pèlerins. Un bureau de poste sera ouvert spécialement à Bethléem durant les fêtes; vœux et souhaits y seront acheminés vers l'extérieur. Deux bureaux d'information touristique seront également ouverts à Bethléem.

O. N. I. T.



● BETHLEEM — Place de la Nativité, qui groupe l'ensemble des constructions enserrant, depuis l'époque des Croisés, la basilique de Justine. De celle-ci on aperçoit l'entrée du narthex et le mur du tympan. La plupart des 20.000 pèlerins qui ont attendu à Bethléem cette année, se réuniront sur cette Place pour célébrer la Noël. D'autres services seront également tenus dans diverses églises, à Jérusalem et Nazareth. (Photo O.N.I.T.)

Avec le Concorde

Paris devient à trois heures de Montréal!

MONTREAL — Le premier long-courrier supersonique, qui doit être mis en service au Canada d'ici cinq ans, a été présenté officiellement à Toulouse, le 11 décembre.

Il s'agit évidemment du Concorde, une réalisation franco-britannique. L'appareil, qui pourra voler à 1,450 m/h, sera présenté à l'usine de Sud Aviation. Il a coûté huit ans de travail et deux milliards de dollars.

Air Canada s'est assuré des priorités de livraison de quatre avions de ce type, au coût de \$20 millions chacun. Le double d'un long-courrier actuel.

Le Concorde représente le développement particulier de la considérable de l'histoire du transport et marque l'avènement de l'aviation supersonique.

L'appareil doit effectuer son premier vol en avril prochain après quatre mois d'essais rigoureux. Il sera piloté par le Marseillais André Turcat, âgé de 45 ans, premier pilote de Sud Aviation.

Six mois plus tard, Brian Trubshaw, premier pilote d'essai de British Aircraft Corporation, l'associée de Sud Aviation dans cette entreprise, prendra les commandes du 002, le Concorde britannique, à Filton, dans l'ouest de l'Angleterre.

Ces deux appareils seront les premiers des six laboratoires volants qui devront accumuler 4.000 heures de vols d'essai avant que le Concorde puisse être affecté à des lignes régulières.

En 1973, Air Canada utilisera le Concorde sur ses lignes transcontinentales et transatlantiques.

Que signifiera la possibilité de voyager à plus de deux fois la vitesse du son?

D'abord une économie de temps, puisque Paris se trouvera à un peu plus de trois heures seulement de Montréal, Vancouver à un peu plus de deux. On pourra donc aller à Paris et en revenir le même jour ou aller faire du ski en fin de semaine dans les Rocheuses.

Le décalage horaire sera également moins sensible et les avions supersoniques permettront à Air Canada d'offrir des horaires encore plus avantageux.

Par exemple, si le départ de l'aéroport international de Montréal est fixé à 18 heures, on disposera de toute la journée dans la métropole. On atteindra Paris vers 22 heures et l'on prendra possession de sa chambre d'hôtel à 23 heures environ. On pourra se lever vers les 11 heures, heure de Paris, et partir, frais et reposé, à la découverte de la Ville Lumière.

De nos jours, les voyageurs qui quittent Montréal au début de la soirée arrivent à Paris au petit matin et il n'est pas rare qu'ils doivent attendre jusqu'à midi ou même plus tard pour prendre possession de leur chambre.

L'interieur du Concorde ne sera guère différent de celui des long-courriers actuels. Il transportera à peu près le même nombre de passagers — 122 dans le cas d'Air Canada — et l'équipage se composera également de trois personnes.

De même la cabine, avec ses fauteuils disposés par paires de chaque côté de l'allée, ressemblera à celle des jets présentement en service et le personnel de cabine sera le même qu'à bord des DC-8 (cinq personnes).

On maintiendra évidemment les mêmes normes élevées de service. En raison de l'angle prononcé d'assise des sièges, les passagers n'ont pas à se pencher pour se servir. Le repas sera à peine perceptible. A moins d'être informé par le pilote, vous ne vous apercevrez même pas que vous venez de franchir le mur du son.

Bien que la friction de l'air puisse porter la température de l'enveloppe extérieure jusqu'à 250 degrés Fahrenheit, les passagers n'en éprouveront aucun malaise, car la cabine sera parfaitement climatisée.

Le nez fuselé de l'appareil, qui prolonge les lignes racées du fuselage, est réglable à différentes positions selon les exigences du vol: abaisse au moment de l'atterrissage pour accroître la visibilité, élève en vol supersonique pour réduire la résistance de l'air.

Un des éléments les plus importants du tableau de bord est un tout nouveau système de navigation qui allègera la tâche de l'équipage. Le pilote disposera de données instantanées sur la position de l'appareil, la déviation, l'heure d'arrivée, etc. Le tableau comprend même une carte mobile où la position de l'avion est constamment indiquée par rapport à la terre.

L'entraînement des pilotes se fera principalement dans des simulateurs analogiques à ceux dont on se sert pour les équipages des DC-8. De fait, les équipages destinés au Concorde passeront plus de temps que ceux d'aujourd'hui dans les simulateurs: cette formation de vol supersonique coûte \$3.000.00 l'heure.

Le Concorde a été conçu de façon à assurer une performance bien supérieure sans toutefois recourir à de nouvelles techniques de construction coûteuses pour résoudre le problème de la friction.

Il est presque entièrement construit d'alliages ordinaires d'aluminium, l'acier n'étant utilisé qu'autour des nacelles des moteurs et pour certaines surfaces.

Le Boeing 2707, de fabrication américaine, qui volera à 1800 m/h, surmontera le mur de la chaleur. A une telle vitesse, certaines parties extérieures atteindront une température de 475 degrés Fahrenheit. Aussi devra-t-on utiliser le titane et l'acier inoxydable, qui exigent une technique beaucoup plus coûteuse et complexe.

Air Canada a une option sur six Boeing de ce type, qui coûteront de \$35 à \$40 millions chacun, et espère les mettre en service en 1978.

Au cours des cinq prochaines années, le nombre des voyageurs aériens sera plus élevé que jamais. Et il voyagera à bord de versions allongées des avions à réaction et du Concorde.

Les avions supersoniques et les jets "Jumbo" ne marqueront pas la fin des avions actuels; ces derniers seront probablement utilisés durant les heures creuses, de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures par exemple.

Mais le Concorde sera le joyau de la flotte et ceux qui désireront voyager devront probablement débourser davantage. Concorde oblige.

De nouvelles facilités pour la visite des Lieux Saints

Au cours de novembre dernier, grâce à l'aimable invitation de M. G. Polcar, de l'Office National Israélien du tourisme, nous avions l'avantage de rencontrer, ici même à Québec, le Père Jean ROGER, assomptionniste français, récemment en tournée au Canada sous le patronage de l'Office national israélien du tourisme et des lignes aériennes Alitalia.

Selon la conviction de M. G. Polcar et du distingué religieux, les touristes et pèlerins trouveront maintenant en toute sécurité se rendre en Israël pour la visite des Lieux saints de Palestine situés jus- qu'aux limites de la Cisjor- danie. Leur séjour là-bas est rendu plus facile depuis que les autorités ont aboli les dis- tances du transport routier. On prétend même que les hôtels sont mieux organisés qu'avant la guerre des six jours.

Roger ne craint pas de l'émé- tre connaissant bien la situa- tion antérieure, vivant en Israël depuis déjà 17 ans. Ain- si, à son avis, le voyage s'ef- fectue en de meilleures condi- tions maintenant que la fron- tière n'existe plus sur le che- min menant, par exemple, à Bethléem ou à Jéricho. Les incidents frontaliers quasi iné- vitables depuis 1948, continuent de se passer loin des zones de tourisme; en cas de danger, les touristes d'ailleurs sont préve- nus à temps pour en être sou- strait et ne courent aucun ris- que sérieux. Quelque 300.000 touristes se sont rendus en Israël l'an dernier, en majorité des États-Unis et de France.

Le Père Roger ne cache pas son étonnement, toutefois, de- vant le fait décevant que fort peu de chrétiens, en général, soient préoccupés d'aller en Palestine, notamment à Jérusalem, centre spirituel unique tant pour les Juifs et les Musulmans que pour les Chrétiens.

Chaque Juif désire faire, au moins une fois dans sa vie, le pèlerinage au centre du judaïsme; chaque musulman, de même, se rendra à La Mecque et Médina. Le chrétien devrait davantage songer à un pèleri- nage aux sources palestiniennes — le grand pèlerinage de sa vie religieuse!

Jérusalem, lieu de rencontre océanique

Dans un récent interview ac- cordé à Jean-C. Leclerc du "Devoir" (Montréal), le P. Ro- ger précise ainsi certaines per- spectives nouvelles.

Il n'est pas sans signifi- cation particulière, note-t-il, que Jérusalem ait été le lieu de rencontre entre le Pape Paul VI et le patriarche Athénago- ras, dont le "geste inimaginable" aura des conséquences qui iront loin dans l'histoire. Israël, le temple des Juifs, des Chrétiens et des Musulmans, et si la con- naissance entre ces groupes n'en est encore tout à fait qu'un début, c'est pourtant la qu'on trouve "la meilleure possibi- lité de connaître le judaïsme de l'intérieur". C'est même la lan- gue hébraïque qui a fourni à

diverses confessions chrétiennes vivant en Israël un vocabulaire théologique commun, dont un "Notre Père" prié dans la langue qu'a vraisemblablement utilisée le Christ.

Depuis l'an 70, c'est même la première fois que les chrétiens peuvent trouver le peuple juif sur la terre de ses ancêtres, après les siècles de dispersés et de persécutions qui ont suivi la destruction du temple de Jérusalem.

"On ne peut pas ne pas être étonné et plein d'admiration, dit le Père Roger, devant ce des- sert qui reflète après des mil- liers d'années d'abandon, devant ce rassemblement des exilés, revenus de 92 nations, et qui rappelle tellement le re- tour après l'exil de Babylone". En dépit d'énormes obsta- cles culturels, traditionnels et même religieux, Israël a re- créé une nation juive.

Résurrection de l'hébreu

Le P. Roger se dit non moins bouleversé par la résurrection de la langue hébraïque, morte pendant près de 2.000 ans, et redevenue langue vivante, dans laquelle on enseigne dans toutes les facultés, qui sert à ren- dre la justice, qui est parlée par l'armée et la population dans sa vie quotidienne. ... Pa- daxe étonnante, cette langue qui n'était plus utilisée que dans la liturgie, est redevenue la langue populaire, alors que dans la population chrétienne, c'est la langue parlée qui est redevenue la langue de la prière liturgique. Pour les chré- tiens vivant en Israël et par- lant de la prière liturgique. Pour les chrétiens vivant en Israël et parlant l'hébreu, il y a une importance particulière à prior dans la langue qui se rap- proche le plus de celle par- lée par le Christ.

La langue de la Bible

Atteint par la Bible, la langue du Livre est redevenue la lan- gue du peuple du Livre. Réali- sation d'autant plus extraordi- naire et frappante qu'elle ap- parait sans précédent. Les Ir- landais et les Bretons ont écho- ués dans leur tentative de faire revivre leur langue, mal- gré la force du sentiment na- tional.

Voilà que cet exploit réussit avec la langue de la Bible. Cel- ci est ainsi devenue la ma- tière principale d'enseignement de tous les enfants, même dans les kibboutz marxistes.

Un nouveau rôle

en perspective?

Évoquant un passage de l'é- pître de Paul aux Romains (ch. IX et X), le P. Roger estime que le rôle du peuple juif n'est pas terminé, con- trairement à ce qu'on pu pen- ser s'est chrétien pour l'Égli- se. Ce rôle, observe-t-il, pourrait revêtir une signi- fication non seulement pour les chrétiens ou les croyants des religions monothéistes mais "pour le monde tout entier".

Jean-Paul LEMIEUX

Le "Knud Viking" avait environ 1500 personnes à bord, la plupart des invités de la société aérienne scandinave. Les 50 premiers passagers ayant payé leur passage complètent parmi eux un homme d'affaires norvégien, M. Hans P. Knutsen, qui s'occupe d'im- portations et d'exportations.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Bon départ pour l'Express transasiatique de la SAS

Montréal. — Le 4 no- vembre dernier, le "Knud Viking", un DC-8-62 de Sandinavian Airlines, ayant aux commandes le capitaine K.A. Bengtsson, et parti de Copenhague, et pour la première fois traversa le pa- ysis de Gengis Khan et survola le massif de l'Himalaya vers Bangkok et Singapour. Le reporter Harald Brynildsen, du journal Aftenposten d'Oslo, qui était invité de SAS pour ce vol inaugural, rapporta que ce premier vol se déroula selon le plan prévu. C'était un vol historique suivant un itinéraire nouveau.

SAS devient la première société aérienne occiden- tale à obtenir le droit de sur- voler l'Union soviétique. Entre Copenhague et le sud-est asiatique, l'avion ne fait qu'une escale, à Tash- kent, en Ouzbékistan.

Le Journaliste a rapporté que les Scandinaves ont été reçus avec beaucoup d'égar- d, à l'aéroport de Tash- kent. Le maire de la ville, M.B. Asanov, et le direc- teur d'Aéroflot pour la ré- gion d'Ouzbékistan, étaient présents. C'est le ministre des Transports du Danemark, M. Svend Horn, qui a répondu à leurs dis- cours de bienvenue.

Le capitaine Bengtsson a fait savoir que dans la ca- bine de pilotage, il y avait un membre d'équipage de plus: un interprète russe. Cependant, les contrôleurs de la circulation aérienne à Tashkent ont communiqué dans un excellent anglais et l'atterrissage sur la piste de 3.500 mètres s'est effec- tué le plus normalement du monde.

Entre l'aéroport de Tash- kent et la frontière sovié- tique, pour la seconde éta- pe du voyage, le DC-8 de SAS a été escorté par un Mig russe.

Le "Knud Viking" avait environ 1500 personnes à bord, la plupart des invités de la société aérienne scandinave. Les 50 premiers passagers ayant payé leur passage complètent parmi eux un homme d'affaires norvégien, M. Hans P. Knutsen, qui s'occupe d'im- portations et d'exportations.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le voyage complet de Copenhague à Singapour, avec escales à Tashkent et Bangkok a pris environ 14 heures, soit 6 heures de moins que par l'ancienne route qui passait par le pro- che Orient.

Le 25 décembre: Souvenirs d'un Québécois dans la Ville Éternelle

(Par Réal FORGUES)

HEUREUX LE CANADIEN à qui il est donné de vivre un Noël dans la Ville Éternelle, au cœur de la chrétienté!

Sans doute il lui faudra re- noncer à plus d'un charme de sa terre natale. En revan- che, au milieu du peuple si cordial qui l'accueille, pou- voir de tant de richesses artistiques et de sites émouvants, vi- vant dans la même ville que "le doux Christ de la terre", il sera amplement dédommagé de ses peines et fera d'inoubliables expériences. Sera-t-il permis à l'un de ces privilégiés d'évo- quer ici quelques-uns de ses plus chers souvenirs sur la cé- lébration de la Noël à Rome?

La messe de minuit

Il est à Rome trois lieux par- ticulièrement recommandés aux pèlerins pour la messe de mi- nuit. On exclut évidemment la possibilité d'être tout près du pape en ce moment unique. Ce sera le lot de rares privilégiés: d'ordinaire les diplomates et leurs proches parents.

À Ste-Marie-Majeure

A plus d'un titre, cette vé- nérable basilique mariale, qui compte parmi les quatre plus importantes églises de la Ville Éternelle, mériterait d'être pré- férée. On y trouve, en effet, de riches souvenirs de Beth- léem, lieu béni l'ineffable mystère célébré à Noël. Selon une antique et pieuse croyance, sont conservés, à Ste-Marie-Majeure, des restes de la crèche où naquit le Sauveur. Un peu avant la messe de minuit, au chant polyphonique du Te Deum, on les porte en proces- sion solennelle auprès de l'au- tel papal où le saint Sacrifice sera offert par un cardinal. Ces reliques resteront exposées à la vénération des fidèles durant toute l'octave. On les déposera ensuite dans la chapelle ma- gnifiquement décorée du tran- sept de droite, — celui de St-Jérôme, qui vécut trente-quatre ans à Bethléem et fut un grand contemplatif du mystère de la crèche.

À l'Ara Coeli

Les pèlerins et les fidèles de Rome se rendent encore nombreux, en la nuit de Noël, dans une autre basilique de la Vierge, très ancienne elle aussi, puisqu'elle fut édifiée avant le IVe siècle: "Santa Maria in Ara Coeli". Il faut gravir pas moins de cent y-n-quatre marches pour pénétrer dans

cette église située près du Ca- pitole (mairie) et desservie par les Franciscains.

Ce qu'il y a de plus remar- quable en ce sanctuaire et de plus attirant pour la circon- stance, c'est une célèbre statue de l'Enfant Jésus, du "Santo Bambino". Elle a toute une légende dont on vous fera grâce. Cette statuette est littéra- lement couverte de bijoux offerts par les fidèles. Aussi deux carabinières sont-ils cons- tamment aux aguets pour épar- gner au visiteur la tentation d'en apporter une parcelle.

Les petits Italiens, qui sont en gé- néral fort doués pour la parole et le geste, viennent faire ici leurs premières armes en pré- sentant un compliment à l'En- fant Jésus.

Sur l'Aventin

Les amants de la belle litur- gie graviront une autre colline de Rome. Ils iront célébrer la sainte nuit avec les Bénédic- tins du monastère St-Anselme, sur l'Aventin, non loin de l'é- glise de Ste-Anastasia où jadis le pape se rendait pour la messe de l'Aurore. Les moines qui chanteront l'office ne sont pas moins de cent cinquante, et ils viennent de tous pays, formant le scolasticat international de l'Ordre.

Les crèches romaines

Le Romain d'origine ou d'ad- option ne manquera pas de visiter les crèches de Noël, soit dans les églises, soit sur les places publiques. Il y en a de très originales et d'inoubliables. Telle la crèche de la "Piazza Navona", dressée en plein air et dont les décors imitent les ruines de la vieille cité. On y voit des bergers authentiques, vêtus de peau de chèvre, jouant de la flûte ou de la cornemuse.

Dans l'église de St-Antoine- de-Padoue, via Merulana, la crèche prend les dimensions du vaste choeur. Au Gesù, on lui a donné un sens universel et missionnaire: Notre-Seigneur n'est-il pas venu racheter tous les hommes? Sous l'inscription lumineuse: "Jesu, Redemptor mundi", les diverses parties du monde sont représentées par des édifices: gracie-ciel (Amé- rique), Colisée (Europe), pagode (Extrême-Orient), chapelle de brousse (Afrique), église by- zantine encerclée de fil de fer (Russie).

La fête familiale

La célébration de Noël à Ro- me, comme ailleurs, ne se li- mite pas à l'aspect religieux.

Après la messe de minuit, les Romains iront prendre le ré- veillon autour de la table fami- liale. La journée de Noël paraî- tra particulièrement calme au pèlerin de Rome. Mais s'il n'a pas quitté les lieux avant la fin de l'année civile, il y verra et entendra surtout comment Ro- me souligne avec éclat (pétards, bombes et tintamarre sans pa- reil, au beau milieu de la nuit) l'avènement de l'an nouveau.

À l'Épiphanie, ce sera la vraie fête des enfants, jour où ils recevront bonbons et autres ga- teries. Il faut se rendre à cette occasion, sur la place Navone. Tout autour de l'immense qua- drilatère, les souvenirs, les bi- belots et jouets de toutes sor- tes débordent sur les étagères. Et les attractions ne manquent pas. Aussi les enfants s'en don- nent-ils à cœur joie. Jamais on ne reverra va-et-vient pareil. Mais les plus contents restent encore les parents, si fiers des pousseuses de leur progéniture.

R. F., s.v.

(Patro, XV, no 12: "Noël à Rome". — extraits.)

Elle donne lieu à des réjouis- sances profanes, dont le carac- tère propre est d'être très inti- mes et familiales. A Rome, com- me dans l'ensemble de l'Italie du reste, on se plaît au foyer, on se sent très unis entre pro- ches. On se récrée en famille, on manifeste son attachement ou sa gratitude par des cadeaux modestes, mais bien choisis et tout enveloppés de délicatesse. La simplicité, la spontanéité et la sobriété ont une place de choix dans le peuple italien, ce qui le rend si sympathique et si attachant.

Après la messe de minuit, les Romains iront prendre le ré- veillon autour de la table fami- liale. La journée de Noël paraî- tra particulièrement calme au pèlerin de Rome. Mais s'il n'a pas quitté les lieux avant la fin de l'année civile, il y verra et entendra surtout comment Ro- me souligne avec éclat (pétards, bombes et tintamarre sans pa- reil, au beau milieu de la nuit) l'avènement de l'an nouveau.

À l'Épiphanie, ce sera la vraie fête des enfants, jour où ils recevront bonbons et autres ga- teries. Il faut se rendre à cette occasion, sur la place Navone. Tout autour de l'immense qua- drilatère

achetez Libez
marabout
10 millions de lecteurs

Propos littéraires

ROMAN — ESSAI — POÉSIE —

Visitez la librairie
de **L'ACTION**

Livres d'étrennes

Des Châteaux de France aux Profils Féminins

Les paroles s'envolent et les écrits demeurent ! Donnez des livres au lieu d'offrir des vœux et des formules de souhaits stéréotypées; il en restera sûrement quelque chose. Riches ou prodigieuses grugeront un budget rondel en achat d'œuvres de luxe. Par exemple, les cinq forts volumes de **MERVEILLES DES CHÂTEAUX DE FRANCE**: le dernier paru s'intitule **MERVEILLES DES CHÂTEAUX DE LANGUEDOC ET DE GUYENNE** (1) et vaut bien des Châteaux en Espagne. Un cadeau marqué d'une fine et riche discrétion serait la mignonne collection **"Livre de chevet"** de Claude Tchou, formée de quelques séries de quatre petits livres reliés de soie moirée avec filigranes d'or en treillis, une tranche de même couleur et une boîte en carton or. Ainsi, voulez-vous incruster le bon sens, choisissez la série "Bibliothèque de Sagesse" (4 recueils précieux: Montaigne, Pascal, Confucius et Chamfort), ou la "Bibliothèque mystique" (l'Canique des Cantiques, François d'Assise, Jean de la Croix, Thérèse d'Avila), ou encore "La Poésie" (Hugo, Lamartine, Musset et Vigny), etc. — jusqu'à ce qu'il ne vous reste plus d'argent, à moins que le libraire n'ait épuisé lui-même ses réserves !

Préférez-vous revenir à un romancier qui a débuté vers la fin de la Belle Époque et que l'on a considéré comme le maître du roman d'aventures de 1920 à 1940: voici en deux tomes reliés, dorés et illustrés, **L'ŒUVRE ROMANESQUE** (2) de Pierre Benoit, avec préface de Maurice Genevoix. Aimez-vous mieux passer à la poésie:prenez **LA POÉSIE AU RENDEZ-VOUS** (3) de Stanislas Fumet qui nous parle de Baudelaire, Apulée, Edgar Poe, Louise Labé, Pouchkine, Barbey d'Aurevilly, Ernest Hello et Léon Bloy. Je gage que vous croyiez ce bon vieux Fumet parti pour un monde meilleur, après vous avoir jadis enchanté avec **MISSION DE LEON BLOY** (4), **NOTRE BAUDELAIRE** (5), etc. —

Réjouissez-vous donc en lisant l'auteur de **LA POÉSIE A TRAVERS LES ARTS**, (6): "Ces études, écrit Stanislas Fumet dans sa préface à **LA POÉSIE AU RENDEZ-VOUS**, (...) il ne faut pas seulement les lire. Maintenant qu'elles sont fixées sur le papier, il faut les regarder, mais il faut aussi les entendre et les interroger. C'est ainsi que j'ai procédé moi-même avec les auteurs que je tâche de faire revivre, indissociables de leurs œuvres. Le lecteur est prié à son tour de tenter un exercice analogue, qui demande de la réflexion, des pauses,

une adaptation aux styles." Que pourrais-je ajouter ?

Et si, avant de lire et d'écrire, surgissent dans votre conscience (comme dans la mienne) des préoccupations sur vos connaissances de la langue française, entrez tout de suite en "recollection" avec le **PETIT ROBERT** (7), un condensé du gros **Robert**. Rappelez-vous que Daniel-Rops disait: "Notre Littre c'est le Robert." Oui, le **ROBERT** est "le dictionnaire du français total, de Villen à Camus, de l'argot à la langue savante", des quelques mots que nous connaissons aux milliers de mots que seul Léon Bloy connaissait ! Entre parenthèses, sachez qu'un merveilleux **NOUVEAU PETIT LAROUSSE** illustré en couleurs vient d'arriver à Québec pour l'époque des cadeaux, peu après **LE DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN** !

N'oublions jamais de nous situer dans l'ambiance des destinataires de nos livres-cadeaux. Sans être séparatistes, nous avons de braves amis qui croient au patriotisme, et, partant, peut-être à une littérature française du Québec. Nous connaissons des témoins de notre "littérature qui se fait" suivant l'expression de Gilles Marcotte. Aussi, viennent de paraître, coup sur coup, le **MANUEL DE LITTÉRATURE CANADIENNE-FRANÇAISE** (8) de Roger Duhamel, et le tome premier de **L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE DU QUÉBEC** (1534-1900) (9) préparée sous la pontificante direction de Pierre de Grandpré avec neuf collaborateurs, la plupart autant sociologues qu'historiens de nos lettres et qui ont facilement délayé notre faible petite chose littéraire. Ces universitaires trop sérieux, — du moins je les présume tels puisqu'ils semblent avoir mis au rancart humour et gaieté, — ont eu raison d'extérioriser leurs idées langoureuses sur les lenteurs de notre développement culturel. Hélas, c'est la faute à nos ancêtres qui ont mal choisi le climat de leur colonie: on est colon ou on ne l'est pas ! Quoi qu'il en soit, cette captivante et fonctionnelle **HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE DU QUÉBEC** demeurera, ne serait-ce que comme un document plus historique que de Littérature; le choix admirable des nombreuses illustrations d'une époque de rattachisme oère bien le texte fourni de constatations moroses parfois et fort connues grâce aux multiples répétitions des suppléments littéraires annuels du

journal **LE DEVOIR**. O, Huronie, pays de misères, petites et grandes, pour lettrés et illettrés !

Enfin, Dieu soit loué, Lui qui a créé la femme pour nous sauver ! Je m'explique en conseillant un nouvel ouvrage qu'utiliseront les féministes pour convertir les antiféministes: **PROFILS FÉMININS** (10) de madame Emilia Boivin-Allaire. Comme Bloy avait écrit **LE SALUT PAR LES JUIFS**, les Franco-Canadiens pourraient écrire "Le Salut par les femmes". Madame Allaire est notre Madeleine de Verchères du XXe siècle. Elle continue, non plus la défense de la femme, mais une croisade contre les quelques vieux "Algonquins" terrés dans le wigwam d'une ancienne civilisation qui soutenait que la femme était inférieure à l'homme. Que non; l'expression "le sexe faible" est biffée de tout langage moderne. Après avoir brandi des **TETES DE FEMMES** (11) l'auteur dessine des **PROFILS FÉMININS** qu'elle avoue de meilleure encre et d'un style plus châtié. (Qui aime bien châtie bien !) Elle a rédigé son livre avec amour, avec tous les soins scrupuleux dont seule une femme est capable, sans sacrifier une exactitude tout de même aimable et une psychologie maintenue lucide. Vous découvrirez dans **PROFILS FÉMININS** "l'œuvre accomplie depuis un siècle par des Canadiennes d'un océan à l'autre". Pour une fois, vous pouvez offrir sans gêne ni impudeur un beau livre écrit par une Canadienne, édité par une Librairie canadienne et mettant en vedettes des Canadiennes de diverses tailles: il y a des profils pour tous les goûts... au figuré bien entendu ! J'allais oublier que Me Jean-Charles Bonenfant a signé la préface; que l'ouvrage a été subventionné par la Commission du Centenaire du Canada; que madame Allaire, toujours dans le vent, a déployé les bannières de trente Canadiennes "de diverses origines ethniques qui, par leur talent, leur prestige, leur culture, leur ascendance, leur audace, ont œuvré dans des sphères et des disciplines de pensée différentes". Vive la Canadienne !

PIERRE LOMBARD

(1) Collection "Realités", Hachette 1967. (2) Albin-Michel, 1967. (3) Desclée De Brouwer, 1967. (4) Desclée... (5) "Le Roseau d'Or". (6) Alsatia, Paris, 1954. (7) Société du Nouveau Littre, 1967. (8) Editions du Nouveau pédagogique Inc., 1967. (9) Beauchemin, 1967. (10) Editions Garneau, Québec, 1967. (11) Editions de l'Équinoxe, 1963, 1964, 1965.

Vient de paraître

Benigno Caceres

Les Autodidactes

Depuis une centaine d'années, de plus en plus nombreux ont été, en Amérique comme en Europe, et particulièrement en France, les hommes qui, s'étant formés seuls ou presque seuls, et demeurés le plus souvent au cœur du monde ouvrier, ont apporté à la littérature et à la culture une contribution originale qu'on a trop rarement mise en lumière.

Un des fondateurs du mouvement "Peuple et Culture" (et qui a lui-même, naguère, raconté sa jeunesse de charpentier dans son beau récit "La rencontre des hommes") présente ici des textes de toute nature, poétiques ou politiques, romanesques ou biographiques, célèbres ou inconnus, d'Agriol Perdiquier à Georges Naval, de Martin Nadaud à Jack London et Maxime Gorki. En situant chacun de ces textes dans son milieu et son époque, en dégageant leurs constantes, Benigno Caceres dresse ainsi le tableau d'ensemble d'une épopée culturelle.

Editions du Seuil.

B. Schwank

La première lettre de l'apôtre Pierre

Le commentaire spirituel de cette lettre a été rédigé par le Père Benédikt Schwank, lecteur de l'ordre bénédictin de l'abbaye de Beuron.

Le message pastoral de Pierre, écrit vers les années soixante du premier siècle, était destiné aux chrétiens éprouvés par la souffrance.

Au cours des siècles, il est resté pour l'Eglise persécutée, un message de consolation et de réconfort, et souvent les ultimes lettres écrites du fond des cachots lui ont emprunté des citations.

Le regard "de foi" que l'apôtre porte sur l'histoire du monde est empreint d'un optimisme profond, qui fait apparaître les épreuves comme "un peu de temps" il a su répandre la consolation et la force au cours des époques les plus difficiles.

Par ses commentaires, l'auteur fait rayonner la grandeur des pensées de l'apôtre, et nous invite à une vie authentiquement chrétienne.

Collection "Parole et prière". Desclée et Cie.

Georges Bordonove

Molière

... génial et familier

Molière, cet inconnu... Et pourtant il est peu d'hommes de génie que nous ayons envie de connaître plus intimement, tant avec son humanité, sa simplicité, il nous paraît proche de nous: l'un de nous. Mais la difficulté est grande de connaître Molière: aucune de ses lettres ne nous a été conservée; sa vie personnelle est pleine de secrets...

C'est le très grand mérite de Georges Bordonove d'avoir perçé (grâce à des documents conservés aux Archives nationales) certains de ces secrets, et de restituer, à travers les témoignages de l'époque et l'œuvre elle-même, un Molière vivant, familier, aux prises avec des problèmes de logement, d'argent, de recrutement de sentiments, de rivalités littéraires et en même temps le Molière génial. L'homme et son œuvre s'en vont de compagnie, l'un éclairant l'autre et réciproquement. Et c'est toute une société, de la ville de province à la cour de Versailles, qui se lèvent et s'animent autour de la figure fraternelle du tendre, généreux et pathétique Molière.

Jean-François Six

Cheminement de la Mission de France

1941-1966

En 1966, la Mission de France a eu vingt-cinq ans. En réponse aux exigences profondes que suscitent dans l'Eglise les transformations sociales des années 30, elle était née en pleine guerre, en 1941. Et c'est en 1945, dans le climat de la Libération, qu'elle prenait son essor. Puis, après des expériences difficiles, et en liaison avec les recherches des prêtres-ouvriers, c'était l'épreuve de 1953 et la suppression du séminaire par Rome. Avec le nouveau statut de 1954, la Mission s'enracinait et se trouvait intimement mêlée aux recherches de l'Eglise qui allaient déboucher dans le Concile. Les perpétuelles ne devaient pas manquer, à travers les crises sociales, les affaires d'Algérie et les affrontements théologiques que suscite nécessairement toute avancée de l'évangélisation dans la réalité humaine.

Il est possible aujourd'hui de donner le récit détaillé de cette histoire qui se poursuit, et d'en éclairer les perspectives actuelles. Jean-François Six a disposé de tous les documents et témoignages nécessaires. Après avoir consacré des études importantes à des hommes et à des mouvements significatifs de notre époque (le Père de Foucauld et sa famille spirituelle, Litter et l'incroyance moderne, le Père Cheyrier et le Prado), il relate ici l'histoire si proche de ces vingt-cinq années: les cheminement de la Mission de France.

Editions du Seuil.

LA NOUVELLE REVUE THEOLOGIQUE

DIFFUSEE DANS 93 PAYS

assure chaque mois, depuis 1869,

— le lien entre l'enseignement théologique et la vie pastorale,

— entre le professeur de théologie et le prêtre engagé dans l'apostolat.

Abonnement pour 1968 (dix numéros):

\$7.95 dollars canadiens à verser à

PERIODICA Inc.

5090, avenue Papineau, Montréal 34, Qué.

Numéro specimen gratuit sur demande adressée à

CASTERMAN, S.A. Tournai (Belgique)

ou à 342, Terrasse St-Denis, Montréal-18.

Un commentaire de Bertrand Lombard

Paysage de Chateaubriand

On sait que la princesse Bibesco et l'abbé Mugnier, quand ils se rencontraient dans les réunions mondaines, se délectaient à citer Chateaubriand. Leur dialogue préféré consistait à déployer devant leurs amis ébahis, éblouis, les richesses musicales et colorées du Vicomte. On aurait juré que la princesse et l'abbé savaient par cœur tout leur Chateaubriand. Louis Veuillot a voulu discréditer l'illustre écrivain: Louis Veuillot a passé, Chateaubriand demeure, n'en déplaise à nos potaches paresseux qui ne veulent plus charger de trésor leur mémoire atrophiée. Aux Editions du Seuil, Jean-Pierre Richard vient d'écrire pour notre enchantement, un ouvrage nous initiant aux sortilèges du style qui a passé dans la prose de Marcel Proust, et de François Mauriac, et qui de ce chef n'a pas vieilli.

X X X

Quand on parle de **paysage** à propos de Chateaubriand, on doit se rappeler que le père du romantisme est peintre excellent, aussi bien dans son paysage intérieur que dans les paysages extérieurs. Chateaubriand a le sens très vif de la **fuite** des êtres et des choses, leur inconsistance, leur refus: "Je cherchais ce qui me fuyait; je pressais le tronc des chênes, mes bras avaient besoin de serrer quelque chose..." (René). Lui et tous ses personnages sont à un moment de leur vie des exilés. Aucune patrie n'est aussi belle que dans l'exil; aucun être n'est si attachant que dans la mort. Lisez là-dessus les premières pages des **Mémoires d'outre-tombe**. Puis ouvrez les vieux livres où l'exilé raconte son voyage en Amérique et remarquez avec admiration la symphonie des couleurs automnales: "L'écarlate fuyant sur le rouge, le jaune foncé sur l'or brillant, le brun ardent sur le brun léger, le vert, le blanc, l'azur, lavés en mille teintes, plus ou moins faibles, plus ou moins éclatantes" (p. 30). Les paysages grecs éveillent chez Chateaubriand des émotions semblables, tout comme le paysage romain: lumière des monts Hyette, ombres des aqueducs, dôme bleu et blanc du ciel, fond de scène où un seul monument fût-il en ruine, un seul arbre dresse à la fin des avenues du souvenir son image **verticale**, évocatrice et sacrée. A la vision se joignent les parfums et les sons qui se dégradent en échos prolongés et de plus en plus assourdis. Thématique à la fois vivante et sépulcrale que lui seul peut mettre en jeu avec un bonheur constant. Vous

pretendez, ô jeunesse folle "être dans le vent". Quel vent? Vous n'en savez rien. Vous ne faites pas de distinction entre l'est, l'ouest, le sud et le nord. Chateaubriand, lui, a parcouru les mers, il a entendu les souffles furieux de l'Atlantique à travers les tours du manoir de Combourg: "Quand le vent souffle, écrit-il, je ne suis plus amoureux que de lui." Vents hystériques et agressifs de la tempête, vents érotiques ou doucement voluptueux des orages, de la brise; vent, venu de loin, double message de la distance, du chant des cataractes lointaines, des cloches et des oiseaux; vent porteur d'ondes, vent pareil au tonnerre des orgues de Bach; vent des hauteurs spatiales qui fait danser les étoiles et ajoute à la volupté lunaire (pp. 74, 75); vent qui fait deviner les profondeurs des forêts, de la mer et de la vie, en réverbérations, en répercussions de plus en plus impondérables.

De tous les procédés de Chateaubriand, Jean-Pierre Richard donne des exemples multiples, choisis avec un goût admirable. Ces exemples révèlent à la fois la technique de l'écrivain, du peintre et du musicien. C'est déjà du Marcel Proust avec sa mémoire prodigieuse, gourmande, olfactive et auditive en même temps qu'affective. Ni Proust, ni Chateaubriand n'ont été les victimes d'une pédagogie étreinte comme celle de notre époque où l'on fait la guerre à tous les sens, sauf au sens pervers d'une autonomie débridée qui ne garde rien parce qu'elle disperse tout. Jean-Pierre Richard n'oublie pas **l'étendue marine**, l'océan, thème complexe, d'une extrême richesse imaginaire, car il est à la fois pour Chateaubriand génétique et final (p. 112). Né à Saint-Malo, dans les fureurs océanes, il a parcouru la plupart des mers connues qui le rattachent aux trois mondes de l'Europe, de l'Amérique et du Proche-Orient. Toute l'écriture de l'Enchevêtrement vise à la création d'un certain langage orienté vers une expansion et une évanescence et Pierre Loti ne pourra jamais l'égaliser: Alliteration, homophonies, régularité rythmique, constructions en écho, aménagement ternaire et progressif des phrases, chutes brèves, finales consonantiques, r terminaux, longs adjectifs polysyllabiques, mots "négatifs", jeu des ne... plus, des ici et des là, font l'arsenal d'un style que l'on ferait bien d'étudier dans notre Canada bavard et pauvre d'expression. Vous avez chez lui tout un art d'écrire qui pourrait même servir votre psychologie. Il a inauguré bien avant nos pédagogues

les méthodes audio-visuelles qui ne dépendent pas de la ferraille et de l'électronique.

X X X

La réussite de Chateaubriand s'affirme surtout dans le genre historique lorsqu'elle s'avère plutôt banale dans l'épopée. Qu'on ne se scandalise pas de retrouver partout Chateaubriand en personne dans tous ses livres. Vous n'êtes pas obligés de sourire avec tous ceux qui ont cru bon de ridiculiser l'homme: le jeu est trop facile. René s'est mesuré avec tous les grands de la terre, avec tous les paysages, a promené son ennui et son goût de la mort dans tous les pays du monde. Mais il reste le héros incontestable de ce vide résonnant, de cette mort vivante: la littérature (p. 176).

Le grand mérite de Chateaubriand c'est d'offrir au lecteur la **langue française** dans toute sa splendeur, cette langue qu'on voudrait prioritaire au Canada, je veux dire dans le Québec en ignorant les sources de cette langue, le latin et le grec, en ignorant sa grammaire, sa phonétique, les lois essentielles de la composition (si proche de la musique), de la propriété du vocabulaire. La princesse Bibesco et l'abbé Mugnier savaient par cœur le fameux **René**, réussite musicale s'il en fût. Quand voit-on René aux programmes de nos écoles primaires, secondaires et classiques, voire universitaires? Le René présenté avec les explications congrues. Le **Congrès de Vézère** extra-tait des **Mémoires d'Outre-tombe** pourrait avoir le même usage: nous arracher à une langue coloniale, langue écorchée, encaillonnée qui suinte la bière, l'alcool et le blasphème. L'ouvrage de Jean-Pierre Richard (qui d'ailleurs n'est pas totalement admiratif) devrait faire pour un long moment le menu de nos professeurs et de leurs disciples, au seul point de vue, s'entend de la littérature.

Bertrand LOMBARD

Editions du Seuil.

Tous les livres mentionnés dans cette page sont en vente à La Librairie de L'ACTION

Votre Horoscope

SAMEDI 23 DECEMBRE

21 mars au 20 avril (Bélier) — Vous ne ferez pas précisément tout ce que vous voudrez, mais vous ferez néanmoins du bel ouvrage. Souriez.

21 avril au 21 mai (Taureau) — La position des astres dans votre secteur du Zodiaque augure des changements qui seront une surprise pour votre entourage.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Mettez l'accent sur la justice, la gentillesse et la bonne volonté, le reste viendra par surcroît.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Évitez les décisions hâtives et ne permettez à personne de s'immiscer dans vos problèmes personnels.

24 juillet au 23 août (Lion) — Faites un nouvel examen de vos points faibles et de vos points forts. Ça ne peut que vous inspirer de bonnes idées.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Soyez raisonnable dans vos exigences. Ne provoquez pas l'opposition sans raison sérieuse. Bonne fin de journée.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Ne vous laissez pas distraire de vos occupations sérieuses par des détails relativement importants. Influences mixtes.

24 octobre au 23 novembre (Scorpion) — Ménagez-vous temps pour réfléchir et aborder des problèmes nouveaux. On vous communique une bonne nouvelle.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Allez de l'avant avec autant de ténacité que d'enthousiasme. Une rencontre stimulante en fin de journée.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Une saine curiosité ne peut faire mieux que servir vos intérêts. N'embouteillez pas votre humeur.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Ne vous laissez pas gruger par des occupations que vous pouvez laisser tomber sans inconvénient.

20 février au 20 mars (Poissons) — Aspects planétaires encourageants pour les apprentis et les étudiants. Vous faites une trouvaille intéressante.

SI VOUS ÊTES NÉ
UN 23 DECEMBRE

Vous êtes déterminé, conservateur, progressif, très énergique et doué d'une habileté manuelle peu commune. Vous exercez une forte attraction sur les uns et les autres, les plus jeunes et les moins jeunes, et l'on vous considère comme très sociable.

DIMANCHE 24 DECEMBRE

21 mars au 20 avril (Bélier) — La logique vous suggère de ne pas remettre à demain, ce que vous pouvez faire aujourd'hui. Une journée qui s'accommodera mal des délais.

21 avril au 21 mai (Taureau) — La persuasion sera votre meilleure arme de conquête, aujourd'hui. Vous aurez des impatiences qui étonnent.

22 mai au 23 juin (Gémeaux) — Une des meilleures journées de l'automne pour exprimer clairement vos idées et faire accepter votre point de vue.

24 juin au 23 juillet (Cancer) — La beauté des arts et de la musique vous inspire des pensées tonifiantes. Faites un meilleur usage de votre voix.

24 juillet au 23 août (Lion) — Sur certains plans, vous serez en compétition avec les natifs du Cancer. N'oubliez pas de prendre la vie aisément, en fin de semaine.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Vous serez dans une impasse sentimentale, mais ce sera de courte durée. Ne cultivez que des idées constructives.

25 septembre au 23 octobre (Balance) — N'ajoutez pas trop d'extras à votre programme, au contraire, supprimez-en pendant la fin de semaine.

24 octobre au 23 novembre (Scorpion) — Soyez déterminé quand c'est le temps et ne perdez pas une minute en tergiversations. Influences mixtes.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Faites en sorte que personne ne se sente négligé dans votre entourage. Journée stimulante pour votre personnalité.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Ne croyez pas les jugements des autres meilleurs que ceux que vous formulez, toute exagération doit être évitée.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Le pouvoir de votre volonté surmontera bien des obstacles. Vous prendrez le temps qu'il faut pour contempler les beautés de la nature.

20 février au 20 mars (Poissons) — Ne considérez pas les propos déraisonnables avec la même attention que s'ils étaient des paroles de sagesse.

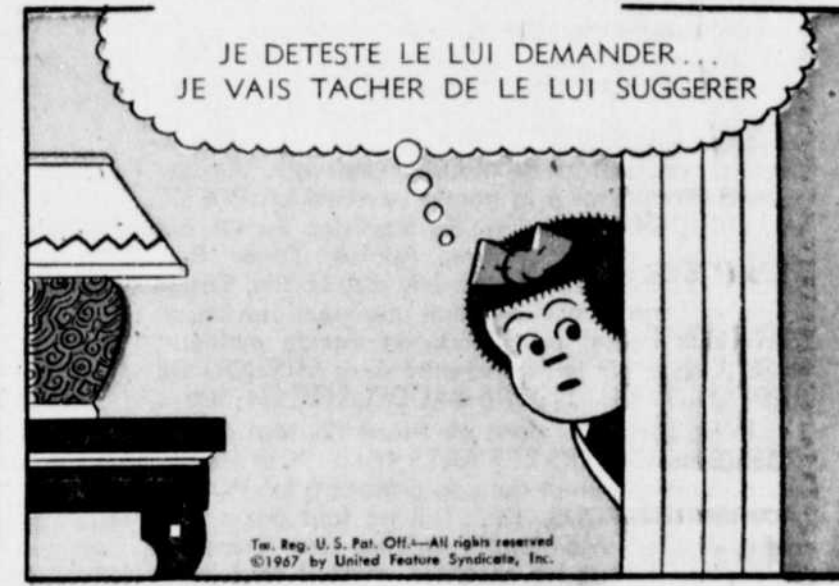
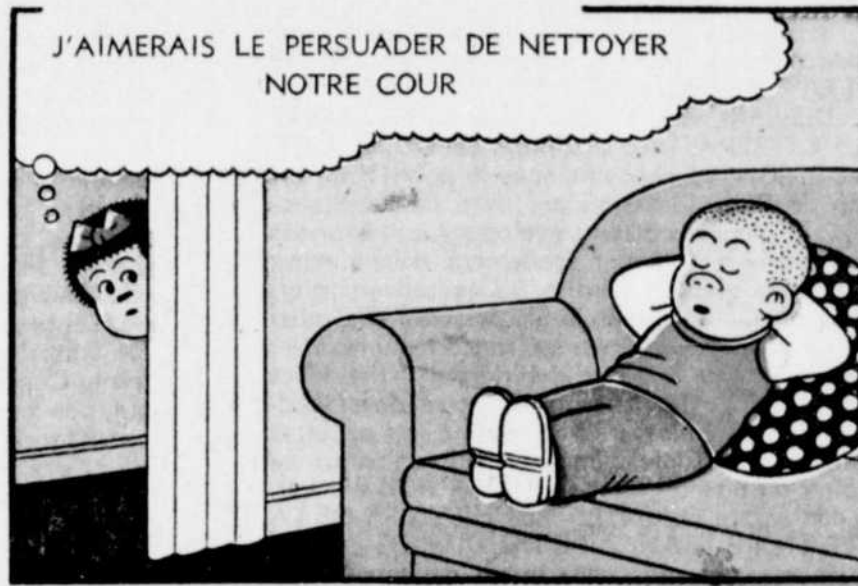
SI VOUS ÊTES NÉ
UN 24 DECEMBRE

Vous vous efforcez de voir les gens et les choses d'un oeil sympathique. L'anxiété au sujet de vos propres affaires vous causera quelques maux d'estomac. Un peu plus de liberté pour votre imagination profiterait à votre activité dans tous les domaines.

JEANNOT L'INVINCIBLE par Lyman Young



PHILOMÈNE par Ernie Bushmiller





• RETOUR SUR LA SCÈNE — Le "professeur" Jerry Colonna (à droite), un acteur bien connu des téléspectateurs américains, vient d'effectuer un retour sur les ondes, après un repos prolongé qu'il a dû prendre à la suite d'une attaque cardiaque qui l'avait terrassé, en août '66. Colonna, que l'on voit, ici, au centre du groupe, est accueilli par le comédien Bob Hope, travesti en Père Noël. À sa droite, c'est Don Adams, une autre vedette de la TV. L'artiste était alors l'invité du "Bob Hope

Fernand Ouellet remporte le prix David

QUÉBEC, le 21 décembre 1967. — Le Prix David, la plus haute récompense littéraire du gouvernement du Québec, a été décerné cette année par M. Fernand Ouellet, pour son ouvrage intitulé "Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850".

Le lauréat a reçu son prix, d'une valeur de \$3.000, lors d'une réception à l'Hôtel Chevalier, à Québec. C'est le ministre des Affaires culturelles, monsieur Jean-Noël Tremblay, qui a remis le prix à M. Ouellet.

Fernand Ouellet est avantagusement connu auprès des historiens québécois. Il a publié plus d'une trentaine d'articles dans diverses revues. Il est aussi l'auteur d'une "Histoire de la Chambre de Commerce de Québec". Il a préparé un recueil de textes choisis sur Papineau, parus dans les "Cahiers de l'Institut d'Histoire" en 1959 et, chez le même éditeur, une étude intitulée "Julie Papineau : un cas de mélancolie et d'éducation janséniste", parue en 1961. L'ouvrage qui lui vaut aujourd'hui le Prix David, "Histoire économique et sociale du Québec", est le fruit de plusieurs années de recherches.

Le lauréat est né le 6 novembre 1926 au Lac-Bouchette, dans la région du Lac-Saint-Jean. Il a fait ses études universitaires à l'université Laval de Québec, où il a obtenu une licence en Lettres (histoire), puis un doctorat en Lettres (histoire). Il détient plusieurs diplômes de divers organismes : diplôme du "Stage international", Paris, 1953; diplôme du "Records Management", American University, 1957. M. Ouellet est de plus membre de la Société royale du Canada et il est actuellement professeur titulaire d'histoire à l'université Carleton.

L'œuvre choisie pour le Prix David doit avoir, relativement à la production littéraire québécoise, une valeur exceptionnelle; elle est choisie parmi les œuvres gagnantes des Concours littéraires du Québec. Comme le prix est attribué dans diverses disciplines selon un cycle de quatre ans, l'ouvrage gagnant, pour une année donnée, peut être choisi parmi les ouvrages primés aux Concours littéraires des trois années précédentes. Les gagnants des Concours littéraires de l'année en cours sont évidemment éligibles.

L'institution du Prix David dans sa forme actuelle remonte à 1965. Le cycle selon lequel il est attribué est le suivant :

- 1966: Roman, nouvelles, récits, théâtre.
- 1967: Histoire, géographie, essai littéraire, biographie.
- 1968: Sciences humaines, sciences religieuses, philosophie, pédagogie, éducation, droit, morale.
- 1969: Poésie.
- 1970: Renouveau du cycle.

Ainsi, pour l'année 1967, le prix est accordé dans la catégorie :

gorie indiquée, à un des ouvrages primés aux Concours littéraires de 1965, 1966 et 1967.

Le jury chargé d'attribuer le prix est constitué de cinq membres désignés par le ministre des Affaires culturelles. Il était présidé, cette année, par Mme Germaine Guèvremont, écrivain, et comprenait MM. Clément Molisan et Raymond Joly de la Société des Lettres de la

val, Rosario Bilodeau, professeur au collège militaire de Saint-Jean et Jean-Marie Moreau, directeur du département de français au collège de Saint-Laurent.

Etaient admissibles au Prix David cette année : "L'écriture et son théâtre", de Paul Toupin, le "Dictionnaire technique général anglais-français", de J.-G. G. Belle-Isle,

"Sigrud Undset", essai littéraire de Nicole Deschamps, "Dix ans de vie littéraire au Canada français", de Pierre de Grandpré, "Histoire de la Nouvelle-France", tome II, le "Comptoir", de Marcel Trudel, "Signet I" et "Signet II", de Jean Ethier-Blais et "Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850", de Fernand Ouellet.



• PRIX DAVID — Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, remet le Prix David, la plus haute récompense littéraire au Québec, à M. Fernand Ouellet. (Photo L'Action par Marcel Lafore)

L'inscription aux Festivals de musique du Québec se termine le 4 janvier 68

Il reste moins de trois semaines avant la clôture des inscriptions aux Festivals de Musique du Québec : celle-ci a été fixée au 4 janvier 68.

Etant donné qu'à chaque année les Festivals enregistrent un progrès tout à fait perceptible et compte tenu du nombre déjà reçu on s'attend cette année à une participation record.

LES CATEGORIES

Les concours des Festivals de Musique du Québec s'adressent aux catégories suivantes : piano, instruments à vent soit : flûte, hautbois, clarinette, basson, trompette, cor, saxophone et trombone, instruments à cordes soit, violon, violoncelle et alto, guitare, flûtes à bec et chant (18 ans et plus).

En ce qui a trait à la musique d'ensemble, les Festivals s'adressent aux chorales, aux ensembles de musique de chambre, aux fanfares et aux orchestres.

LE SYSTEME D'ELIMINATION

En '68, les concurrents subiront deux (2) épreuves préliminaires qui seront jugées par un jury seul et de ces épreuves préliminaires, des concurrents seront choisis pour participer à une finale régionale qui sera jugée par trois (3) juges et qui aura lieu dans chacune des villes où se tiendront des concours.

Les gagnants de ces finales régionales s'affronteront dans une grande finale provinciale qui aura lieu à Rivière-du-Loup. Les épreuves commenceront le 17 avril et se termineront le 26 mai dans les villes suivantes : Chicoutimi, Dolbeau, T. Rivière, Québec, Sherbrooke, Joliette, Rivière-du-Loup, Hull, Rimouski, Ste-Anne-des-Monts, Rouyn, Baie-Comeau, Hauterive, St-Hyacinthe et Montréal.

A noter que tous les concurrents sont jugés par des musiciens pédagogues de réputation mondiale.

NOUVEAUX REGLEMENTS

Parmi les nouveaux règlements pour 1968, on peut souligner l'obligation qu'ont les concurrents de présenter un nouveau répertoire puisqu'ils ne pourront pas se servir de pièces déjà utilisées aux Festivals de Musique du Québec. D'autre part, les gagnants régionaux ou provinciaux des années précédentes devront obligatoirement s'inscrire dans des sections plus avancées.

Tous les règlements sont énoncés dans le prospectus officiel 1968 dont des copies peuvent être obtenues gratuitement du Secrétariat du Festival.

CERTIFICATS, MENTIONS ET BOURSES

Selon les points décernés par les juges, les concurrents se

mériteront des certificats et des mentions et un total de \$30,000.00 en bourses sera remis à travers la province de Québec, dont \$8,500.00 aux gagnants de la finale provinciale.

INSCRIPTIONS

Les Festivals de Musique du Québec ont reçu l'an dernier plus de 35,000 participants et à l'occasion de leur 10ème anniversaire, ils attendent cette année un nombre record d'environ 40,000.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur la formule

appropriée que l'on peut se procurer au Secrétariat des Festivals et elles doivent être expédiées à l'adresse suivante :

LES FESTIVALS DE MUSIQUE DU QUÉBEC,

1958, ouest-boul. Dorchester,

suite 2 - Montréal, 931-1779.

Etant donné que les concours débutent le 17 avril et que la clôture d'inscription a été fixée à une date aussi tardive que le 4 janvier, les Festivals de Musique du Québec ne pourront malheureusement pas accepter les concurrents qui s'inscriront après cette date.

Génevoix à la défense de la langue française

PARIS (AFP) — Prenant vigoureusement la défense de la langue française au cours de la séance publique de l'Académie, M. Maurice Génevoix, secrétaire perpétuel, s'est livré à une sorte de démonstration par l'absurde pour stigmatiser les "attentats de plus en plus fréquents et de plus en plus scandaleux" commis contre le français.

M. Génevoix s'en est pris notamment au "journal officiel de notre athénienne républicaine", qui lui a inspiré les réflexions suivantes : "Dans ce pays 'sécurisé-socialisé' et pour tant 'sous-médicalisé' en revanche 'supersocialisé', l'accroissement des recettes y étant imputable à deux causes, l'une 'conjoncturelle', l'autre 'décisionnelle', n'est-il pas temps, messieurs, de songer au 'déplacement' ? ... la réforme certes, n'ira pas toute seule. Elle va entraîner fatalement 'la poursuite de la mise en place de nouvelles structures de l'administration centrale des ministères'. Mais grâce au ciel, et structuration

mise à part nous avons des hommes qualifiés, remarquables par leur compétence des problèmes".

Baragoin tribal

Des exemples de ce "baragoin tribal", M. Génevoix en trouve dans tous les domaines. "Si vous aimez votre confort, 'moquez-vous' ou soldochez-vous", Amateur de croisières, ne manquez pas de "navigateur français" à défaut de le parler. Sportif, sachez que Marielle, cette année est "inaccessible" à Morzine en attendant d'être imbatable, ou que telle ondule "émérite" naturellement, mais passons à la réalité lundi soir une minute 12 secondes un dixième, "malgré avoir deviné" dans les cordes après son départ.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie voit heureusement dans l'administration, à la radio, à la télévision, certains "augures favorables, comme des sourires de bonne santé". Et il conclut : "Qui sait ? Pour quel le bien, lui aussi, ne serait-il pas contagieux?"

CINE BULLETIN

APPRECIATION DES FILMS

"Appréciation des films" est un service de l'Office des Communications sociales (organisme de l'Épiscopat canadien). Les appréciations portent essentiellement sur la valeur humaine et chrétienne des films.

D'autres renseignements sont donnés, complémentaires, sous forme abrégée :

EXPLICATIONS

CONVENANCE POUR LES JEUNES. — (E) enfants; (A) adolescents. VALEUR ARTISTIQUE. — 1 chef d'oeuvre; 2 remarquable; 3 très bon; 4 bon; 5 moyen; 6 pauvre; 7 minable.

CANADIEN. — K-17 attaque à l'aube (6) à 1.00, 4.01, 6.52, 9.55. Viva Gringo (E-3) à 2.21, 5.22, 8.15. Films à venir à 2.46, 9.48. Fin à 11.16 hres.

CANARDIER. — Le ciel sur la tête (A-3) à 1.20, 4.30, 7.45. Tendre vovou (5) à 3.00, 6.10, 9.25. Contin. de 1.20 à 11.00 hres. — (2e semaine).

CAPITOL. — Représentation continue de 1.40 à 11.10. L'espion qui venait du froid (5) à 1.45, 3.30, 9.20. Arriverdici Baby (5) à 3.40, 7.30 hres.

CARTIER. — L'homme à tout faire (6) à 12.45, 4.16, 7.46. Nouvelles à 2.20, 9.27. Boeing Boeing (6) à 2.24, 5.57, 9.35. Fin à 11.17 hres.

EMPIRE. — Deux ou trois choses que je sais d'elle (5) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Fin à 11.00 hres.

IMPERIAL. — L'amour à la Suédoise (6) à 1.17, 5.14, 9.21. Sujets courts à 2.40, 6.46, 9.11. Amours célèbres (5) à 2.50, 6.56. Fin à 10.53 hres.

LAURET. — K-17 attaque à l'aube (6) à 12.45, 4.16, 7.46. Nouvelles à venir à 3.35, 6.35, 9.45. Viva Gringo (E-3) à 2.05, 5.05, 8.10. Nouvelles à 5.00. Fin à 11.15 hres.

LE BULO. — La guerre est finie (5) à 6.00, 9.35. L'encombrant

AUJOURD'HUI

VENDREDI

7.00 A.M.

1-Musique

7.20

2-Musique Marc Legrand

7.30

3-Dessins animés

7.45

4-A nous deux

8.15

5-Toast et café — (*)

9.15

6-Cinéma-roman

9.30

7-En forme

9.30

8-Musique

9.45

9-Musique

9.58

10-Opening

10.00

11-Aujourd'hui à CBVT

10.00

12-The Christmas Carol

10.30

13-Roman de la science

10.30

14-Friendly Giant — (*)

10.30

15-Monsieur Surprise présente — "Le manège enchanté"

10.45

16-Chex Helene

11.00

17-L'école du bonheur

11.00

18-Mr. Dress Up

11.15

19-La grande aventure — (*)

11.15

20-Jouer à 4

11.25

21-Pick Of The Week

11.30

22-Long métrage —

11.30

23-"Chambre 13" (S-E) Drame policier, avec Jules Berry et Joseline Gaël. Un enfant et un clochard sont injustement soupçonnés de vol. Garçonnet très naturel. Ensemble sain.

11.45

24-Filmars

11.55

25-CBC-TV News

12.15 P.M.

26-Actualité — Editorial

12.30

27-De tout, de tout

1.00

28-Quel suis-je ?

1.15

29-Téléjournal

1.15

30-Cinéma-Faillite — "Heidi"

1.25

31-Vox de femmes

1.30

32-Long métrage —

1.30

33-"Trois cailloux merveilleux" Avec Ralf Bollmann, Hans Eversmann, Louise Hune et Erich Holder. L'enchantement de la forêt raconte comment il a secouru trois braves petits garçons qui avaient été injustement chassés par leur père.

2.00

34-Entre nous, les deux font la paire

2.30

35-Musé

2.50

36-Opening

3.00

37-Take Thirty

3.00

38-Femme d'aujourd'hui

3.30

39-Les Gars

3.55

40-Edge Of Night — (*)

4.00

41-Bonhomme — (*)

4.00

42-Bonhomme Prudden Show — (*)

4.30

43-Bobine

4.30

44-Barney Boomer

4.55

45-La boîte à surprises — (*)

5.00

46-M. Jet

5.00

47-Caricatures

5.25

48-Roquets belles oreilles

5.25

49-Escadille sous-marine — (*)

5.30

50-Musique Marc Legrand

5.30

51-Fin des émissions

5.30

52-Images en tête

5.30

53-Fin des émissions

5.30

54-Bugs Bunny — (*)

5.30

55-Programmes en ondesse

5.30

56-Programmes en ondesse

5.30

57-Programmes en ondesse

5.30

58-Programmes en ondesse

5.30

59-Programmes en ondesse

5.30

60-Programmes en ondesse

5.30

61-Programmes en ondesse

5.30

62-Programmes en ondesse

5.30

63-Programmes en ondesse

5.30

64-Programmes en ondesse

5.30

65-Programmes en ondesse

5.30

66-Programmes en ondesse

5.30

67-Programmes en ondesse

5.30

68-Programmes en ondesse

5.30

69-Programmes en ondesse

5.30

70-Programmes en ondesse

5.30

71-Programmes en ondesse

5.30

72-Programmes en ondesse

5.30

73-Programmes en ondesse

5.30

74-Programmes en ondesse

5.30

75-Programmes en ondesse

5.30

76-Programmes en ondesse

5.30

77-Programmes en ondesse

5.30

78-Programmes en ondesse

5.30

79-Programmes en ondesse

5.30

80-Programmes en ondesse

5.30

81-Programmes en ondesse

5.30

82-Programmes en ondesse

5.30

83-Programmes en ondesse

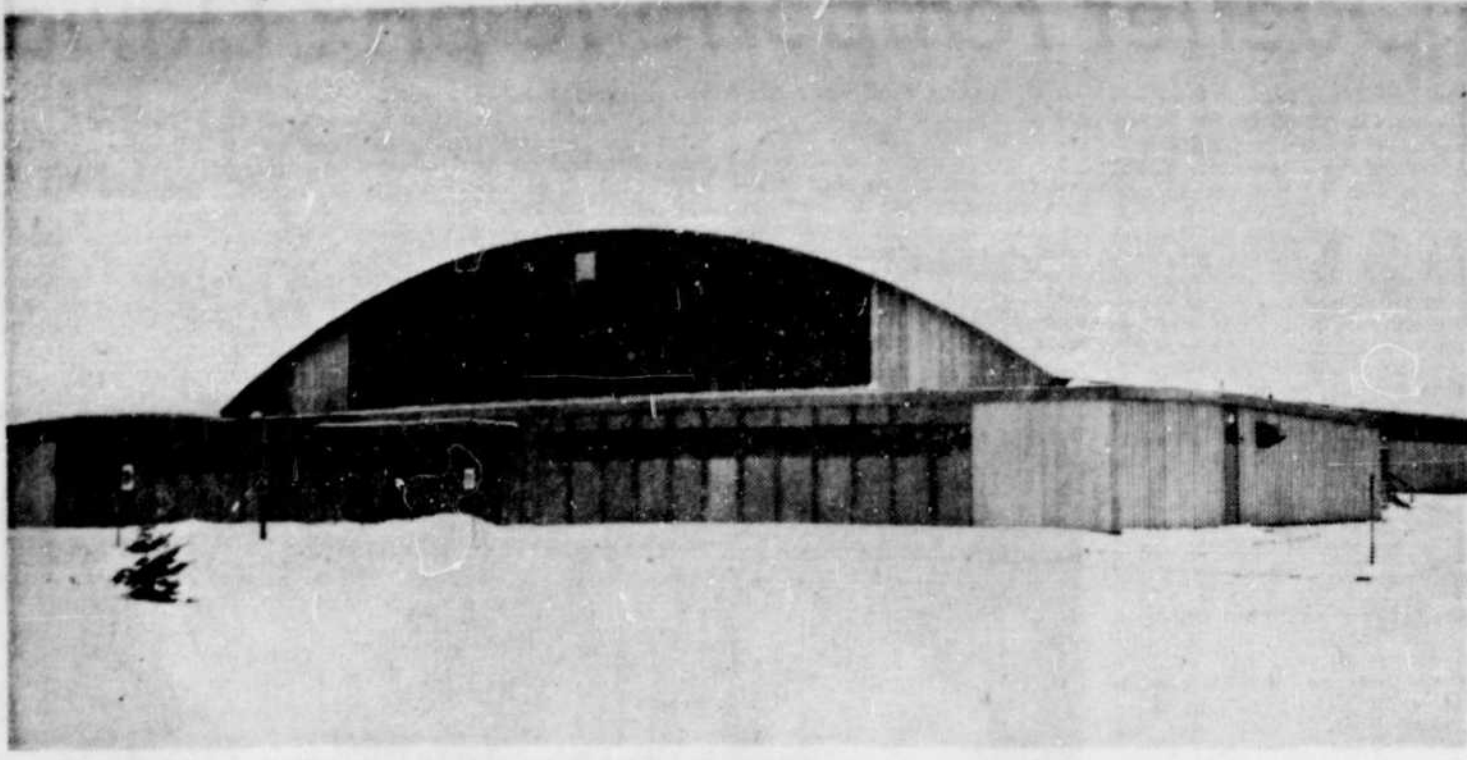
5.30

84-Programmes en ondesse

5.30

85-Programmes en ondesse

5.30



● LE NOUVEL ARENA de la base de Valcartier a été construit durant l'été. Il n'a ouvert ses portes qu'au début d'octobre. Sous son toit : une patinoire de 200' x 85', quatre chambres pour les joueurs et toutes les facilités requises pour leur venir en aide. Il peut contenir environ 900 spectateurs. (Photo des Forces canadiennes)

L'ARENA DE VALCARTIER EST RAREMENT DESERTE

VALCARTIER — "Les militaires étant habituellement des jeunes gens bien en forme, le Club de patinage de vitesse de Québec a cru trouver, à la Base de Valcartier, le potentiel nécessaire à la formation d'une équipe de patinage de vitesse pour les prochains Jeux olympiques".

"Ainsi, chaque mardi après-midi, plusieurs jeunes gens se réunissent-ils, sous la direction de l'instructeur du Club, M. Bertrand, pour pratiquer intensément leur style et leur vitesse sur glace".

Hockey senior

ST-HYACINTHE PC — Les Gaulois de St-Hyacinthe ont banché l'équipe nationale B 3-0 hier soir dans la ligue Senior du Québec.

Brian Elwell, Don Liesemer et René Beauregard ont marqué les buts des vainqueurs.

DRUMMONDVILLE PC — André Laguerre et Roland Leduc ont compté deux buts chacun, hier, pour aider les Aigles à vaincre les Castors de Sherbrooke 6-3 dans un match régulier de la Ligue senior du Québec.

Jean Thérien et Ron Roberts ont complété le pointage pour les locaux, cependant que René Pépin, Bill Dupré et Jean-Guy Lapierre répliquaient pour les Castors.

Les deux équipes ont dirigé chacune 37 lancers sur le filet adverse et ont récolté cinq punitions dont quatre aux porteurs de buts.

C'est ce que vient de déclarer le major Jean-Marc Fournier, commandant adjoint du 3e bataillon royal 22e Régiment et officier responsable de la patinoire de la Base.

NOUVELLE PATINOIRE — Une patinoire à glace artificielle de 200' x 85' trouve abri dans cette nouvelle enceinte et offre sa piste à plusieurs associations sportives de 9h. à 24h., sept jours par semaine.

La rentabilité d'une telle construction est un objectif assez difficile à atteindre; mais les militaires de la Base de Valcartier ont su, grâce à une organisation de premier ordre, surmonter tous les problèmes inhérents à l'exploitation de ce centre sportif qui a ouvert ses portes, au début d'octobre dernier.

Outre le patinage de vitesse et le hockey, on a aussi mis sur pied des associations de ballon balai et des cours de patinage de fantaisie. Durant les fins de semaine, la glace est occupée par des patineurs qui viennent s'y délasser".

ASSOCIATIONS DE SERVICES — Deux associations de services, une de hockey et l'autre de ballon balai, ont été organisées par les militaires.

La première compte six clubs: Les Pompiers de Québec; La Force Constabulaire de Québec; La Police Provinciale; Le 3e Bataillon Royal 22e Régiment; le 2e Bataillon Royal 22e Régiment et le club des "Eperliers" de la Base de Valcartier formé de fils de militaires.

De calibre junior A et inter-

médiaire, ces équipes civiles et militaires s'affrontent régulièrement sur la glace de cette nouvelle patinoire, les lundi et mercredi soirs.

D'autre part, à l'exception des "Eperliers" qui sont remplacés par une équipe de la Gendarmerie Royale du Canada, ces mêmes corps de service possèdent aussi une association de ballon balai.

Alors que toutes les parties de hockey se déroulent dans cette enceinte, les joueurs de ballon balai peuvent visiter leurs adversaires sur une glace étrangère, les clubs locaux recevant les visiteurs chaque jeudi soir.

CHEZ LES PLUS JEUNES — Environ 180 jeunes de 10 à

Ballon sur glace

Trois rencontres ont été disputées jusqu'à date dans la ligue Commerciale de ballon sur glace. L'équipe du Bell Téléphone s'est méritée deux triomphes. Elle battit le C.T.C. 2 à 1 avec Raymond Plante et Jean Demers comme compteurs. Marc d'Anjou évita le blanchissage. Les magasins Co-Op étaient blanchis par le Bell Téléphone 3 à 0. André Ouellet, Roger Bouchard et Jean Demers ont obtenu les filets.

Un but de Michel Rood, aide d'Adelard Auclair, à la troisième période, a permis à la taverne La Tour de vaincre le S.T.C. 1 à 0. Jeudi soir, Chouinard Autos et les magasins Co-Op en viendront aux prises, à 9 heures, au Parc Marchand.

13 ans font aussi partie d'associations Pee Wee ou Bantam. Tous sont des fils de militaires.

Chacune de ces catégories compte cinq équipes. Habillées par leurs parents et par le fond de loisirs des militaires, ces jeunes s'affrontent les lundi, mercredi et vendredi de 16h. à 19.30h.

Par ailleurs, deux autres équipes Bantam et Midget font aussi partie de l'association Massicotée de Québec.

PATINAGE DE FANTAISIE

Des cours de patinage de fantaisie, s'adressant spécialement aux jeunes filles de 5 à 18 ans, sont donnés, chaque dimanche après-midi, par un instructeur professionnel, M. Richard Bertrand, lui-même assisté d'une demi-douzaine de spécialistes. Cette école est affiliée au Club de patinage de fantaisie du Canada.

Déjà, plus de 75 demoiselles suivent régulièrement ces cours dominicaux et on espère atteindre la centaine avant la fin de l'année 1967, grâce à l'arrivée de plusieurs familles en provenance d'Allemagne.

Comme si la glace n'était pas assez utilisée comme cela, les fins de semaine sont réservées au patinage libre. Alors que les enfants peuvent s'approprier la patinoire les après-midi, les adultes en profitent en soirée.

Deux fois par semaine, il faut aussi aménager la glace et la refaire.



Le gérant de la ferme Miron, de St-Augustin Qué., a annoncé hier que le trotteur Mr. Baldridge avait été vendu à des intérêts autrichiens, pour fins de reproduction.

Maintenant âgé de 14 ans, Mr. Baldridge servait pour les mêmes fins depuis quatre ans, à la ferme Miron. Même si on a eu peu recours à ses services, il compte quelques bons rejets, dont Perfect Mir.

Perfect Mir, propriété de Nick Deangelis de la ferme Del Rosa de Montréal, a gagné plus de \$50.000 en deux ans de compétition. A l'âge de deux et trois ans, il a rafilé les honneurs des stakes de l'Association des Eleveurs du Québec.

"Nous regrettons le départ de Mr. Baldridge", de dire Dion. "Mais les conditions d'élevage sont à un tel niveau dans cette province, que nous avons dû nous en départir." L'Association des Eleveurs du Québec ne peut suffire à elle-même et a demandé l'aide du gouvernement provincial.

Mr. Baldridge a été acheté par l'entremise d'un agent. Il s'agit de A. Schneiderberg de Mutehnezz, d'Autriche, qui verra à l'expédition dans ce pays le 29 décembre.

Un autre fleuron sur la couronne de Yastrzemski

BOSTON (PA) — Carl Yastrzemski, gagnant de la triple couronne avec les Red Sox de Boston, a mérité un autre honneur en remportant son deuxième championnat consécutif dans la ligue Américaine chez les frappeurs de longue distance.

Les statistiques officielles du circuit ont révélé hier que Yastrzemski avait compilé une moyenne impressionnante de .662 avec un total de 360 buts en 579 présences officielles au bâton.

Frank Robinson, porte-couleurs des Orioles de Baltimore qui a été inactif pendant longtemps en raison d'une blessure à la tête, s'est classé deuxième avec une moyenne de .376 en 29 parties.

Harmon Killebrew, du Minnesota, a fini en 3e place avec .358, suivi par Al Kaline, du Detroit, avec .341 et Frank Howard, du Washington, avec .311.

Yastrzemski, qui avait mérité ce titre avec une fiche de .536 en 1965, a également récolté 91 buts sur balles, dont 11 intentionnels, et a été atterri par les lanceurs rivaux à quatre reprises. Il n'a frappé que dans quatre doubles-jeux, en comparaison de 21 par le meneur Brooks Robinson, du Baltimore.

Killebrew a dominé le circuit une deuxième saison d'affilée avec 131 buts sur balles et il a reçu le même nombre de buts sur balles intentionnels que le Franchard, du Detroit, soit 131. Howard a été tiré le plus souvent au bâton, soit 155 fois.

Les champions Red Sox ont gagné le titre des frappeurs de longue distance par équipe avec une moyenne de .395, suivis du Baltimore à .376 et Minnesota à .369.

Records

On a également amélioré 24 records des majeures et 23 de la LA au cours de la saison. De plus, on a égalé 19 records des majeures et 12 de la LA.

Le lanceur de relève Hoyt Wilhelm, du Chicago, a amélioré cinq de ses records personnels avec un total de 247 parties sans erreur, 813 parties en relève, 107 gains en relève, 513 parties terminées en relève et 1.570 manches en relève.

Mickey Mantle, des Yankees, et Dean Chance, du Minnesota, ont amélioré deux records des majeures, le premier avec 1.613 retraits au bâton au cours de sa carrière et une 8e saison avec 100 retraits et plus; le deuxième a été retiré 58 fois au bâton pour un total de 251 dans la carrière d'un lanceur.

Les Yankees ont établi un record des majeures avec une 44e saison de 100 circuits et plus.

Enfin, les 10 équipes de la LA ont établi le record peu enviable de la plus faible moyenne au bâton par un cir-

cuit, soit .236. L'ancien record de 2.39 était détenu conjointement par la ligue Nationale et la LA depuis 1908.



Carl YASTRZEMSKI

Coquetel sportif

LONDRES (AFP) — Peter Wilson, doyen des journalistes sportifs britanniques, a désigné hier dans le "Daily Mirror" les 10 meilleurs sportifs de l'année.

Cinq Américains, deux Britanniques, dont un a maintenant pris la nationalité sud-africaine, le motocycliste Mike Hailwood, un Français, Jean-Claude Killy, et un Nigérien, originaire du Biafra, le boxeur Dick Tiger, figurent dans cette liste.

- 1—Jim Ryun, Etats - Unis, athlétisme;
- 2—Mark Spitz, Etats - Unis, natation;
- 3—Billie-Jean King, Etats-Unis, tennis;
- 4—Dick Tiger, Biafra, boxe;
- 5—Jean-Claude Killy, France, ski;
- 6—Gaston Roelants, Belgique, athlétisme;
- 7—Beryl Burton, Grande-Bretagne, cyclisme;
- 8—Debbie Meyer, Etats-Unis, natation;
- 9—Jack Nicklaus, Etats-Unis, golf;
- 10—Mike Hailwood, Grande-Bretagne, motocyclisme;

"Ce ne fut peut-être pas une très grande année sportive dans son ensemble, mais elle a comporté de superbes performances individuelles", explique Wilson pour justifier son choix.

PARIS (Reuter) — Les sportifs sud-africains pourraient participer aux prochains Jeux olympiques de Mexico, conformément à une proposition française, même si leur pays n'était pas autorisé à y prendre part. M. Jean de Beaumont, président du Comité olympique français, a déclaré hier qu'il avait proposé au Comité international olympique d'ad-

mettre à titre individuel aux Jeux de Mexico des athlètes, dont le pays n'aurait pas été autorisé à participer aux compétitions. La proposition française, qui ne s'applique pas aux épreuves par équipes, précise qu'un athlète, dans ce cas, prendrait part aux Jeux sous les couleurs du Comité international olympique, et en cas de victoire, on exécuterait l'hymne olympique.

KLAGENFURT (AFP) — La skieuse autrichienne Arika Schinegger, 19 ans, championne du monde de descente, a décidé de reprendre la compétition "aussitôt qu'elle le pourra". C'est du moins ce qu'a déclaré la championne autrichienne à l'agence APA, ainsi qu'à la radio autrichienne à sa sortie de la clinique universitaire d'Innsbruck, où elle a passé 15 jours. On croit savoir qu'elle y aurait subi une intervention chirurgicale qui permettrait de n'avoir plus de doute sur son sexe véritable.

MEXICO (AFP) — Le Conseil mondial de la boxe continue à reconnaître Cassius Clay comme champion du monde toutes catégories et c'est par une erreur de secrétariat que dans le classement mensuel que vient de publier le conseil le titre correspondant était indiqué vacant, a expliqué M. Spota, position du Conseil mondial paraît néanmoins légèrement hésitante devant le problème de Clay. M. Spota a révélé en effet que les différents organismes régionaux membres du Conseil mondial allaient être consultés pour savoir si le titre mondial toutes catégories devait être "gelé" en attendant que la situation juridique du champion noir soit totalement éclaircie.

Les Français sont parvenus à convaincre les Américains

NEW YORK (AFP) — Quatre nations, l'Australie, l'Angleterre, la Grèce et la France, pourront tenter, en septembre 1970, de ravir la célèbre "America's Cup" aux Etats-Unis.

Le New York Yacht Club, détenteur du trophée depuis sa création en 1851 par la Reine Victoria, a, en effet, accepté le principe des rencontres éliminatoires pour la prochaine édition de l'épreuve qui aura lieu, comme le veut la tradition, au large de Newport, dans le Rhode Island.

Seulement, afin d'éviter des complications de procédure et de faciliter la préparation du prochain match, le club new-yorkais n'a désigné qu'une seule nation, l'Australie, comme officiel challenger à condition toutefois qu'elle accepte, avant le 1er juillet prochain, le principe des éliminatoires si l'An-

gleterre, la Grèce ou la France, les trois autres nations qui ont défié les Etats-Unis, confirment leur intention de prendre part à l'épreuve en acceptant évidemment les rencontres préliminaires.

Les Australiens et les Français se sont déjà déclarés favorables aux éliminatoires, mais ils doivent officialiser leur acceptation dans les plus brefs délais, ce qui fait, comme on l'indique à New York, qu'au moins une rencontre éliminatoire est à prévoir.

Les manches préliminaires seront organisées parallèlement aux épreuves de sélection américaines, soit une dizaine de jours avant la compétition à proprement parler et seront dirigées par un jury international dans lequel les Etats-Unis ne seront pas représentés.

Formule indéterminée

La formule définitive des rencontres éliminatoires, dont la France fut l'instigatrice, ne sera pas déterminée avant au moins un an, mais il est très probable qu'elle sera calquée sur la formule en vigueur, soit selon le principe des quatre victoires.

C'est dans le but d'obtenir le meilleur challenger possible pour rivaliser avec le "douze mètres" américain et aussi pour redonner un intérêt sportif à cette course de voiliers que le New York Yacht Club a modifié les règlements de l'America's Cup.

En septembre dernier, les Etats-Unis, grâce à "Intrepid", ont défendu victorieusement le prestigieux trophée pour la vingtième fois aux dépens de l'Australie, représentée par "Dame Pattie", par quatre victoires à zéro.

tie, il en aurait été autrement. Dans la seconde rencontre, chez Roland, a remporté une victoire de 9 à 3. Première période, André Drollet et Gilles Lapointe donne une avance de 2 à 0 aux Lévisiens. L'engagement a été calme, aucune punition importante ne venant troubler la partie. Il faut dire cependant que l'arbitre a eut le contrôle, contrairement à ce qui s'est passé dans la partie Giffard/Montmorency.

A la deuxième période, Raymond Boutin et Jean Royer comptèrent à tour de rôle pour le St-Valier, mais André Drollet et Louis Thérien redonnèrent une avance de 2 buts aux Lévisiens. A noter ici, que le but de Thérien fut une pièce de jeu remarquable. Thérien déjoua 2 défenseurs, puis "endormit" le gardien adverse.

A la dixième minute de jeu, Drollet s'échappa pour le Chez Roland, mais frappa le poteau des buts. Il devait toutefois se reprendre quelques secondes plus tard, complétant ainsi un tour du chapeau. André Drollet consolida ainsi son emprise en première position des compteurs. Les Lévisiens continuèrent leur beau travail et conservèrent continuellement la rondelle dans le territoire du G. H. Roy. La période prit fin, alors que Chez Roland menait 5 à 2. Au troisième vingt, Robert Dubois marqua le sixième point des vainqueurs à 2 minutes 40. Puis Terry Harrington porta le compte 6 à 3. Jacques Lachance termina ensuite un beau jeu pour le Chez Roland, et le compte fut porté à 7-3. Chez Roland marqua 2 autres buts et la partie prit fin 9 à 3.

En fait, le point dominant de cette partie fut certainement la très belle performance offensive des Lévisiens. Autant ils avaient été rudes dans les autres parties, autant ils furent brillants dans cette partie.

TERRY ET LES PIRATES



Maman a contacté la compagnie de navigation par radio-téléphone, Bucky. Un vaisseau est en route pour nous prendre.

"Tenez avec cet horrible Bucky... qui, qu'il... aux alentours, ce fut un plaisir d'être comblé... à quel pensiez-tu?"

Humm... recommander se mon en- trainement de pilote, Delta!



par George Wunder

LA FAMILLE TETEBECHE



Monsieur Tétébeche, voulez-vous acheter ma tortue vingt cinq sous?

Je la vends afin que Sylvia et moi puissions nous marier.

Merci, M. Tétébeche... vous savez le garçon d'honneur à notre mariage.



par Chic Young

UN BEAU BUT DE CAMILLE HENRY A FOUETTÉ L'ORGUEIL DES AS TOURS DU CHAPEAU DE LACROIX ET WRIGHT

(Par Jean POULIOT)

Les As de Québec ont fait un beau cadeau de Noël à leur instructeur et à leurs partisans en disposant des Bisons de Buffalo 7-3 pour monter au deuxième rang de la division ouest de la ligue Américaine. Ils sont sur un pied d'égalité avec Rochester et Buffalo, mais ils ont joué une partie de moins que les Américains et deux de moins que les Bisons. André Lacroix et Keith Wright ont mené l'attaque avec un tour du chapeau chacun et Jim Morrison compléta le pointage. Onil Boutin a récolté quatre aides pour se mériter la troisième étoile : Léo Bourgault avait évidemment choisi Lacroix et Wright comme les deux premières vedettes du match. Jean-Guy Gendron et Jim Johnson y sont allés de trois assists.

Camilie Henry (1-1), Dennis Hextall (1-1) et Sheldon Kannegiser ont obtenu les buts des perdants, alors que Michel Labadie fournissait deux aides. Chaque équipe attrapa trois punitions majeures et les visiteurs reçurent 5 des 8 mineures infligées par l'arbitre Wally Harris. Les As ont bombardé Don Simmons de 47 lancers, alors qu'Al Millar bloquait 24 des 27 rondelles lancées vers la cage des As.

La frousse

Les As semblaient s'acheminer à une victoire facile avec une avance de 4-1 à mi-chemin dans la seconde période, mais les Bisons revinrent dans la joute avec deux buts en 37 secondes.

Camilie Henry fit une passe

magnifique au jeune Dennis Hextall durant un jeu de puissance pour le premier but, puis Sheldon Kannegiser effleura un lancer de Ron Ingram pour réduire l'avance des As à 4-3.

Stasiuk croit que Johnson et Paiement firent du travail magnifique à tuer la punition de Jim Morrison qui fut l'occasion du but de Hextall, mais il soutient que les deux joueurs auraient dû revenir au banc après une minute de ce travail exténuant.

Première période

Après que Jim Morrison eut frappé le poteau au tout début du match, André Lacroix prit Simmons en défaut avec un lancer à terre de près à sa première présence sur la pa-

noire. Les As ne furent pas trop chanceux durant une punition à Kassian.

Une passe de Michel Labadie au centre le la patinoire permit à Camille Henry de filer seul jusqu'à Millar. Le compte de 253 buts dans la ligue Nationale, lança juste sous la barre horizontale du filet au moment où le cerbère local se leva devant lui.

Simon Nolet manqua un coin de but ouvert puis Lacroix frappa le poteau alors que Simmons avait perdu son bâton. Les deux joueurs, après avoir reçu la rondelle de Gendron, y allèrent d'un "tricotage" qui mit la foule sur pieds et qui se termina par le filet no 23 de Lacroix.

Une punition à Bob Ash ne changea rien au pointage et Millar se signala contre Jo-

nes à deux minutes de la fin. Quand Rossaire Paiement prit le chemin du cachot, Keith Wright s'échappa sur une passe de Johnson et perça Simmons avec un lancer frappé de 35 pieds.

Deuxième période

Une punition à Dick Sarrazin fit que les As durent tuer 44 secondes à trois contre cinq. Don Simmons eut une mineure assez rare, soit pour avoir passé la rondelle avec son gant vers l'avant.

Une brillante poussée de Jim Johnson par la clôture de droite se termina par un lancer à bout portant de Wright sur une passe venant de derrière le filet et Simmons ne vit que du feu.

C'est alors que les Bisons marquèrent les deux buts rapides, dont nous avons parlé plus haut pour réduire la marge à 4-3. Le premier combat du match opposa Onil Boutin à Wayne Larkin puis Bob Ash alla les rejoindre au pénitencier.

Troisième période

Simmons sauva à bout portant du gant contre Lacroix, puis se montra solide sur un lancer de Courcy. Bob Ash et Keith Wright s'opposèrent à leur tour de majeures.

Après le dernier but de Lacroix, un retour de lancer aux pieds de Simmons. Larry Wilson écona de la dernière mineure du match. Toutefois, un lancer haut de Bernier après un coup de sifflet déclencha une troisième bataille et le joueur des As amena Dennis Hextall avec lui au freidaire.

Wright revint sur la glace à temps pour compléter son tour du chapeau, poussant dans le filet une rondelle qui était revenue juste devant le but. C'est finalement Jim Morrison qui compléta le pointage avec un lancer volé de 30 pieds à travers une dizaine de jambes.

Le centre Gerry Ouellette se coupa au front et sembla avoir une légère commotion quand il s'arrêta dans la clôture avec son front après une piroquette par-dessus Terry Ball.

Il y avait 4.845 spectateurs, dont le secrétaire de la ligue Jack Button. Après un voyage de cinq joutes, les As revinrent devant leurs supporters dimanche le 31 décembre, par 3 exception.

LES ALIGNEMENTS

BUFFALO — BUTS : Simmons; **DEFENSES :** Blackburn, Hamilton, Ingram, Ash, Kannegiser; **AVANTS :** Ouellette, Labadie, Henry, Larkin, Kassian, Mickey, Wilson, Jones, Trotter, Hextall.

QUÉBEC — BUTS : Millar; **DEFENSES :** Morrison, Ball, Boutin, Pelletier, MacSweeney; **AVANTS :** Johnson, Wright, Paiement, Lacroix, Nolet, Gendron, Sarrazin, McKillop, Courcy, Bernier.

ARBITRE : Wally Harris; **Juges de lignes :** Florent Buis et Pierre Dorion.

LES COMPTES

	B	A	Pts
B. Hull, Chi	27	13	49
Mikita, Chi	18	19	37
Bueck, Bos	18	18	36
Stanfield, Bos	11	24	35
McKenzie, Bos	11	22	33
Delvecchio, Det	8	22	30
Howe, Det	15	14	29
Govette, NY	12	16	29
Walton, Tor	17	11	28
Wharram, Chi	11	17	28
Stratton, Pitt	12	15	27
Nevin, NY	11	16	27
Esposito, Bos	12	15	27

Au rancart

DETROIT PA — Howie Young sera absent lors de la visite du Detroit à Toronto samedi soir en raison d'une infection à une oreille. Par contre, Bruce MacGregor et Ted Hampson effectueront probablement un retour au jeu pour ce match dans la ville Reine. MacGregor a subi une intervention chirurgicale au nez et Hampson a été blessé à l'aine.

BOSTON PA — Le gardien Gerry Cheevers a ajouté son nom à la liste des blessés des Bruins de Boston lorsqu'il a subi une dislocation d'une épaule mercredi contre Chicago. Il remplaçait Ed Johnston, blessé à un doigt, mais celui-ci pourra peut-être jouer samedi soir avec un plâtre. André Gill, du Hershey de la LAH, est actuellement avec les Bruins.

SOMMAIRE

Première période:

1-Québec, Lacroix, Gendron, Boutin	2:34
2-Buffalo, Henry, Labadie, Blackburn	13:14
3-Québec, Lacroix, Gendron, Nolet	14:48
4-Québec, Wright, Johnson, Boutin	19:40
Punitions — Kassian 9:45, Ash 13:02, Paiement 19:27.	

Deuxième période:

5-Québec, Wright, Johnson, Boutin	7:30
6-Buffalo, Hextall, Henry, Labadie	12:36
7-Buffalo, Kannegiser, Ingram, Hextall	13:23
Punitions — Sarrazin 6:33, Simmons, purge par Trotter 2:17, Morrison 11:10, Larkin, Boutin, majeures 14:28, Ash 16:21.	

Troisième période:

8-Québec, Lacroix, Gendron, Boutin	7:15
9-Québec, Wright, Johnson, Boutin	13:19
10-Québec, Morrison, Courcy, McKillop	14:59
Punitions — Wright, Ash, majeures 6:58, Wilson 8:12, Bernier, Hextall, majeures 10:43.	

LANCERS:

BUFFALO	6	14	7	—	27
QUÉBEC	17	14	18	—	47

ASSISTANCE: 4.845.

Liges Massicotte

Un début prometteur a marqué la première semaine d'activités de la ligue Massicotte de hockey. Si l'on se fie aux résultats, les équipes semblent bien équilibrées. Le Comité des Jeunes de la Rive-Sud a remporté deux victoires dans la section pee-wee. Il disposa du Parc Marchand 5 à 2 et du Paradis et Nicole de l'Ancienne-Lorette 4 à 2.

Les hostilités se poursuivront vendredi soir et dimanche après-midi. Vendredi, ce sera l'inauguration du nouvel Aréna de Pont-Rouge. Les clubs de l'endroit seront à l'oeuvre dans les trois catégories. Les équipes de Loretteville, Parc Marchand et Valcartier étant les visiteurs.

RESULTATS

Peu-Wee

CJ. Rive-Sud 3, Loretteville 2	
CJ. Marchand 2, Loretteville 2	
CJ. Rive-Sud 4, A-Lorette 2	

Bantam

Duburger 3, Valcartier 1	
P. Marchand 2, Valcartier 2	
CJ. Rive-Sud 4, P. Marchand 2	
A-Lorette 3, CJ. Rive-Sud 1	

Midget

Duburger 3, Valcartier 4	
A-Lorette 3, Duburger 4	

Maniago a craqué devant les Flyers

PHILADELPHIE (PA) — Les Flyers de Philadelphie ont mis fin à la série de trois blanchissages d'affilée de Cesare Maniago jeudi soir alors que les leaders de la division de l'Ouest ont défait les North Stars du Minnesota 6-0 lors d'un match de la Ligue Nationale.

Au début de la joute, Maniago avait à son actif 183,32 minutes de jeu sans avoir accordé un but. Il a ensuite tenté d'égaliser le record de la LNH moderne de quatre blanchissages d'affilée. Les Flyers ont cependant rapidement mis fin à son rêve en comptant à 5:06 de la première période.

John Miszuk a passé à Gary Peters qui au moyen d'une feinte a attiré Maniago hors de ses buts et il a ensuite passé à Pat Hannigan. Hannigan a compté grâce à un lancer de 10 pieds, réussissant

ainsi son premier but au dépens de Maniago en 188,33 minutes de jeu.

A 11:08 du premier engagement, les Flyers ont de nouveau déjoué le cerbère des North Stars alors que Claude Laforie a compté grâce à un lancer de 30 pieds.

Philadelphie a changé le match en déroute au cours du deuxième engagement, comptant deux fois au cours de 27 secondes.

Forbes Kennedy a compté à 12:50 et Gary Dornhoefer à 13:17. Les Flyers ont continué à s'acharner sur les North Stars qui ont remporté six de leurs sept dernières parties. Ils ont porté le compte à 6-0 au cours de la troisième période grâce à des buts de Léo Rochefort — son 10e de la saison — et de Lou Angotti, son sixième.

Tandis que les Flyers déclenchaient leur deuxième grosse offensive de la saison, le gardien de but Bernie Parent remportait son deuxième blanchissage en 17 parties.

SOMMAIRE

Première période:

1-Philadelphie, Hannigan 4	5:06
Peters, Miszuk	
2-Philadelphie, Laforie 2	11:08
Hannigan, Peters	
Punitions — Dornhoefer 6:22, Grogan 10:00, Boudrias 11:35, Peters 14:30, Balon 17:35.	

Deuxième période:

3-Philadelphie, Kennedy 2	12:50
Rochefort, Blackburn	
4-Philadelphie, Dornhoefer 6	13:17
Angotti, Selby	
Punitions — Peters 6:22.	

Troisième période:

5-Philadelphie, Rochefort 10	6:54
Kennedy, Blackburn	
6-Philadelphie, Angotti 6	8:42
Dornhoefer, Selby	
Punitions — Van Impe 3:43, Zendei 17:01.	

LANCERS:

Pittsburgh	6	4	11	—	21
Los Angeles	8	9	9	—	25
ASSISTANCE: 7.628.					



• Les tours du chapeau d'André Lacroix et de Keith Wright se sont amorcés de cette façon. Lacroix (photo du haut) a marqué son premier but avec un lancer à terre de près en se faufilant entre Wayne Larkin (14), Bob Blackburn (baisse) et Allan Hamilton pour percer Don Simmons. Wright (photo du bas) s'est échappé pendant une punition à Jim Morrison et a décroché un lancer frappé de côté de 35 pieds avant d'être rattrapé par Bob Jones (7). (Photos L'ACTION, par Marcel Laforce)

Dans l'orbite de la joute

Camilie Henry a donné la frousse à ses amis en tombant contre la clôture après un lancer. De la façon dont il resta penché sur la glace, on aurait pu croire que son dos avait cédé à nouveau. Mais quand il revint au jeu, son but ne laissa aucun doute sur sa rapide récupération.

X X X

Si le pointage était demeuré plus serré, Léo Bourgault aurait probablement donné une étoile à Camille, qui a joué sa meilleure partie de la saison au Collège. Léo ne cachait pas avoir un faible pour l'ancien joueur des Rangers, l'équipe pour laquelle il a lui-même évolué dix saisons.

X X X

On a eu une diminution sensible dans le nombre de lanceurs de déchets, quand la police a éconduit un spectateur pris en flagrant délit avec son sac de patates frites.

X X X

C'est peut-être l'ovation accordée au but de Camille Henry qui a décidé André Lacroix à relever le défi et à montrer à "son" public qu'il était le joueur de l'heure à Québec.

Bill Putnam a pu juger "de auditu" de la popularité des Flyers à Québec par les applaudissements qui ont accompagné l'annonce des pointages de 2-0 et de 4-0 en faveur du Philadelphie.

X X X

Le lancer de la rondelle a été gagné une autre fois. C'est un droitier qui a réussi l'exploit à son premier essai et avec beaucoup de vigueur. René Loiseleur, de Charlesbourg, a ainsi agrémenté ses Fêtes de \$40.

X X X

Il n'y a pas eu de beaux combats. Tour à tour, Onil Boutin, Keith Wright, Rossaire Paiement, Serge Bernier et Roger Pelletier sont tombés contre des tireurs de gilet.

X X X

Jim Johnson devra passer une radiographie pour un lancer sur le gros orteil du pied gauche et Larry McKillop pour son genou gauche.

X X X

Le 5e tour du chapeau d'André Lacroix le place à seulement un du record de six détiens par Paul Gladu et Willie Marshall.

OBJECTIF DE .500

Vic Stasiuk est plus exigeant que nous à l'approche du voyage de cinq joutes qui l'amènera successivement à Springfield, Providence, Baltimore, Hershey et Cleveland. Il veut que ses joueurs jouent pour .500, c'est-à-dire qu'ils récoltent cinq points sur une possibilité de 10. Comme il compte également sur une victoire contre Springfield dimanche le 31, il désire donc sept points d'ici la fin de l'année 1967.

Personnellement, nous serions satisfaits de trois victoires dans les six dernières joutes de décembre, soit deux sur la route et une à Québec. Ceci nous permettrait de conserver la moyenne de .500 que nous avons présentement.

Mais évidemment, si les joueurs remportent les deux premières joutes du voyage, vous ne verrez pas un instructeur leur dire qu'il se contentera d'une nulle dans les trois parties suivantes. La partie la plus difficile sera celle à Hershey, car elle sera la troisième en trois soirs.

La victoire qui semble la plus probable est à Providence, parce que l'équipe locale est habituellement désavantagée par les festivités de la veille de Noël, lorsqu'elle joue le 25 décembre. Les As d'as à Springfield et à Cleveland, alors qu'ils ont le numéro de Joe Daley à Baltimore. Les chances de commencer l'année 1968 avec .500 ou plus semblent donc très bonnes.

VERS LES 200,000

Les chiffres d'assistance que nous publions à la fin du tableau de rendement des As la journée d'une joute peuvent possiblement laisser une fausse impression sur la montée de l'assistance depuis un mois.

Comme ces chiffres incluent forcément les premières joutes de la saison, on ne rattrape que lentement le déficit alors accumulé. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, on a attiré à la mi-saison 86.380 spectateurs, soit une diminution de 5.100 sur la joute correspondante l'an dernier.

Toutefois, si on multiplie le chiffre actuel par deux, pour obtenir une projection de la saison entière, on s'aperçoit qu'on est rendu dans les 173.700 spectateurs, ce qui serait une augmentation de plus de 11.000 sur l'an dernier. D'autre part, la montée en flèche enregistrée depuis un mois est appelée à se maintenir, sinon à prendre de l'ampleur. Or dans les sept dernières joutes locales, la moyenne a été de 5.449 amateurs par joute. Si on multiplie ce chiffre par les 18 joutes qui restent, on obtiendrait 98.082 pour la seconde moitié de la saison, chiffre qui, ajouté au total actuel, donnerait un grand total de saison de 184.462, soit non seulement une augmentation de 22.000 sur l'an dernier, mais également 5.000 de mieux que la saison 1965-66 avec Bernard Geoffrion et ses super-vedettes.

Nous avons eu la meilleure assistance en deux saisons avec 7.090 spectateurs récemment. Des chiffres aussi significatifs sont le 4.540 un soir de verglas et 4.845 hier, le plus grand soir de magasinage avant Noël. Nous avons l'impression qu'avec la journée spéciale des enfants le 31 décembre, on comblera en une seule attraction le déficit actuel pour ne plus jamais tirer de l'arrière par la suite et un chiffre de 200.000 n'est pas à rejeter, si la course au championnat demeure aussi serrée.

UNE DECISION HUMAINE

On parle souvent des magnats du hockey comme des maîtres d'esclaves qui démenagent leurs joueurs d'un club à un autre sans même leur en parler.

Les exemples que nous avons sous les yeux avec la nouvelle organisation du Philadelphie semblent au contraire nous prouver que Bud Poile prend en considération les désirs de ses joueurs et qu'il tente de les réaliser dans la mesure du possible. On vient d'en avoir une dernière preuve avec Raymond LaRose, qui n'était pas à son aise à Québec, incapable de se débarrasser des quolibets d'une clique qui l'avait pris en grippe.

Quand est venu le temps de choisir le joueur à envoyer à Seattle, Vic Stasiuk a déclaré à Poile que selon lui LaRose, Roger Pelletier et Ralph MacSweeney se valaient, de prendre celui qui aimait le mieux jouer là-bas. Or Pelletier ne parle que très peu l'anglais et MacSweeney aime rester en contact avec sa femme de Hawkesbury. Quant à LaRose, il a déjà joué à Los Angeles et il aime beaucoup la ligue de l'Ouest.

On a eu d'autres exemples quand John Hanna a été amené à Philadelphie pour compléter ses jours d'éligibilité au fonds de pension. Quand les autres joueurs de défense des Flyers sont en bonne santé, John fait la "couleur" sur les parties radiodiffusées et télévisées du club. Gilles Baniwell et Cleland Mortson, qui ne se plaisaient pas à Québec, ont été placés l'un à Phoenix et l'autre à Seattle.

On a fait beaucoup de publicité à des tyrans comme Eddie Shore. Nous croyons qu'on doit en faire autant pour les organisations qui s'intéressent au côté humain des athlètes.

L'ANECDOTE DU JOUR

Quand Alex Hawkins, le joueur des Colts de Baltimore, s'est fait arrêter pour avoir été trouvé dans une maison de jeu aux petites heures du matin, il s'empresse d'appeler sa femme à Atlanta pour la prévenir que les journaux allaient sûrement parler de l'affaire.

Son épouse lui répondit : "Je sais bien que tu ne jouais pas au poker, comme le prétend la police. Tu n'es même pas capable de me battre au canasta."

Ici et là.

Les papas qui veulent calmer l'impatience de leurs fistons la veille de Noël peuvent les amener au hockey junior dans l'après-midi. Si le match Thorford-As ressemble le moins au match de dimanche dernier, ni les uns, ni les autres ne s'ennuieront. — Georges Guilbeault occupe le 1er rang des compteurs des Blues de Kansas City. Par contre, Réjean Richer désappointé. — Les amateurs de Ville-Marie qui ont assisté au match Hamilton-Canadien Jr. dimanche dernier ont réalisé que Richard Petit n'obtenait pas grand-chose d'Eddie Bush.

Scoutalions que l'optimisme de Gérard Bolduc sur le règlement du cas du tournoi pee-wee ne cache pas de nouveaux déceptions. — Martin Madden se tient très près de son objectif de trois victoires à chaque série de quatre joutes. Ste-Foy talonnera les meneurs sous peu. — Il y aura courses de chiens à Greenville, dans le Maine, les 3 et 4 février dans le cadre du festival d'hiver de Moosehead.

C'est à compter de mercredi prochain que l'Action continuera sa tradition de choisir le sportif, l'équipe, l'instructeur et l'athlète de l'année.



Deuxième blanchissage pour Bernard PARENT

PLUS DE PROBLEMES SON CAS SERAIT REGLE

PAR JACQUES REVELIN

Hier soir c'était officieux, en attendant qu'on l'annonce officiellement aujourd'hui. Après une entrevue "amicale" qui a pris fin peu avant minuit, Gérard Bolduc pouvait téléphoner à Québec afin d'annoncer qu'il n'y avait plus de problèmes. Le neuvième tournoi international pee wee serait définitivement autorisé par la Q.A.H.A., la branche québécoise de la C.A.H.A. Une soirée venait donc de suffire à dénouer une crise qui s'était envenimée. Henri Crochetière écouta la requête, consulta ses associés, admit qu'il fallait solutionner le problème et annonça que la décision que la Q.A.H.A. allait prendre ne serait PAS POPULAIRE A MONTREAL. Ça voulait évidemment tout dire. Sous le poids des nombreuses pressions qui s'étaient exercées dans la matinée, et à la suite de ce contact direct qui avait pu enfin s'établir, on venait de s'expliquer, de se comprendre... et de s'entendre. Ainsi, tous les clubs qui participeraient au prochain tournoi pee wee de Québec ne seront pas suspendus car la compétition sera sanctionnée... ou simplement autorisée. Cette permission a été obtenue sans le moindre marchandage ni la plus petite concession. C'est le 31 mai qui sera la base d'égalité des joueurs et la mise en échec continuera à être complètement prohibée sur la glace de la Colisée. Il s'agit donc d'un aboutissement pleinement satisfaisant que l'on pourrait qualifier de VICTOIRE. Ce n'est toutefois pas nécessaire. Seule la garantie de la liberté des jeunes joueurs de hockey était essentielle et ils viennent de la retrouver.

PAS DE TORONTOIS A L'ASSEMBLEE

Le dirigeant du hockey mineur torontois qui devait assister à la réunion a été dans l'impossibilité d'effectuer le voyage, à cause d'un ralentissement des liaisons aériennes entre la Ville Reine et la Métropole. George Legge devait être déçu car c'est lui-même qui avait provoqué cette assemblée. Du côté de la Q.A.H.A., il y avait quatre représentants: Henri Crochetière, Len Despaties, M. Bougie et Clyde McCarthy. Quant au tournoi pee wee québécois, il était représenté par Gérard Bolduc, Pat Timmins et Edmond de la Bruère, trois anciens membres de la Q.A.H.A.

Selon une dépêche que devait transmettre la Presse

Canadienne une heure après la réunion, son issue n'était pas aussi favorable que Gérard Bolduc le prétendait, mais il y avait tout lieu de croire à une certaine prudence de la part du président de la C.A.H.A. ne désirant sans doute pas donner l'impression qu'il s'agissait pour sa part d'une capitulation. Se mettant à l'abri derrière la procédure de son association, il aurait dit vouloir soumettre la proposition des dirigeants du tournoi aux directeurs de la Q.A.H.A., avant de prendre une décision.

COMMENTAIRES DE PAUL DUMONT

Demeuré à Québec malgré lui, à cause de malaises l'empêchant de quitter son domicile, Paul Dumont a été évidemment le premier Québécois informé des derniers développements qu'il s'empressa de communiquer à tous les organes de la presse sportive locale. D'après lui, plusieurs raisons ont produit le changement d'attitude de la Q.A.H.A. L'une des principales serait l'absence presque totale de clubs affiliés dans la région québécoise et au Saguenay-Lac St-Jean. Cette indépendance commençait à être inquiétante, surtout en regard d'une prise de contrôle

possible par la nouvelle Fédération du Hockey Amateur du Québec. Par ailleurs, le précédent causé par l'équipe pee wee du Cap-de-Madeleine qui effectuait actuellement une tournée en Europe, embarrassait aussi la Q.A.H.A. puisque ce voyage a lieu sans son consentement, ce qui ébranle davantage son autorité. Les interventions de personnalités pesantes ont dû également ramollir Henri Crochetière, particulièrement celle en provenance de Toronto... et peut-être du quartier-général de la C.A.H.A. et de la L.N.H., comme la menace d'une injonction que l'on venait de brandir à Québec.

UNE SEULE RESTRICTION

Toujours selon Gérard Bolduc (via Paul Dumont), une seule restriction a été admise, sans aucune résistance. Henri Crochetière aurait simplement demandé qu'on lui fournisse la liste des clubs québécois enregistrés pour le prochain tournoi et il se fit promettre que pas une autre équipe de la province serait admise dans la compétition. Par cette exigence la Q.A.H.A. veut probablement préserver les ligues d'une brusque désorganisation.

Gérard Bolduc n'a pas longuement hésité avant de prendre cet engagement car la liste des inscriptions est déjà complète depuis plusieurs mois, en comprenant près de 90 clubs, ce qui constituera un nouveau record de participation. Ainsi, à moins d'un brusque revirement ou d'une mauvaise interprétation des attitudes prises hier par les directeurs de la Q.A.H.A., l'affaire est réglée et les organisateurs du plus grand tournoi de hockey mineur au monde ne devraient pas tarder à convoquer une GRANDE conférence de presse.



NELSON PC — L'équipe canadienne de ski partira pour l'Europe le 28 décembre afin de s'entraîner pendant trois semaines en vue des Jeux olympiques d'hiver de Grenoble.

Seize skieurs, 10 hommes et six femmes, feront le voyage sous la direction de l'instructeur en chef John Platt et ses assistants Verne Anderson et Gary Battistella.

Les skieurs sont Peter Ringheim, de St-Jovite, Ron Hebron, de Vancouver, Scott et Wayne Henderson, de Banff, Dan Irwin, de Kamloops, Michel Lehman, de Montréal, Bill McKay, de Calgary, Garry Rinaldi, de Kimberley, Keith Shepherd, de Waskedieu, Sask., et Robert Swan, de Winnipeg.

La championne mondiale Nancy Greene, de Rossland, vient à la tête de la formation féminine, qui compte également Andrée Crepeau, de Sherbrooke, Karen Dokka, de Burnaby, Judy Leveber, de Kimberley, Garrie Mettheson, de Montréal, et Stéphanie Townsend, de Calgary.

Les substituts sont Emily Ringheim, de Kimberley, Anne Rowley, d'Ottawa et Currie Chapman, de Montréal.



LOS ANGELES — Paul Rojas, 126, de San Pedro, Calif., a défait Antonio Herrera, 125, de la Colombie, en 15 et a remporté le titre mondial poids plume version de l'Etat de la Californie.

PORTLAND, Maine — Leo DiFuria, 132 1/2, de l'Indonésie, a eu raison de George Lopez, 133, de Syracuse, N.Y., en huit.

TOKYO — Le Japonais Hiroshi Kobayashi, 128, a possédé le K.O. à son compatriote Toshiaki Numata, 128 1/4, au 13e round pour se mériter le titre mondial poids léger junior.

Ligue midget

Samedi le 16 courant, le St-Jean-Baptiste a conquis la deuxième position au classement de la ligue midget de 2-1.

CLASSEMENT DES EQUIPES
PJ G P N PPF PC Pts
B. N. Brith 17 11 3 3 99 37 25
St-J. Bapt. 16 5 6 3 38 39 15
Tiara 17 6 9 3 33 59 15
Lions 16 2 7 7 30 42 11

PROCHAINS PROGRAMMES
Samedi le 23 :
Le B. N. Brith vs les Lions.

Succès écrasant des Bruins à Shawinigan

SHAWINIGAN PC — Mike Morton et Michel Brière ont compté trois buts chacun hier dans la victoire de 12-5 des Bruins sur les Esperviers de Sorel, dans une partie régulière de la Ligue Junior du Québec. Les autres buts des Bruins sont allés à Robert Lalonde, avec deux, Normand Sara-Bourne, Claude Goyette, Denis Labrecque et Pat McCool. Doug Moyes, Jocelyn Borden, Claude Gauthier, Gerald Paquette et Gerry Cameron ont enfilé les buts des porte-couleurs de Sorel.



Double pétition

Comme annoncé antérieurement, la Cité de Charlesbourg et le comité exécutif du Carnaval d'hiver de Québec avaient adressé une pétition aux dirigeants du hockey amateur québécois, en faveur du tournoi international pee wee. La copie des Lettres ayant tardé à nous parvenir, les voici seulement reproduites aujourd'hui :

M. Henri Crochetière,
Président,
Quebec Amateur Hockey Association
424, Newton,
Sherbrooke, P. Q.

Cher monsieur,

Au cours des dernières semaines, la voix des journaux nous a fait part de l'impasse dans laquelle se trouvait le Tournoi International de Hockey Pee Wee.

Vous n'ignorez sans doute pas que ce tournoi, dont les recettes sont versées à une œuvre charitable de Québec, jouit d'une grande popularité et constitue une des attractions majeures du Carnaval de Québec.

Depuis les huit ans que dure ce tournoi, le Carnaval et la population de Québec en général n'ont que des éloges à faire de ses organisateurs.

Dans l'intérêt du Carnaval et des milliers de touristes qui viennent nous visiter, nous vous demandons bien humblement de sanctionner ce tournoi et de lever le projet de suspension qui pourrait être appliqué contre les clubs pee wee de l'Ontario qui viendraient assister à ce tournoi.

En autorisant et en sanctionnant le Tournoi de Hockey Pee Wee, vous permettez ainsi à une foule de jeunes Canadiens anglais de mieux connaître la mentalité et l'hospitalité québécoise et vous contribuez à l'unité nationale.

Espérant qu'il vous sera possible d'accéder à notre demande, je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations et demeure,

Votre tout obligé,
Fernand Audet

Extrait des minutes d'une séance du Conseil de la Cité de Charlesbourg tenue à l'hôtel de ville le 11 décembre 1967.
Présents: S.H. Hector Verret, maire; MM. Marius Fortier, Adrien Cloutier, Henri Casault, Vilmon Verreault et Maurice Dorion, échevins.

RESOLUTION 8550

RE: Tournoi de hockey Pee wee de Québec.

1e—ATTENDU l'intérêt général soulevé dans la région de Québec, par le tournoi de hockey pee wee depuis quelques années;

2e—ATTENDU que le tournoi de hockey pee wee fait partie du Carnaval d'hiver de Québec, et est devenu une véritable institution québécoise;

3e—ATTENDU que ce même tournoi contribue financièrement à l'œuvre charitable entreprise par le patronage Rœ-Amador de Québec;

4e—CONSIDÉRANT que le tournoi de hockey pee wee doit être maintenu avec ses règlements actuels;

Il est proposé par M. l'échevin Adrien Cloutier, et il est résolu :

1e—QUE la Cité de Charlesbourg proteste contre la volonté des dirigeants du hockey québécois (Q.A.H.A.), qui désire modifier les règlements relatifs au hockey pee wee, notamment l'âge des participants qui serait compté à partir du 31 décembre, des 1968, alors que la chose a été recommandée par les dirigeants du hockey canadien (C.A.H.A.), à partir de 1969 seulement;

2e—QUE la Cité de Charlesbourg proteste contre toute menace visant le tournoi de hockey pee wee ou les équipes participantes, afin de faire disparaître cette attraction de Québec pour la tenir vraisemblablement à Montréal;

3e—QUE la Cité de Charlesbourg félicite et appuie MM. Paul Dumont et Gérard Bolduc, ainsi que leurs collaborateurs, pour le travail qu'ils effectuent pour faire un succès du tournoi de hockey pee wee;

4e—QUE la Cité de Charlesbourg demande une surveillance immédiate et rigoureuse du gouvernement de cette province dans le domaine des sports, pour empêcher les menées ou actions fort peu sportives;

5e—QUE copie de la présente résolution soit transmise aux différents rédacteurs sportifs de la région de Québec, ainsi qu'au gouvernement de cette province.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME :

APPROUVÉE PAR :

Pierre-G. Dorion, avocat, (s) Hector Verret, maire
18/12/67: Copie transmise à M. Jacques Revelin de l'Action;
18/12/67: Copie transmise à M. Paul Dumont;
18/12/67: Copie transmise à M. Gérard Bolduc;
18/12/67: Copie transmise au ministère du Tourisme, de la

Chasse et de la Pêche, Division des Loisirs.



RIER

Ligue Américaine
Buffalo 3 Québec 7

Ligue Nationale
Minnesota 0 Philadelphie 6
Pittsburgh 1 Los Angeles 4

Ligue Junior A du Québec
Sorel 5 Shawinigan 12

Ligue Provinciale
Hull 0 St-Hyacinthe 3 (4 pts)
Sherbrooke 3 Drummondville 6

Ligue Junior B
C.T.R. 1 Ste-Foy 2

Ligue Laurentide
Montmorency 3 Giffard 5
Chez Roland 9 St-Vallier 3

AUJOURD'HUI

Aucune jouée.

LES CLASSEMENTS

LIGUE AMERICAINE

Division EST

PJ	G	P	N	PPF	PC	Pts
Springfield	30	15	9	4	102	35
Hartford	28	11	3	14	87	27
Baltimore	27	11	12	4	97	26
Providence	27	10	13	4	96	24

Division OUEST

PJ	G	P	N	PPF	PC	Pts
Cleveland	28	15	9	4	102	35
Québec	27	11	11	5	116	27
Rochester	29	12	12	3	96	27
Buffalo	28	12	14	3	103	27

LIGUE NATIONALE

Division EST

PJ	G	P	N	PPF	PC	Pts
Chicago	32	15	9	8	96	36
Boston	29	16	9	4	102	35
Toronto	30	14	11	5	96	32
New York	30	14	12	4	96	32
Pittsburgh	30	13	12	5	95	31
Montréal	31	11	12	7	83	29

Division OUEST

PJ	G	P	N	PPF	PC	Pts
Philadelphie	28	15	9	4	96	35
Los Angeles	31	15	13	3	83	32
Minnesota	29	11	12	6	85	28
Pittsburgh	30	13	12	5	95	31
St-Louis	30	9	18	3	59	21
Oakland	31	7	19	5	58	19

LIGUE JUNIOR A DU QUEBEC

Division EST

PJ	G	P	N	PPF	PC	Pts
Drumville	29	20	9	0	137	44
Shawinigan	28	16	12	0	142	32
Trois-Riv.	31	13	12	6	127	28
St-Hyacinthe	28	12	12	2	105	28
Québec	28	11	16	1	117	23
Sorel	28	9	19	0	117	18

Division OUEST

PJ	G	P	N	PPF	PC	Pts
Drumville	27	18	6	3	117	41
Victoriaville	25	15	10	3	108	34
St-Hyacinthe	28	12	12	2	105	28
Shawinigan	29	10	8	3	75	26
Sorel	27	8	17	3	94	18
McGill	6	1	5	0	36	2

LIGUE LAURENTIDE

Division EST

PJ	G	P	N	PPF	PC	Pts
Chez Roland	7	5	1	1	42	11
G.-H. Roy	7	4	3	0	32	8
Giffard	7	3	3	1	27	7
Montmorency	7	1	6	0	28	4

Division OUEST

PJ	G	P	N	PPF	PC	Pts
Castors	6	5	1	0	47	10
Aigles	6	3	3	0	32	6
Capitals	6	3	3	0	32	6
Bulldogs	6	0	5	1	22	1



Droit au but!

Par Jacques Revelin

Au risque de se casser les dents...

Avons-nous en tort de courir un grand risque en proclamant que le tournoi pee wee de Québec "EST SAUVE"?

Après avoir été mis au courant par Paul Dumont des échos de l'assemblée que lui avait transmis Gérard Bolduc, une dépêche de P.C. refroidit quelque peu notre optimisme. Toutefois, préférant nous fier à "l'autre version" moins officielle mais peut-être davantage réaliste, c'est dans la nouvelle la plus attrayante que nous avons "mordu", avec l'espoir de ne pas casser les dents. Voici néanmoins quelle était la dépêche laissant encore planer des doutes:

MONTREAL (P.C.) — La QAHA va étudier une proposition faite hier soir par les promoteurs du tournoi Pee Wee de Québec dans l'espoir de résoudre la dispute qui menace de reléguer aux oubliettes le tournoi du Carnaval de Québec du 16 au 24 février.

Le président de la QAHA, Henri Crochetière, a déclaré qu'il soumettrait la proposition

aux directeurs de l'association québécoise.

La dispute a été initiée au sujet de la limite d'âge des joueurs Pee Wee, laquelle la QAHA ne veut pas changer. Les commanditaires du tournoi veulent s'en tenir aux règlements de la CAHA qui a fixé l'âge limite des joueurs Pee Wee au 31 mai 1967. Pour sa part, la QAHA soutient que les joueurs québécois doivent observer la

limite fixée au 31 décembre 1967.

Crochetière a déclaré hier soir, à la suite d'une entrevue avec Gérard Bolduc, promoteur du tournoi de Québec, que "les deux groupes avaient erré".

Il a ajouté toutefois que la QAHA "ne pouvait tout céder juste pour un tournoi, ce qui désorganiserait toute notre politique dans la province.

Crochetière a révélé avoir reçu un téléphone de Toronto de George Legge, président de l'Association du hockey mineur de la Ville Reine, qui regrette ne pouvoir assister à l'assemblée.

On sait que les équipes ontariennes ont décidé, en dernière fin de semaine, de ne participer au tournoi à moins qu'il ne soit sanctionné par la QAHA.

souhaitant notre écart complet du sport cycliste, l'un des nouveaux directeurs de l'U.C.Q., nous a télégraphié de Montréal, hier soir, pour nous informer d'une future initiative. Il s'agit d'un dîner à \$25.00 du couvert au bénéfice du Tour de la Nouvelle-France et de l'U.C.Q. Il doit avoir lieu le 23 janvier, en présence du député de Lévis, M. Jean-Marie Morin, sans aucun doute le futur ministre des Sports et des Loisirs. Le conférencier invité n'a pas encore confirmé sa venue. Il s'agirait du cycliste français Jacques Anquetil. Nous transmettons cette invitation sans savoir si il y aura une place de réservée pour un représentant de l'Action...

Georges Lachance a cédé une autre fois. En dépit de ses nombreuses occupations, il a en effet accepté de prendre la direction d'un comité du carnaval dont la tâche sera de concrétiser l'une de nos vieilles suggestions, celle d'organiser des jeux inter-duchés pour remuer davantage la population québécoise, pendant la quinzaine de festivités précédant le carême. Bravo à ce fidèle ami du sport cycliste qui ne fait pas de bruit, même s'il se dévoue beaucoup...

Selon le confrère Denis Messier de la TRIBUNE de Sherbrooke, Henri Crochetière était disposé à autoriser le tournoi pee wee de Québec, non pas pour faire plaisir à Paul Dumont et à Gérard Bolduc, mais pour ne pas accentuer davantage la démission entre le Québec et le reste du Canada. Voilà une raison qui en fera sourire plusieurs, mais il ne faut pas s'en moquer si elle a vraiment permis de recueillir le pot cassé...

Les Flyers ont redescendu des nuages Cesare Maniague en interrompant sa série de blanchissages... par un blanchissage. Cette équipe de Philadelphie est de plus en plus sensationnelle. Tant mieux pour les As pouvant ainsi conserver leurs meilleurs atouts et remporter également de belles victoires, comme celle d'hier soir...

A la suite d'un "certain" événement et à l'approche d'une nouvelle année, voici quelques extraits du code d'éthique sportive proposé par des professeurs en éducation physique de la Commission scolaire du Lac St-Jean:

L'HONNEUR est un sentiment de dignité personnelle et le désir d'une estime d'autrui qui nous porte aux actions nobles et loyales.

La MAÎTRISE de soi est l'action de dominer ses émotions et de dompter ses qualités et habiletés biologiques.

L'ESPRIT SPORTIF est un sentiment de loyauté, de maîtrise de soi, d'amitié, de solidarité, de sérénité, de mesure, d'action généreuse, un engagement total et le respect de ses adversaires, de ses dirigeants, des officiels et du public.

Pour un PARTICIPANT, se rappeler que son comportement est le reflet de son éducation. Il doit être conscient qu'un adversaire n'est pas un ennemi.

Pour un INSTRUCTEUR, afficher une conduite digne d'inspiration. Pour un GÉRANT, être un modèle de gentillesse, d'intégrité et d'honnêteté, tenir un langage respectable, proscrire toute incivilité...

Pour un DIRIGEANT, promouvoir le bien-être du sport avant ses propres intérêts et ceux de son groupe...

Pour un JOURNALISTE, prendre conscience de son influence, tant sur les joueurs que sur les spectateurs; être objectif et signaler tout ce qui peut être répréhensible...

Dés que possible, nous publierons ce code d'éthique sportive au complet et féliciterons sans plus attendre ses auteurs. Dans quelques jours, quand seront prises de nouvelles résolutions, ce code sera une magnifique source d'inspirations...

Ligne
de
conduite
sportive